

|                          | NOM                                 | FONCTION                            | DATE       | SIGNATURE                                                                           |
|--------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| REDIGE PAR :             | Christian GOBRON                    | Formateur, Conseiller à la sécurité | 20/09/2023 |  |
| VERIFIE ET MODIFIE PAR : | Jonathan ROMANN                     | Responsable d'Exploitation          | 20/09/2023 |  |
| APPROUVE PAR :           | Jacques ELMALEH<br>Stéphane ROBINET | Directeur Général<br>Président      | 20/09/2023 |  |

**APPEL D'URGENCE /  
EMERGENCY CALL TLR :**  
**+33 (0)6 09 21 49 14**

**Votre Responsable d'activité**



| TLR CITERNE<br>citerne@tlr.fr |                     |                                                    |                | CSL (Chimie Services Lavages)                                                                            |  |
|-------------------------------|---------------------|----------------------------------------------------|----------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| <b>OISSEL</b>                 | Resp d'exploitation | 02 32 95 93 11<br>06 09 21 49 14                   | citerne@tlr.fr | <b>Responsable station</b><br>02 32 95 93 16<br>06 16 77 39 42<br>accueil@csl.fr                         |  |
|                               | Planning<br>AdBlue  | 02 32 95 93 19<br>06 48 67 36 94                   | citerne@tlr.fr | <b>Assistants Administratifs</b><br>02 32 95 93 16<br>02 32 95 93 12<br>accueil@csl.fr<br>accueil@csl.fr |  |
|                               | Service Clients     | 02 32 95 93 12                                     | citerne@tlr.fr |                                                                                                          |  |
|                               | Planning chimie     | 02 32 95 93 21<br>06 09 21 49 05<br>02 32 95 93 17 | citerne@tlr.fr |                                                                                                          |  |
| <b>MAROLLES</b>               | Resp d'exploitation | 01 60 57 56 47 / 06 45 52 33 83                    |                | marolles@tlr.fr                                                                                          |  |
|                               | Exploitation        | 01 60 57 56 53 / 01 60 57 56 51                    |                | marolles@tlr.f                                                                                           |  |

| TLR                | SARAN                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | OISSEL                                                                                                               | ORMES | MAROLLES                                                                                               |
|--------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Atelier            | <a href="mailto:atelier.saran@tlr.fr">atelier.saran@tlr.fr</a><br><a href="mailto:gpineau@tlr.fr">gpineau@tlr.fr</a>                                                                                                                                                                                                                                               | <a href="mailto:atelier.oissel@tlr.fr">atelier.oissel@tlr.fr</a><br><a href="mailto:klucas@tlr.fr">klucas@tlr.fr</a> |       | <a href="mailto:gpineau@tlr.fr">gpineau@tlr.fr</a><br><a href="mailto:klucas@tlr.fr">klucas@tlr.fr</a> |
| Astreinte atelier  | 02 38 78 70 17<br>06 09 21 49 93                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 02 32 95 93 15<br>06 09 21 49 87                                                                                     |       | 02 38 78 70 17<br>02 32 95 93 15                                                                       |
| Formateurs         | Christian GOBRON (Conseiller à la sécurité) : 06 66 50 51 66 – <a href="mailto:cgobron@tlr.fr">cgobron@tlr.fr</a><br>Cédric CADIC : 06 15 08 27 76 – <a href="mailto:ccadic@tlr.fr">ccadic@tlr.fr</a>                                                                                                                                                              |                                                                                                                      |       |                                                                                                        |
| Fonctions Supports | QHSE : Nicolas LARCHEVÊQUE – 06 16 77 39 42 – <a href="mailto:qhse@tlr.fr">qhse@tlr.fr</a><br>RH : Justine COUILLEAU – 02 38 78 70 06 – <a href="mailto:rh@tlr.fr">rh@tlr.fr</a><br>PAIE : Sabrina DJEBBOUR – 02 38 78 70 04 – <a href="mailto:rh@tlr.fr">rh@tlr.fr</a><br>MATÉRIEL : Bruno ROUX – 02 38 78 70 05 – <a href="mailto:broux@tlr.fr">broux@tlr.fr</a> |                                                                                                                      |       |                                                                                                        |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| <p>Je soussigné Nom _____ Prénom _____</p> <p><input type="checkbox"/> Atteste avoir reçu le manuel conducteur,<br/> <input type="checkbox"/> Certifie que ce manuel m'a été expliqué, avoir eu réponse à l'ensemble de mes questions et avoir pleinement compris le sens des consignes présentes,<br/> <input type="checkbox"/> M'engage à respecter les consignes présentes dans le manuel, ainsi que celles qui viendraient à être mises à jour pendant l'exercice de ma fonction.</p> <p>Date ____/____/____ et signature :</p> | <p>Responsable : _____</p> <p>Date : ____/____/____</p> <p>Signature :</p> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|

(Lorsque la page est complétée, merci de la numériser et l'envoyer au Service RH)

## 1 MISE EN GARDE DU LECTEUR :

Le manuel conducteur de TLR ROBINET est issu des procédures du système de management Qualité Hygiène Sécurité Environnement (QHSE) en vigueur. Il est géré et suivi par le Responsable QHSE. Sa conception reprend les paragraphes des procédures, instructions ou consignes émis pour lesquels le conducteur est concerné.

Ce manuel ne dédouane pas de respecter les autres documents existants et qui viendraient le compléter ou le modifier en attendant sa mise à jour.

Vous avez signé, dans le cadre de votre contrat de travail, une clause de confidentialité et de discrétion. Ainsi, vous devez conserver une discrétion et un secret professionnel absolu notamment sur :

- Les activités et opérations réalisées,
- Les produits chargés,
- Les routes empruntées,
- Les sites clients expéditeurs et destinataires,
- Les faits/événements dans l'entreprise,
- Les documents/fichiers qui auront été portés à votre connaissance à l'occasion de l'exercice de vos fonctions.

Cette obligation de confidentialité et de discrétion s'applique tant vis-à-vis de toute personne étrangère à la société que vis-à-vis de toute personne en interne pour des sujets qu'elle n'a pas à connaître pour l'exécution de ses fonctions.

Tout manquement à cette obligation :

- Au cours de l'exécution du contrat de travail, constituerait une faute susceptible de justifier la rupture des relations contractuelles,
- Après votre départ de l'entreprise, engagerait votre responsabilité et pourrait donner lieu à une action en dommages et intérêts, en réparation du préjudice subi.



## 2 SUIVI DES MODIFICATIONS :

| DATE       | INDICE | PAGES MODIFIÉES       | OBJET DE L'ÉVOLUTION |
|------------|--------|-----------------------|----------------------|
| 26/03/2019 | 1      | Toutes                | Création             |
| 21/04/2021 | 2      | Toutes                | Mise à jour          |
| 12/10/2021 | 3      | 1 <sup>ère</sup> page | Mise à jour          |
| 02/05/2023 | 4      | Toutes                | Mise à jour          |
| 20/09/2023 | 5      | Toutes                | Mise à jour          |

### 3 CONTENU :

|                                                                 |    |
|-----------------------------------------------------------------|----|
| 1 MISE EN GARDE DU LECTEUR :                                    | 2  |
| 2 SUIVI DES MODIFICATIONS :                                     | 2  |
| 3 CONTENU :                                                     | 3  |
| 4 CADRE DE TRAVAIL :                                            | 5  |
| 5 PREVENTION AU POSTE DE TRAVAIL :                              | 14 |
| 6 PROCEDURE DE DEPART EN MISSION :                              | 23 |
| 7. ATTELAGE / DETELAGE SEMI-REMORQUE :                          | 17 |
| 8 CHECK-LIST DE VERIFICATION DE DEPART EN MISSION :             | 19 |
| 9 LAVAGE DE L'INTERIEUR D'UNE CITERNE :                         | 23 |
| 10 CONTROLE D'UNE OPERATION DE LAVAGE INTERIEUR D'UNE CITERNE : | 25 |
| 11 MAITRISE DES FLEXIBLES :                                     | 26 |
| 12 UTILISATION DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUEL (EPI) : | 27 |
| 13 LETTRE DE VOITURE NATIONALE ET INTERNATIONALE :              | 28 |
| 14 PROCEDURE DE CHARGEMENT DE MATIERES DANGEREUSES :            | 30 |
| 15 PROCEDURE DE DECHARGEMENT DE MATIERES DANGEREUSES :          | 32 |
| 16 UTILISATION DU COMPRESSEUR DE DEPOTAGE :                     | 35 |
| 17 STATIONNEMENT DE CITERNES CHARGEES DE MATIERES DANGEREUSES : | 37 |
| 18 AUDITS DE CONTROLE QSE ET BBS DES CONDUCTEURS :              | 38 |
| 19 PROCEDURE DE TRANSPORTS :                                    | 39 |
| 20 REGLEMENTATION SOCIALE EUROPEENNE 561/2006 :                 | 41 |
| 21 CONSIGNES INTERIEURES T.L.R. :                               | 42 |
| 22 PROCEDURE DE COMPTE RENDU DE MISSION :                       | 44 |
| 23 ACCIDENT MATERIEL ET UTILISATION DU CONSTAT AMIABLE :        | 45 |
| 24 CONDUITE A TENIR EN CAS D'URGENCE OU D'ACCIDENT :            | 46 |
| ANNEXE 1 : FICHES IRU                                           | 47 |
| ANNEXE 2 : PASSAGES A NIVEAU                                    | 62 |
| ANNEXE 3 : FORMATION SECURITE - GESTES ET POSTURES              | 64 |
| ANNEXE 4 : COMMENT REAGIR EN CAS D'ATTAQUE                      | 65 |
| ANNEXE 5 : UTILISATION DU MASQUE RESPIRATOIRE                   | 66 |
| ANNEXE 6 : UTILISATION DU HARNAIS DE SECURITE                   | 67 |
| ANNEXE 7 : E-MOBILE                                             | 68 |

## DEFINITION DE FONCTION

Intitulé du poste : **Conducteur Routier**  
Situation dans l'organigramme : **Rattaché au responsable d'activité**

### MISSION GLOBALE :

Exécuter les missions de transport conformément aux ordres de mission établis par le service Planning en appliquant les procédures et respectant les réglementations, les directives et consignes en place dans l'entreprise.

### DESIGNATION DES RESPONSABILITES :

Vous exécutez les missions programmées conformément :

- au code de la route,
- au code du travail,
- à la Réglementation Sociale Européenne et Française,
- au Règlement Transport des Matières Dangereuses par route,
- aux consignes ou protocoles de sécurité des clients,
- aux formations internes et externes reçues et aux procédures du présent manuel
- aux procédures en vigueur à date.

Vous avez un comportement de professionnel vis à vis :

- des usagers de la route par le respect des règles de conduite, de sécurité et de courtoisie,
- de la clientèle en digne représentant de l'entreprise et de nos clients donneurs d'ordres,
- de vos collègues en professionnel solidaire et loyal,
- de la correcte utilisation et du respect des matériels confiés,
- des techniques de conduite permettant une consommation économique du véhicule.

**Vous rendez compte immédiatement du déroulement des missions (informatique embarquée), des anomalies, incidents voire des accidents au service Planning en temps réel.**

**Vous informez immédiatement l'entreprise en cas de suspension ou d'annulation de votre permis.**



**4 CADRE DE TRAVAIL :**

# CADRE DE TRAVAIL

**FORMATION & SÉCURITÉ**

## 1- Sécurité

- Des conducteurs (ceinture de sécurité, port des EPI, réglementation sociale)
- Des usagers de la route (respect du code de la route, protocoles sécurité clients)
- Des marchandises (calage, arrimage, protection contre le vol)
- Contrôle des niveaux
- Propreté et entretien du matériel

## 2- Qualité

- Application des procédures TLR
- Respect du manuel conducteur
- Analyse des non conformités

TLR s'engage à réduire son impact environnemental

## 4- Environnement, utilisation rationnelle des matériels

- Suivi des consommations
- Suivi des temps au ralenti
- Suivi des coups de freins
- Attitude éco-responsable

## 3- Productivité

- Au chargement et au déchargement
- Suivi des vitesses moyennes
- Suivi des temps autres que la conduite



## 4.1 Réglementation en vigueur :

Document réalisé d'après la réglementation émanant du Code du Travail, ADR (Accord européen au transport international des marchandises dangereuses par route), TMD (Transport Matières Dangereuses), et les recommandations CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail), INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité), IRU (International Road Transport Union), CIFMD (Comité Interprofessionnel pour le développement de la Formation dans les transports de Marchandises Dangereuses), UFCC (Union Française du Commerce Chimique) et CEFIC (Conseil européen de l'industrie chimique) en vigueur.

## 4.2 Objectifs du manuel :

Ce manuel vous informera sur :

- L'organisation de l'entreprise et ses règles de fonctionnement,
- Les clients de l'activité et les catégories de produits rencontrés,
- L'organisation du poste de travail et vos rôles,
- Les règles de sécurité
- Les règles du plan de sûreté

Il est obligatoire de **prendre connaissance** de ces informations dès maintenant pour connaître les actions à réaliser en situation d'urgence.

**La finalité de l'activité est de transporter les produits confiés par nos clients, en respectant les exigences relatives aux produits.**

Le rôle de chaque personne **est de veiller à la préservation du ou des produits de chacun de nos clients et d'exécuter le travail qui lui est confié** dans les conditions décrites dans ce manuel.

Les instructions décrites ont pour but de réaliser un travail de qualité, et de préserver votre santé, votre sécurité ainsi que celles de vos collègues.

A l'entrée de chaque site TLR, prendre connaissance du plan de circulation et de stationnement.

- ➔ Les sites comprennent de nombreux passages de véhicules poids-lourds. Rouler au pas, de manière à éviter d'être en situation dangereuse.
- ➔ La circulation de camions entre les voies de parking étant particulièrement importante, restez vigilant lors de vos déplacements sur le site.

| Adresse                 | TLR OISSEL<br>355 Boulevard<br>Dambourney<br>76350 OISSEL | CSL<br>419 Boulevard<br>Dambourney<br>76350 OISSEL | TLR SARAN<br>Route d'Ormes -<br>Pole 45<br>45770 SARAN | TLR ORMES<br>Rue des Sablons<br>45140 ORMES | TLR Marolles<br>6 Rue de la Croix<br>Saint Jacques<br>77130 MAROLLES S/<br>SEINE |
|-------------------------|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|---------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|
| Horaires<br>d'ouverture | 08h00 - 12h00<br>13h30 - 18h00                            | 07h00 - 19h00                                      | 07h30 - 12h00<br>13h30 - 19h00                         | 08h00 - 12h00<br>14h00 - 18h00              | 08h00 - 12h00<br>13h30 - 18h00                                                   |

Adresses et horaires d'ouverture des sites de TLR.

## 4.3 Les Interdits sur le site :



La présence d'animaux domestiques est interdite sur les sites



Il est interdit de fumer / vapoter hors des endroits signalés



Il est interdit de consommer de l'alcool, des médicaments ou des produits stupéfiants



Il est interdit d'utiliser le matériel ou engins du site sans autorisation préalable



Il est interdit d'entrer dans certains locaux.

Il peut s'agir des locaux techniques par exemple c'est-à-dire des locaux réservés à des personnes habilitées ou des locaux qui exigent de se munir d'équipement spéciaux.

A noter que l'entrepôt et les parkings sont réservés au personnel TLR muni de gilet à haute visibilité et de chaussures de sécurité.

Le téléphone portable est interdit :



- pendant la conduite de véhicules et d'engins de manutention : chariots, gerbeurs, transpalettes...
- pendant le travail, en dehors des communications nécessaires pour réaliser ses missions ou en cas de situation d'urgence.
- Sur toutes zones ATEX (Atmosphère Explosive) signalées.



**ATMOSPHERE  
EXPLOSIVE**

Une zone ATEX est une zone, souvent invisible, dans laquelle peut se créer une atmosphère qui pourrait devenir explosive en raison des conditions locales ou/et opérationnelles. C'est un mélange d'air et de substances inflammables qui pourrait s'enflammer ou exploser si on y introduit une source d'ignition (cigarette, étincelle, ...). Se référer aux plans du site chez les clients pour identifier les zones ATEX.

Les zones du site TLR Oissel pouvant présenter des risques sont les suivantes (se référer au plan du site) :

- Stations de carburant : stockage et distribution
- Station de lavage (CSL) : Dôme citerne, chaudière, stockage produit inflammable, cuve stockage GO
- Atelier : zone de soudure, armoire de stockage produit inflammable

Aux abords de ces zones, il est strictement interdit de fumer, ou d'introduire un appareil susceptible de générer des étincelles (téléphone portable, briquets, ou autre matériel électrique ne répondant pas aux Normes ATEX).



#### 4.4 Comportement à adopter :

Vis-à-vis des collègues, fournisseurs et clients

Vous serez amené à côtoyer régulièrement des conducteurs de TLR ou de sociétés extérieures, des clients, des particuliers.

- Soyez respectueux et courtois (pas d'insulte ou de geste déplacé).
- Respectez les consignes et procédures données par la hiérarchie et le règlement intérieur.
- Ayez un comportement professionnel.
- En cas d'altercation : Accompagnez votre interlocuteur et invitez-le à rencontrer votre responsable.

Vis-à-vis du matériel et des installations

- Veillez à ne pas dégrader ni détériorer le matériel et les installations mis à votre disposition.
- Veillez à la propreté des locaux.
- Signalez les équipements défectueux.

#### 4.5 Tenues de travail et EPI :

L'entreprise vous fournit des EPI (Equipement de Protection Individuelle). Le port de ces équipements est **obligatoire**.



+



=

Vous êtes ainsi toujours visible et vous évitez les risques d'écrasement

A chaque tâche il est essentiel de savoir si des équipements supplémentaires sont nécessaires.

Vous pouvez avoir besoin de gants de manutention, de gants chimiques, d'un harnais pour vous protéger contre les chutes.

En cas de doute, demandez à votre responsable.

Ces équipements doivent être maintenus en parfait état.

Il est de votre devoir de vérifier à chaque prise de poste que votre équipement est complet et en bon état.

En cas d'usure, faites remplacer immédiatement vos équipements pour maintenir une bonne protection.

#### 4.6 Les bonnes pratiques sur le site :

##### 4.6.1 Environnement :

TLR est engagé dans une démarche de certification ISO 14001, pour réduire ses impacts sur l'environnement.

A ce titre, nous vous demandons de participer aux points suivants :



**Respecter le tri des déchets et les lieux de collecte de chaque site**

Le tri des déchets est effectué. Ils sont collectés et placés dans des contenants appropriés :

- **Piles,**
- **Cartouches et toners d'impression,**
- **Cartons :** mis à plat sur une palette pour être transportés vers un centre de valorisation,
- **Bois/ DIB /Autres déchets non dangereux :** stockés dans une benne pour élimination en centre de traitement.
- **Déchets dangereux :** mis à l'écart des produits en bon état, identifiés comme non conformes, et contenus de manière appropriée pour éviter leur nuisance, ils sont éliminés à la demande selon leur nature.
- **Filtres :** bac spécifique pour traitement
- **Batteries :** bac spécifique pour traitement
- **Bennes à ferraille.** En vue d'être transportés vers un centre de valorisation.



#### 4.6.2 Prévenir et contenir les déversements de produits :

Les contenants de produits sont manipulés avec soin de manière à éviter leurs percements ou leurs renversements. Ils sont arrimés lors des déplacements.

En cas d'épandage accidentel d'un produit, mettez des dalles absorbantes ou du sable, pensez à ramasser les déchets générés, et à informer votre responsable pour qu'il les fasse éliminer.

Il est interdit de rejeter des produits dangereux, quelle que soit leur nature, à l'égout.

#### 4.6.3 Objectif de réduction de la consommation d'eau et d'énergie :

L'entreprise a pour engagement de limiter ses consommations en ressources.

Pour ce faire, une attention vous est demandée concernant les points suivants :

- Les parties collectives des bureaux sont dorénavant équipées de détecteurs de mouvement pour l'éclairage des pièces, couper les appareils en veille (imprimantes, ordinateurs par exemple).
- Fermez les robinets d'eau et prévenez en cas de fuite d'eau d'un robinet ou d'une chasse d'eau etc...
- Fermez les portes pour assurer un maintien de la chaleur l'hiver et de la fraîcheur l'été.
- Utilisez modérément la climatisation (une différence maximale de 5°C avec l'extérieur) et avec la même logique pour le chauffage : portes et fenêtres fermées.

#### 4.7 Respect des règles de l'entreprise :

L'entreprise met à votre disposition, salle de repos, salle de réunion, sanitaires, vestiaires, douches...

Nous vous demandons de veiller au respect de ces lieux.

Les règles d'utilisation des locaux sont les suivantes :

- Ils doivent être utilisés uniquement pour l'usage auquel ils sont destinés.
- Ils doivent être maintenus en parfait état de propreté.
- Le matériel et les équipements doivent être respectés et tout dysfonctionnement doit être immédiatement signalé.
- La salle de repos est accessible uniquement pendant les temps de pause.
- Pour des questions d'hygiène, l'accès n'est toléré qu'avec des vêtements propres.

Du fait de la présence de produits alimentaires ou de la manipulation de contenants de produits chimiques, il est impératif de conserver une bonne hygiène et en l'occurrence de **se laver les mains le plus souvent possible**.

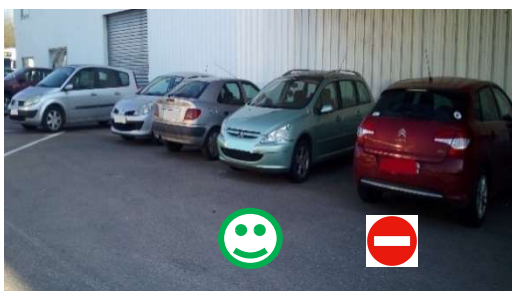


#### Accès, circulation, parking / zone d'accès réglementée

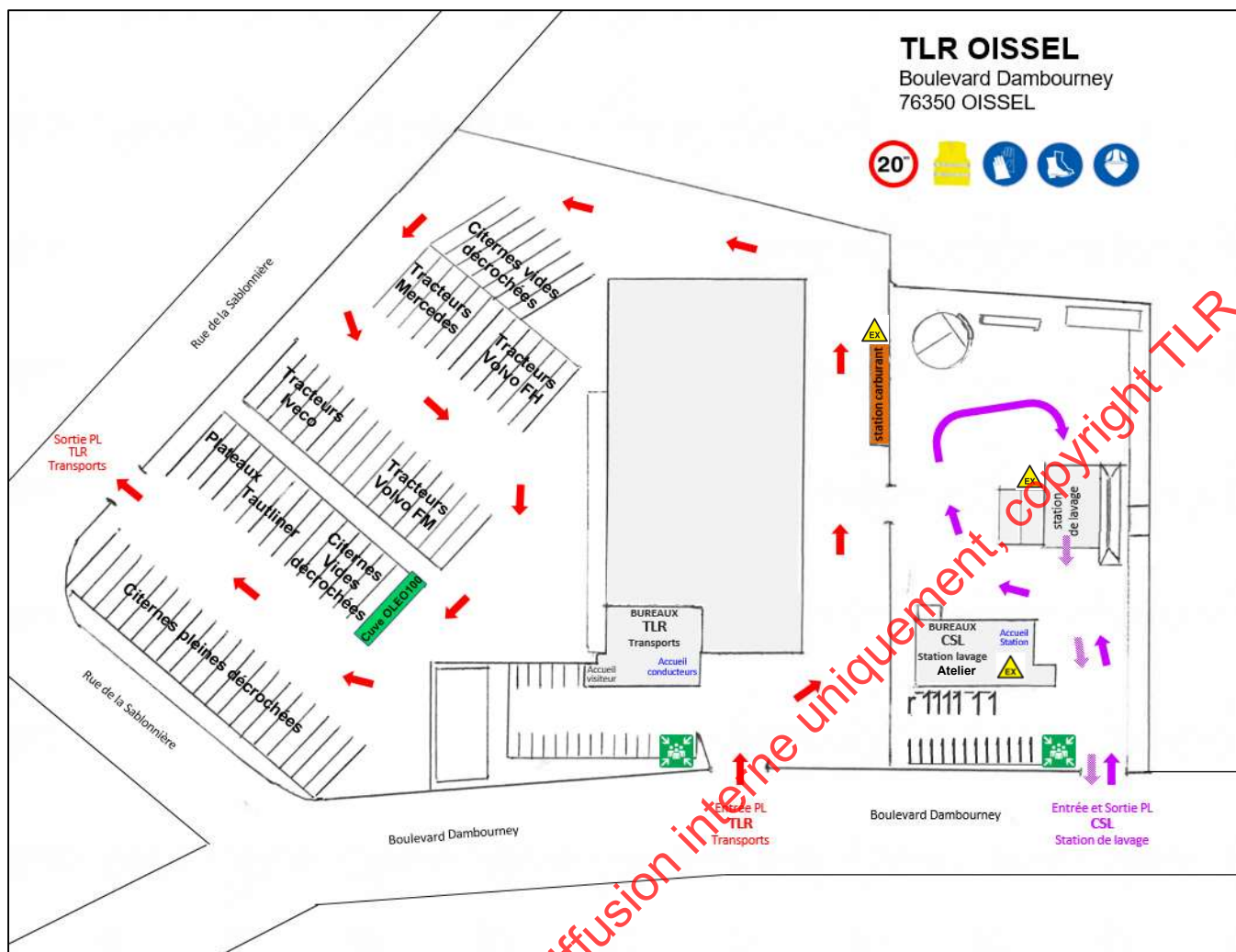
L'accès au site n'est autorisé que pendant les horaires de travail, sauf dérogation de votre responsable.

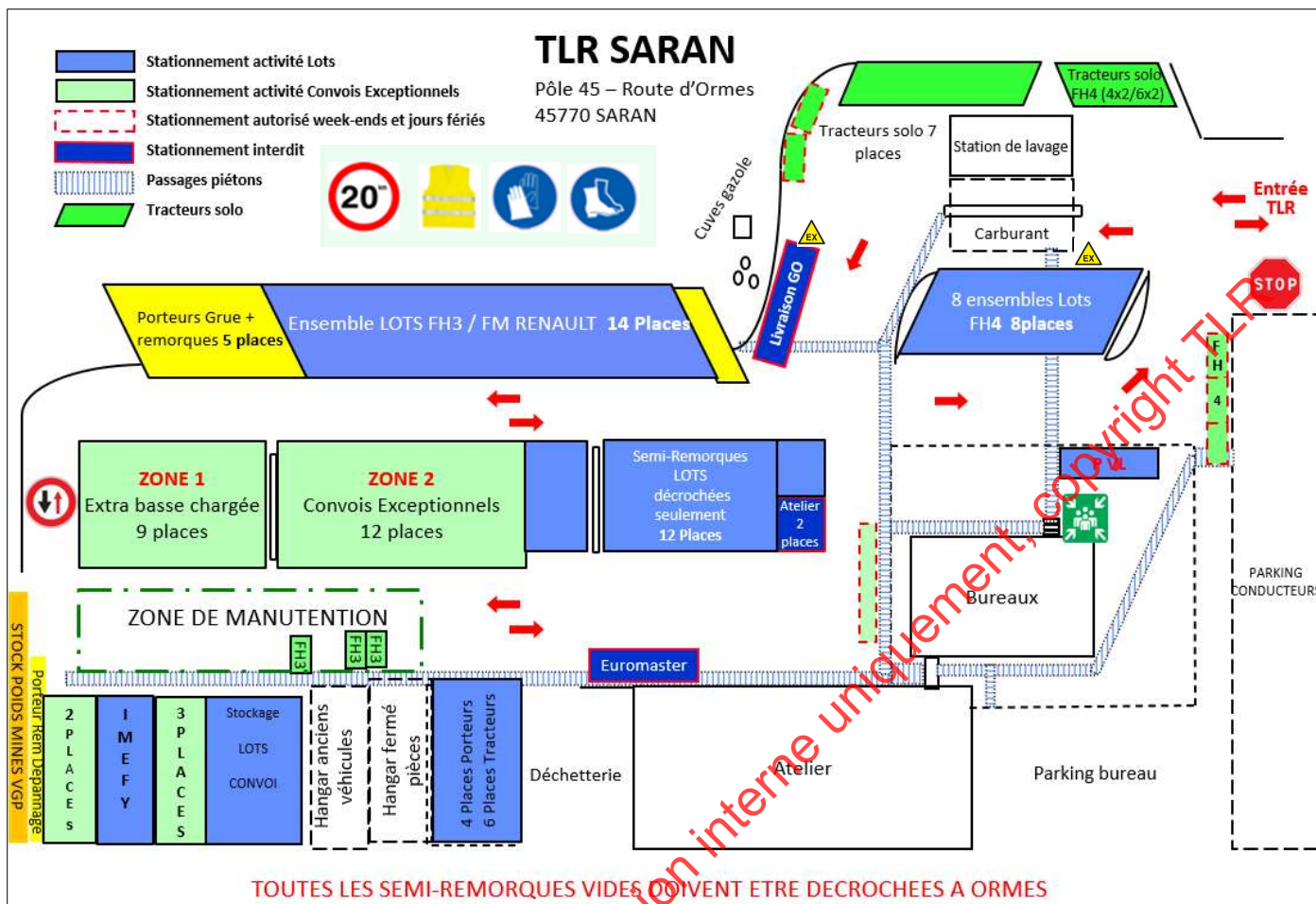
Vous devez stationner votre véhicule sur le parking prévu à cet effet, dans le sens du départ (**se garer en marche arrière**).

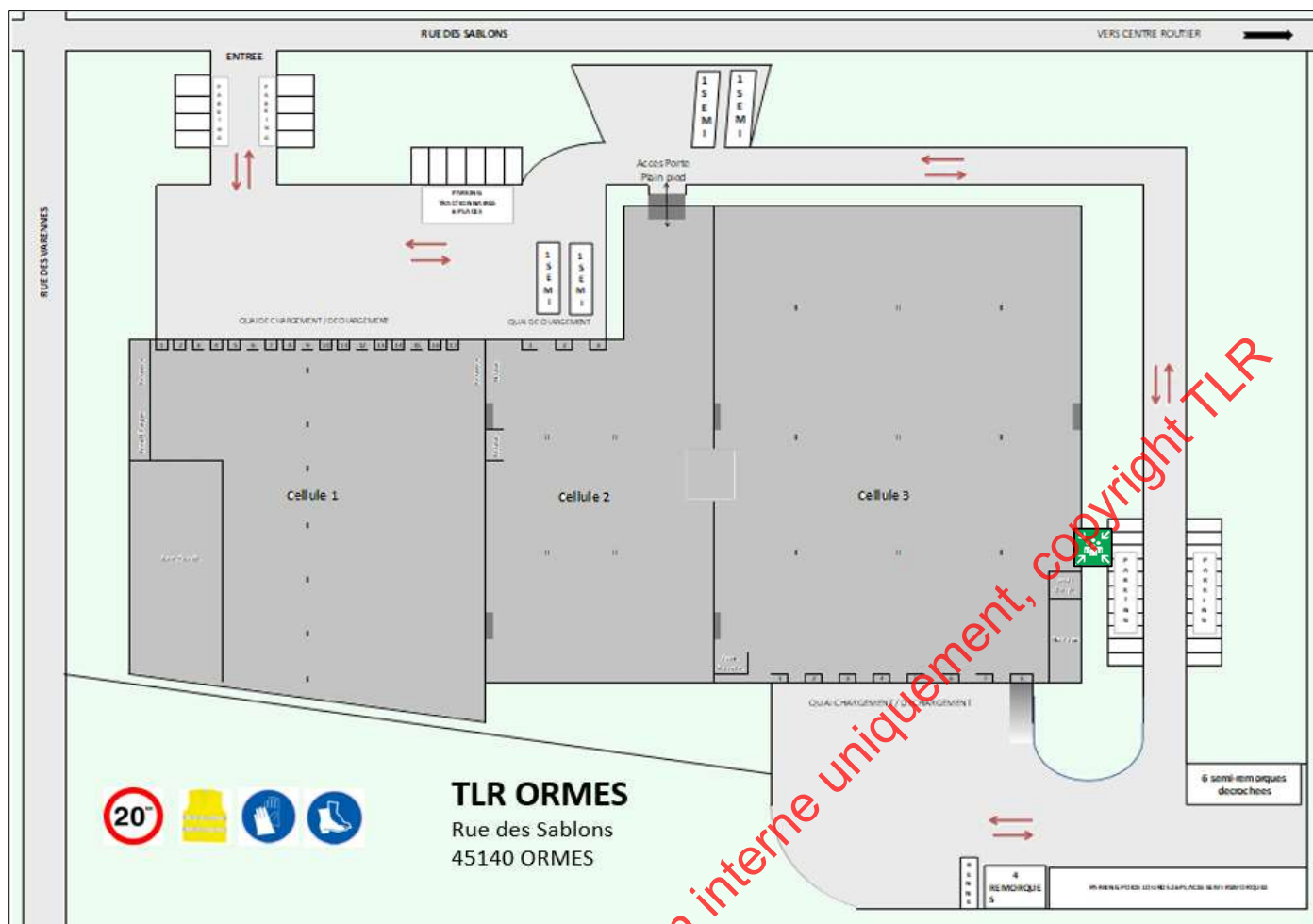
Un plan de parking, affiché dans les locaux, présente les emplacements réservés sur le site, de manière que toutes les activités internes ou externes à l'entreprise puissent bénéficier de places pour se garer. Merci de le respecter.



**PLANS DES SITES TLR**







**Plan de circulation :** Vous devez respecter le sens de circulation, parfois en sens unique afin de limiter les croisements. Le respect du code de la route et des consignes affichées à l'entrée des sites est obligatoire.

**Point de rassemblement :**

Il est indiqué par le panneau suivant :



Vous devez vous y rendre dès que vous entendez l'alarme incendie du site. Les chargés d'évacuation (chasuble verte) vous dirigeront vers le point de rassemblement. Arrêtez tous travaux en cours, fermez les portes derrière vous. Ne retournez à votre poste qu'après autorisation du responsable.

**CONSIGNES DE SECURITE**



En cas d'urgence merci de suivre les instructions du personnel sur site.



Port des chaussures de sécurité et du gilet jaune lors de tout déplacement.



Sens unique de circulation.  
Le code de la route s'applique sur tout le site.



Il est strictement interdit de fumer et d'utiliser son téléphone portable en zone ATEX.



Merci de respecter la zone fumeur.



Merci de respecter la vitesse sur tout le site

Vous n'êtes pas autorisés à entrer dans certains locaux. Il peut s'agir des locaux techniques par exemple c'est-à-dire des locaux réservés à des personnes habilitées ou des locaux qui exigent de se munir d'équipements spéciaux.



**Fumeurs :** Il n'est pas autorisé de fumer dans les véhicules ou sur le site, excepté dans les zones autorisées.



L'accès aux locaux autorisés se fait à l'aide d'un badge, remis à l'embauche, sur l'ensemble des sites TLR : Saran, Oissel, Ormes et Marolles.



Ce badge permet d'être utilisé sur les portes et les barrières équipées de lecteurs de badge



Certains emplacements sont spécifiques voire restreints. Merci de les respecter.

**Emplacement réservé aux PMR\* :**  
(\* personnes à mobilité réduite)



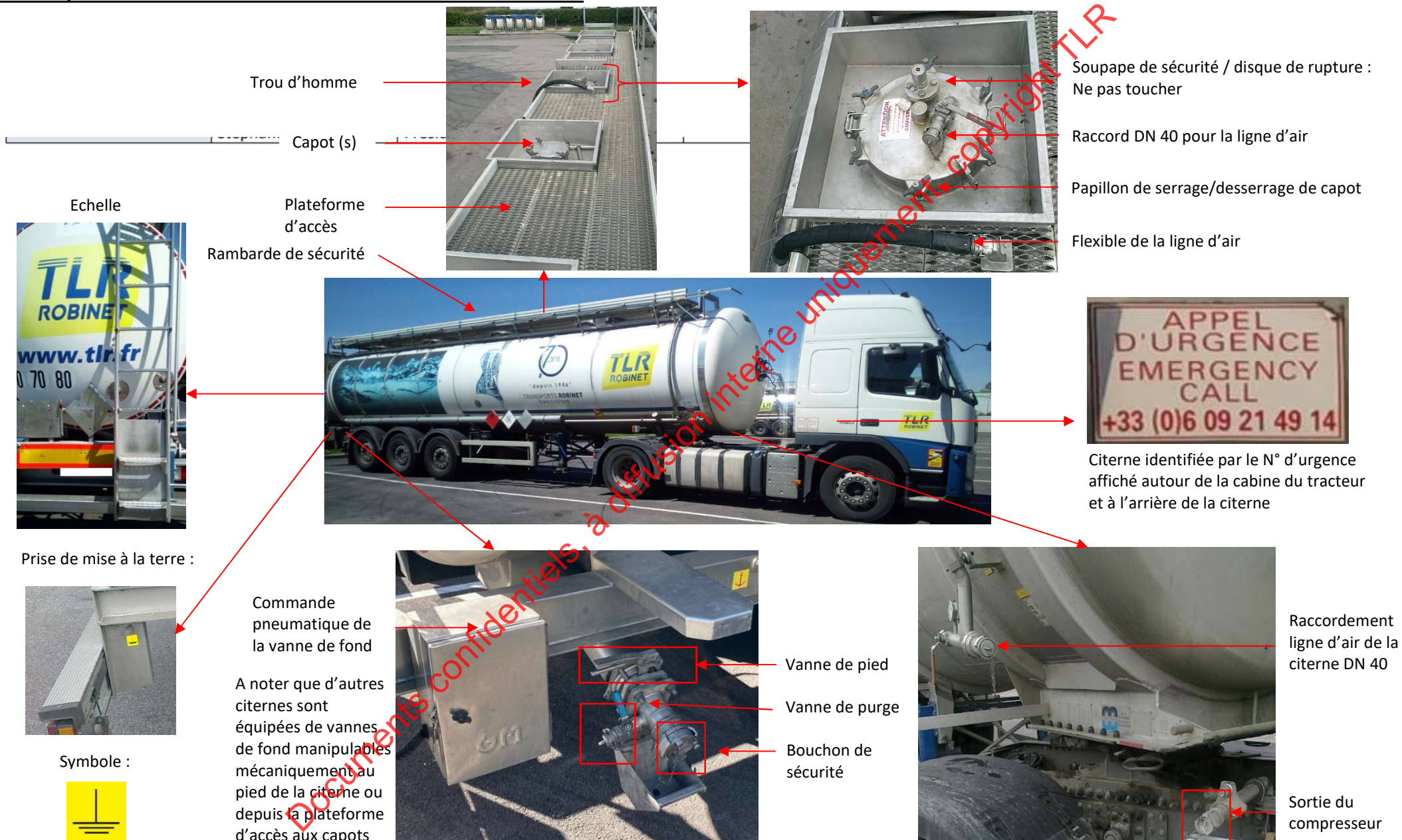
**Emplacement réservé aux véhicules électriques :**



**Emplacements réservés aux motos :**



## 4.8 Lexique des différents éléments d'une citerne et d'un tracteur :



## 5 PREVENTION AU POSTE DE TRAVAIL :

### Soyez conscient et curieux des risques de votre métier

Travail en hauteur, chargement, port de charge lourde...

Pour votre santé et votre sécurité, **respectez les consignes de ce manuel**, remontez les situations dangereuses que vous rencontrez auprès de votre responsable, **portez vos équipements de protection individuelle**, réfléchissez avant d'agir, prenez le temps nécessaire pour faire les choses et ne faites pas plusieurs choses en même temps.

**Le document unique d'évaluation des risques professionnels, consultable sur demande auprès du service RH ou QHSE.**

**Respect des pictogrammes que vous pouvez rencontrer (port des EPIs obligatoires)**



Protection oculaire



Casque de protection



Protection auditive



Protection obligatoire  
des voies respiratoires



Chaussures de sécurité



Vêtements de protection



Visière de protection



Harnais de sécurité



Passage obligatoire  
pour piétons



Gants de protection

## Règles d'hygiène spécifiques COVID-19

Le masque est un EPI (Equipeement de Protection Individuel) et son port est un complément aux EPI nécessaires à la réalisation du travail en toute sécurité. Le port du masque doit couvrir le nez et la bouche comprise.

Il ne se substitue en rien au respect strict des gestes protecteurs et de la distanciation physique (minimum 1m).



Se laver très  
régulièrement  
les mains



Tousser ou éternuer  
dans son coude ou  
dans un mouchoir



Utiliser un  
mouchoir à usage  
unique et le jeter



Saluer sans se serrer  
la main, éviter les  
embrassades



Respecter une  
distance d'au moins  
1 m avec les autres

Des masques, du savon et du gel hydroalcoolique sont à disposition sur tous nos sites.

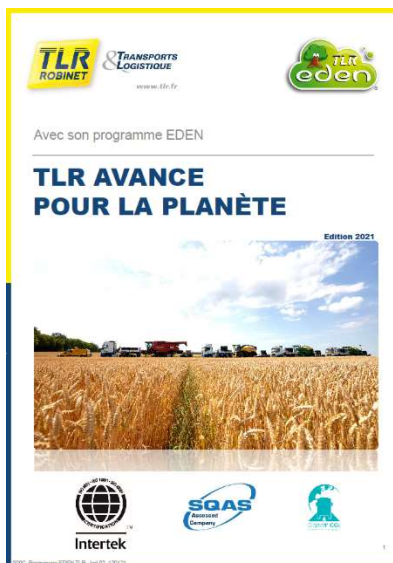


**Merci de respecter les consignes affichées sur nos sites et sur les sites clients pour la sécurité de tous.**

**Acteur de la démarche Qualité de l'entreprise**, vous proposez des améliorations au système Qualité en place.

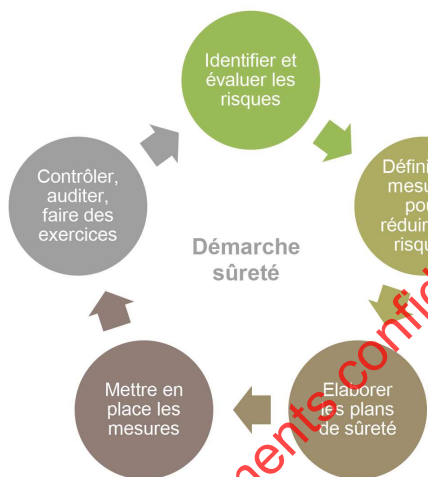
**CE DOCUMENT EST LA PROPRIETE DE TLR. TOUTE REPRODUCTION MEME PARTIELLE EST INTERDITE**

Archivage : Q:\Z\_QHSE\2\_QUALIDOC\6\_Manuels & commercial\M02\_Manuel Conducteur Citerne\_Ind.05\_200923.docx



**Acteur du PLAN DE SÛRETE**, vous vous engagez :

- Au devoir de confidentialité du Plan de Sûreté et tous les documents ou actions qui s'y rapportent,
- A ne pas divulguer la nature des produits transportés par l'entreprise,  
**« PENDANT ET EN DEHORS DES HORAIRES DE SERVICES »**
- A ne pas laisser des tierces personnes avoir accès aux sites et aux documents de l'entreprise,
- A ne pas effectuer de copie des documents,
- Obligation de stationner sur un parking sécurisé, non isolé, surveillé,
- Emprunter les itinéraires recommandés par l'exploitation.



Le plan de sûreté vous est présenté et expliqué lors des formations internes.



Les mesures **VIGIPIRATE** :

Echelle de mesure d'une menace terroriste déployé par le gouvernement.



- **Définition de marchandises dangereuses à haut risque (MDHR) :**

Par marchandises dangereuses à haut risque, on entend les marchandises dangereuses qui risquent d'être utilisées à mauvais escient par des terroristes et qui, dans cette hypothèse, pourraient provoquer de nombreuses destructions massives.

Il est de la responsabilité du conducteur de s'assurer si la marchandise est soumise au tableau ci-dessous.

Tableau des marchandises dangereuses, à haut risque soumises au plan de sûreté selon le chapitre 1.10.3.1.2

**Tableau 1.10.3.1.2: Liste des marchandises dangereuses à haut risque**

| Classe | Division | Matière ou objets                                                                                                         | Quantité                 |                        |            |
|--------|----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|------------------------|------------|
|        |          |                                                                                                                           | Citerne (l) <sup>c</sup> | Vrac (kg) <sup>a</sup> | Colis (kg) |
| 1      | 1.1      | Matières et objets explosibles                                                                                            | a                        |                        | 0          |
|        | 1.2      | Matières et objets explosibles                                                                                            | a                        |                        | 0          |
|        | 1.3      | Matières et objets explosibles du groupe de compatibilité C                                                               | a                        | a                      | 0          |
|        | 1.4      | Matières et objets explosibles des Nos ONU 0104, 0237, 0255, 0267, 0289, 0361, 0365, 0366, 0440, 0441, 0455, 0456 et 0500 | a                        | a                      | 0          |
|        | 1.5      | Matières et objets explosibles                                                                                            |                          | a                      | 0          |
| 2      |          | Gaz inflammables, non toxiques, (codes de classification comprenant uniquement les lettres F ou FC)                       | 3 000                    | a                      | b          |
|        |          | Gaz toxiques (codes de classification comprenant les lettres T, TF, TC, TO, TFC ou TOC) à l'exclusion des aérosols        | 0                        | a                      | 0          |
| 3      |          | Liquides inflammables des groupes d'emballage I et II                                                                     | 3 000                    | a                      | b          |
|        |          | Liquides explosibles désensibilisés                                                                                       | 0                        | a                      | 0          |
| 4.1    |          | Matières explosibles désensibilisées                                                                                      | a                        | a                      | 0          |
| 4.2    |          | Matières du groupe d'emballage I                                                                                          | 3 000                    | a                      | b          |
| 4.3    |          | Matières du groupe d'emballage I                                                                                          | 3 000                    | a                      | b          |
| 5.1    |          | Liquides comburants du groupe d'emballage I                                                                               | 3 000                    | a                      | b          |
|        |          | Perchlorates, nitrate d'ammonium, engrais au nitrate d'ammonium et nitrate d'ammonium en émulsion, suspension ou gel      | 3 000                    | 3 000                  | b          |
| 6.1    |          | Matières toxiques du groupe d'emballage I                                                                                 | 0                        | a                      | 0          |
| 6.2    |          | Matières infectieuses de la catégorie A (Nos ONU 2814 et 2900, à l'exception du matériel animal)                          | a                        | 0                      | 0          |
| 8      |          | Matières corrosives du groupe d'emballage I                                                                               | 3 000                    | a                      | b          |

<sup>a</sup> Sans objet.

<sup>b</sup> Les dispositions du 1.10.3 ne sont pas applicables, quelle que soit la quantité.

<sup>c</sup> Une valeur indiquée dans cette colonne ne s'applique que si le transport en citernes conformément à la colonne (10) ou (12) du tableau 4 du chapitre 3.2 est autorisé. Pour les matières qui ne sont pas autorisées au transport en citernes, l'indication dans cette colonne est sans objet.

## Recommandations à l'attention des conducteurs de véhicule

Comment réagir en cas d'attaque ?  
Se référer à l'annexe 4

### VIGILANCE

- Arrêts et stationnements, si nécessaires, les plus courts possible, dans un lieu non-isolé et sécurisé (plateforme logistique) ;
- Contrôles visuels des abords du véhicule avant de déverrouiller les portes lors des arrêts et stationnements ;
- Vigilance accrue à l'égard des individus étrangers à l'entreprise.

### RÉAGIR EN CAS D'INCIDENT OU DE COMPORTEMENT SUSPECT

- Faire remonter tout comportement suspect ou vol à la hiérarchie interne et, le cas échéant, aux forces de sécurité intérieure : au 17 ou au 112 ;
- Ne jamais s'exposer au danger, ou tenter d'intervenir par soi-même, sauf en cas de dernier recours.

### FAIRE FACE ENSEMBLE

À tout moment, rester vigilant !  
rendez-vous sur : <https://vigipirate.gouv.fr>



**CONTRÔLE ROUTIER** : A noter que tous les contrôles réalisés par les autorités doivent être remis aux exploitants.

CE DOCUMENT EST LA PROPRIÉTÉ DE TLR. TOUTE REPRODUCTION MEME PARTIELLE EST INTERDITE

Archivage : Q:\Z\_QHSE\2\_QUALIDOC\6\_Manuels & commercial\M02\_Manuel Conducteur Citerne\_Ind.05\_200923.docx

« Les contrôles sont effectués par sondage et couvrent dans toute la mesure du possible une partie étendue du réseau routier » extrait du chapitre 5.3 de l'annexe I de l'arrêté « TMD ». Si une infraction est constatée, le véhicule doit être remis en état avant de pouvoir prendre de nouveau la route.

Liste de contrôle effectué par les autorités selon l'annexe IV.2 de l'arrêté « TMD ».

**LISTE DE CONTRÔLE**  
(Voir 5.3 de l'annexe I du présent arrêté)

|     |                                                                                |                                  |                                                                 |
|-----|--------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| 1.  | Lieu de contrôle                                                               | 2. Date : .....                  | 3. Heure : .....                                                |
| 4.  | Marque de nationalité et numéro d'immatriculation du véhicule                  | .....                            |                                                                 |
| 5.  | Marque de nationalité et numéro d'immatriculation de la remorque/semi-remorque | .....                            |                                                                 |
| 6.  | Entreprise effectuant le transport/adresse                                     | .....                            |                                                                 |
| 7.  | Conducteur/Convoyeur                                                           | .....                            |                                                                 |
| 8.  | Expéditeur, adresse, lieu du chargement (1) (2)                                | .....                            |                                                                 |
| 9.  | Destinataire, adresse, lieu du déchargement (1) (2)                            | .....                            |                                                                 |
| 10. | Quantité totale de marchandises dangereuses par unité de transport             | .....                            |                                                                 |
| 11. | Limite de quantité ADR 1.1.3.6 dépassée                                        | <input type="checkbox"/> oui     | <input type="checkbox"/> non                                    |
| 12. | Mode de transport                                                              | <input type="checkbox"/> en vrac | <input type="checkbox"/> colis <input type="checkbox"/> citerne |

**Documents de bord**

|     |                                                      |                                   |                                             |                                     |
|-----|------------------------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------------|-------------------------------------|
| 13. | Document de transport                                | <input type="checkbox"/> contrôlé | <input type="checkbox"/> infraction relevée | <input type="checkbox"/> sans objet |
| 14. | Consignes écrites                                    | <input type="checkbox"/> contrôlé | <input type="checkbox"/> infraction relevée | <input type="checkbox"/> sans objet |
| 15. | Accord bilatéral/multilatéral/autorisation nationale | <input type="checkbox"/> contrôlé | <input type="checkbox"/> infraction relevée | <input type="checkbox"/> sans objet |
| 16. | Certificat d'agrément des véhicules                  | <input type="checkbox"/> contrôlé | <input type="checkbox"/> infraction relevée | <input type="checkbox"/> sans objet |
| 17. | Certificat de formation du conducteur                | <input type="checkbox"/> contrôlé | <input type="checkbox"/> infraction relevée | <input type="checkbox"/> sans objet |

**Opération de transport**

|     |                                                                                         |                                   |                                             |                                     |
|-----|-----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------------|-------------------------------------|
| 18. | Marchandise autorisée pour le transport                                                 | <input type="checkbox"/> contrôlé | <input type="checkbox"/> infraction relevée | <input type="checkbox"/> sans objet |
| 19. | Véhicules autorisés pour les marchandises transportées                                  | <input type="checkbox"/> contrôlé | <input type="checkbox"/> infraction relevée | <input type="checkbox"/> sans objet |
| 20. | Dispositions relatives au mode de transport (en vrac, en colis, en citerne)             | <input type="checkbox"/> contrôlé | <input type="checkbox"/> infraction relevée | <input type="checkbox"/> sans objet |
| 21. | Interdiction de chargement en commun                                                    | <input type="checkbox"/> contrôlé | <input type="checkbox"/> infraction relevée | <input type="checkbox"/> sans objet |
| 22. | Chargement, arrimage de la charge et manutention (3)                                    | <input type="checkbox"/> contrôlé | <input type="checkbox"/> infraction relevée | <input type="checkbox"/> sans objet |
| 23. | Fuite de marchandises ou endommagement de colis (3)                                     | <input type="checkbox"/> contrôlé | <input type="checkbox"/> infraction relevée | <input type="checkbox"/> sans objet |
| 24. | Numéro ONU colis-chargement (2) (3) (ADR 5.1)                                           | <input type="checkbox"/> contrôlé | <input type="checkbox"/> infraction relevée | <input type="checkbox"/> sans objet |
| 25. | Marquage (ex. n° ONU) et étiquetage des colis (ADR 5.2) (2)                             | <input type="checkbox"/> contrôlé | <input type="checkbox"/> infraction relevée | <input type="checkbox"/> sans objet |
| 26. | Placardage des citernes/véhicules (ADR 5.3.1)                                           | <input type="checkbox"/> contrôlé | <input type="checkbox"/> infraction relevée | <input type="checkbox"/> sans objet |
| 27. | Marquage véhicule/unité de transport (panneau orange, température élevée) (ADR 5.3.2-3) | <input type="checkbox"/> contrôlé | <input type="checkbox"/> infraction relevée | <input type="checkbox"/> sans objet |

**Équipements à bord**

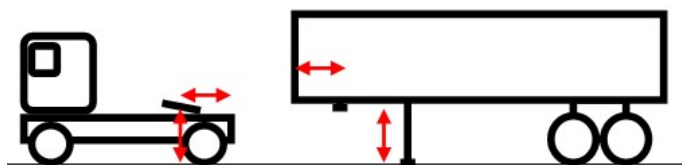
|     |                                                             |                                      |                                             |                                        |
|-----|-------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------------|----------------------------------------|
| 28. | Équipements de sécurité d'usage général indiqués dans l'ADR | <input type="checkbox"/> contrôlé    | <input type="checkbox"/> infraction relevée | <input type="checkbox"/> sans objet    |
| 29. | Équipements adaptés aux marchandises transportées           | <input type="checkbox"/> contrôlé    | <input type="checkbox"/> infraction relevée | <input type="checkbox"/> sans objet    |
| 30. | Autres équipements indiqués dans les consignes écrites      | <input type="checkbox"/> contrôlé    | <input type="checkbox"/> infraction relevée | <input type="checkbox"/> sans objet    |
| 31. | Extincteurs d'incendie                                      | <input type="checkbox"/> contrôlé    | <input type="checkbox"/> infraction relevée | <input type="checkbox"/> sans objet    |
| 39. | Catégorie du risque le plus grave de l'infraction relevée   | <input type="checkbox"/> Catégorie I | <input type="checkbox"/> Catégorie II       | <input type="checkbox"/> Catégorie III |
| 40. | Remarques                                                   | .....                                |                                             |                                        |
| 41. | Autorité/agent ayant effectué le contrôle                   | .....                                |                                             |                                        |

(1) Ne remplir que s'il y a un agent avec une infraction.  
(2) À mentionner sous « remarques » pour les opérations de groupage de transports.  
(3) Contrôle des infractions apparentes.

## 6. ATTELAGE / DETELAGE SEMI-REMORQUE :

1

Présenter le tracteur  
S'assurer de la compatibilité des véhicules  
(P.M.A. Hauteur, Porte-à-faux)  
Vérifier l'immobilisation de la remorque



Obligatoirement sellette 25 à 50 mm plus haute de la plaque d'attelage de la semi

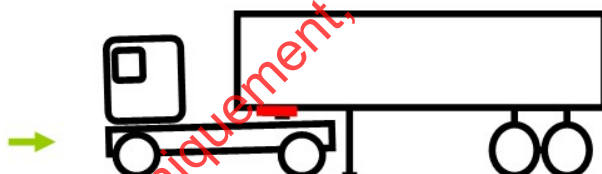
2

Reculer en 2 temps → **STOPPER ET AJUSTER** la hauteur de la sellette :  
à l'aide de la suspension à air ou en manœuvrant les béquilles de la remorque  
**METTRE EN CONTACT LA SELLETTE ET LA REMORQUE**



3

Terminer la manœuvre d'attelage en douceur  
- un clic pour l'attelage  
- un clic pour la sécurité

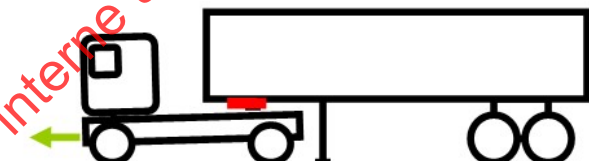


4

Effectuer les essais de traction



**Attention ceci ne garantit pas que la remorque soit correctement attelée**

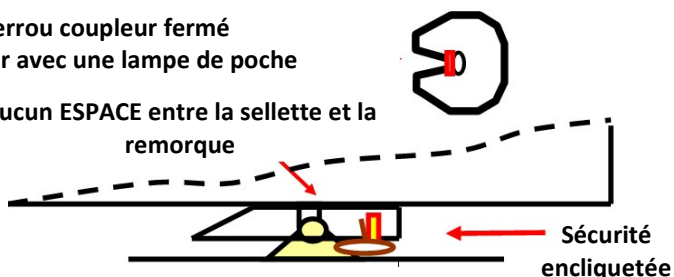


5

**Vérifier impérativement visuellement**

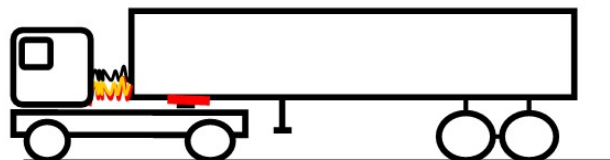
Verrou coupleur fermé  
A vérifier avec une lampe de poche

Aucun ESPACE entre la sellette et la remorque



6

Brancher les flexibles  
Remonter les béquilles  
Mettre la suspension en position route



7

Effectuer les vérifications d'usages

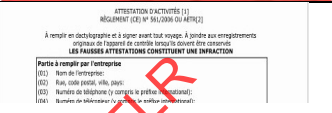
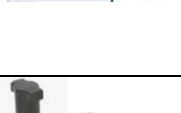
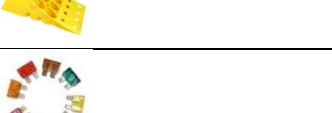
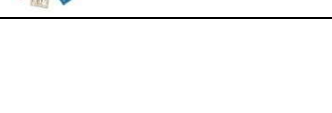
**ECLAIRAGE - SIGNALISATION - SERRAGE DES ROUES**



**NETTOYER ET GRAISSER  
REGULIEREMENT LA SELLETTE  
EN EVITANT LES EXCES DE GRAISSE**

## 7 CHECK-LIST DE VERIFICATION DE DEPART EN MISSION :

### CONTROLE A EFFECTUER AVANT LE DEPART EN MISSION DES ELEMENTS SUIVANTS :

| CONDUCTEUR                                                                                                                        |                                                                                     |                                                                                                                                                    |                                                                                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Permis de conduire valide                                                                                |    | <input type="checkbox"/> Livret individuel de contrôle (justifie votre activité en cas de panne ou utilisation véhicule de PTAC < ou égale à 3,5T) |    |
| <input type="checkbox"/> Carte Qualification Conducteur (CQC)                                                                     |    | <input type="checkbox"/> Attestation (s) d'activité (s) (non-conduite) si nécessaire                                                               |    |
| <input type="checkbox"/> Carte chrono numérique                                                                                   |    | <input type="checkbox"/> Carte d'identité                                                                                                          |    |
| <input type="checkbox"/> Certificat de formation ADR (le cas échéant)                                                             |    | <input type="checkbox"/> Carte gasoil station extérieure (driver)                                                                                  |    |
| <input type="checkbox"/> CACES (le cas échéant)                                                                                   |    | <input type="checkbox"/> Permis prévention (autorisations de conduite)                                                                             |    |
| TRACTEUR ou PORTEUR                                                                                                               |                                                                                     |                                                                                                                                                    |                                                                                       |
| <input type="checkbox"/> Carte grise                                                                                              |   | <input type="checkbox"/> Assurance                                                                                                                 |   |
| <input type="checkbox"/> Taxe à l'essieu                                                                                          |  | <input type="checkbox"/> Copie conforme de la licence Communautaire                                                                                |  |
| <input type="checkbox"/> Récépissé de déclaration pour l'exercice de l'activité de transport de déchets (SARAN, OISSEL, MAROLLES) |  | <input type="checkbox"/> Badge d'accès locaux TLR                                                                                                  |  |
| <input type="checkbox"/> 2 Triangles pré signalisation                                                                            |  | <input type="checkbox"/> Boitier « péage »                                                                                                         |  |
| <input type="checkbox"/> Carte AS24 (truck) au numéro du tracteur.<br><input type="checkbox"/> Carte DKV + code                   |  | <input type="checkbox"/> Rouleau chrono numérique en quantité suffisante pour imprimer 28 jours de données                                         |  |
| <input type="checkbox"/> Constat amiable pré-rempli                                                                               |  | <input type="checkbox"/> Boitier « Eurotoll » pour les autoroutes Belges, Allemandes, Luxembourgeoises (écotaxe)                                   |  |
| <input type="checkbox"/> Crochet d'attelage remorquage                                                                            |  | <input type="checkbox"/> 1 Tablette informatique embarqué                                                                                          |  |
| <input type="checkbox"/> 1 extincteur cabine 2 kg vérifier le plomb + état général + mano de pression                             |  | <input type="checkbox"/> 1 Cale-tracteur                                                                                                           |  |
| <input type="checkbox"/> 1 Gilet fluo                                                                                             |  | <input type="checkbox"/> Lot de fusibles de rechange                                                                                               |  |

|                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                   |                                                                                                                                                                                                 |                                                                                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 1 clé de serrage des roues                                                                                                                                                                                |  | <input type="checkbox"/> Lot d'ampoules de rechange                                                                                                                                             |  |
| <b>VERIFICATIONS COMPLEMENTAIRES</b>                                                                                                                                                                                               |                                                                                   |                                                                                                                                                                                                 |                                                                                     |
| <input type="checkbox"/> Fonctionnement des témoins<br><input type="checkbox"/> Eclairage<br><input type="checkbox"/> Propreté<br><input type="checkbox"/> Contrôle de visibilité<br><input type="checkbox"/> Ceinture de sécurité |  | <input type="checkbox"/> Graissage sellette<br><input type="checkbox"/> Sellette fermée<br><input type="checkbox"/> Goupille de sécurité en place (si équipée)                                  |  |
| <input type="checkbox"/> Absence de fuite<br><input type="checkbox"/> Absence de dommages éventuels<br><input type="checkbox"/> Absence de fissure pare-brise                                                                      |                                                                                   | <input type="checkbox"/> Flexibles et cordons branchés<br><input type="checkbox"/> Béquilles relevées<br><input type="checkbox"/> Essai de freins<br><input type="checkbox"/> Essai de traction |  |
| <input type="checkbox"/> Huile moteur, pression, niveau<br><input type="checkbox"/> Liquide refroidissement<br><input type="checkbox"/> Carburant<br><input type="checkbox"/> AD-BLUE<br><input type="checkbox"/> Lave Glace       |  | <input type="checkbox"/> Etat des pneus<br><input type="checkbox"/> Serrage des roues<br><input type="checkbox"/> Pression des pneus                                                            |  |

|                                          |                                                                                     |                                                                                                                     |                                                                                       |
|------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>REMORQUE</b>                          |                                                                                     |                                                                                                                     |                                                                                       |
| <input type="checkbox"/> Carte grise     |   | <input type="checkbox"/> Assurance                                                                                  |   |
| <input type="checkbox"/> 1 Cale-remorque |  | <input type="checkbox"/> 1 extincteur 6 kg pour le chargement<br><b>vérifier le plomb + état général + pression</b> |  |

|                                                                  |                                |                                                          |                                                                                       |
|------------------------------------------------------------------|--------------------------------|----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>MISSION</b>                                                   |                                |                                                          |                                                                                       |
| <input type="checkbox"/> Dossier de mission complet sur tablette |                                | <input type="checkbox"/> Protocole sécurité              |                                                                                       |
| <input type="checkbox"/> Transport de déchets (BSD)              | Lien Trackdechets sur tablette | <input type="checkbox"/> Carnet(s) de lettres de voiture |  |

|                                                                       |                                    |                                                                                   |  |
|-----------------------------------------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|--|
| <b>SPECIFICITES FEUILLE DE LOCATION DE VEHICULES AVEC CONDUCTEURS</b> |                                    |                                                                                   |  |
| <input type="checkbox"/> Contrat location                             | <input type="checkbox"/> Assurance | <input type="checkbox"/> Copie conforme de la licence intérieure ou communautaire |  |

**IMPORTANT** il appartient à chaque conducteur de vérifier le matériel complémentaire qui lui a été alloué, avant chaque départ et selon sa mission.

**Nota :** Effectuer les pleins de carburant et d'AD Blue en priorité sur les sites TLR :

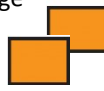
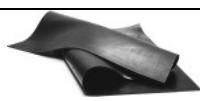


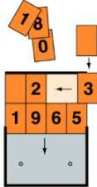
**LOTS DE BORD STANDARD**

**1. EQUIPEMENT CONDUCTEUR**

|                                  |                                                                                   |                                             |                                                                                     |
|----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 casque avec jugulaire 4 points |  | 1 Gilet haute visibilité                    |  |
| Des bouchons d'oreilles          |  | 1 paire de gants de manutention             |  |
| 1 tenue de travail               |  | 1 paire de lunettes de protection           |  |
| 1 Parka                          |  | 1 paire de chaussures de sécurité montantes |  |
|                                  |                                                                                   | Câble de démarrage                          |  |

**EQUIPEMENT A. D. R**

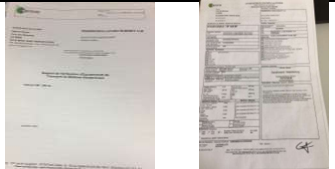
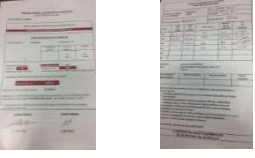
|                                                                                                               |                                                                                     |                                                                                                         |                                                                                       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 appareil d'éclairage portatif conforme ADR                                                                  |    | 1 extincteur de cabine 2 kg                                                                             |    |
| 1 pelle                                                                                                       |    | 2 extincteurs de chargement 6 kg                                                                        |    |
| 1 Réservoir collecteur                                                                                        |    | 2 plaques matières dangereuses orange vierge<br>Colis ou multi-cuves                                    |    |
| 1 Protection plaque d'égout                                                                                   |   | 1 cale-tracteur                                                                                         |   |
| 2 lampes de couleur orange clignotantes ou 2 triangles ou 2 cônes                                             |  | 1 cale-remorque                                                                                         |   |
| 2 Paire de gants P.V.C grandes manches                                                                        |  | 1 bouteille d'eau                                                                                       |  |
| 1 paire de lunette étanche de protection                                                                      |  | 1 Tenue ATEX                                                                                            |  |
| 2 Tenues anti - acide                                                                                         |  | 1 Paire de bottes en caoutchouc de sécurité                                                             |  |
| 1 harnais de sécurité                                                                                         |  | 1 Paire de chaussures de sécurité montantes à semelles anti-perforations, antistatiques, antidérapantes |  |
| 1 casque avec écran facial rabattable, jugulaire 4 points et retour sous menton                               |  | 1 Clé Tricoise en laiton anti-étincelle                                                                 |  |
| Masque respiratoire complet à cartouche<br>A utiliser suivant les consignes de<br>sécurité liées aux produits |  | 1 cartouche en fonction (inscrire la date de 1 <sup>ère</sup> utilisation) + 1 d'avance                 |  |

|                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 3 plaques marques « A haute température »<br>                                                                                                                      | 18 plaques symboles de danger<br><b>CL : 3 ; 4.1 ; 5.1 ; 6.1 ; 8 ; 9.</b><br> |
| Support de plaques matières dangereuses<br>4 demi-supports de numéros de danger<br>1 jeu de numéros de danger de 0 à 9<br>16 intercalaires 8 grandes 8 petites<br> | 3 plaques marques « dangereux pour l'environnement »<br>                      |

**IMPORTANT :** Il est de la responsabilité de chaque conducteur de vérifier le matériel qui lui a été alloué avant chaque départ et selon sa mission. Vos équipements de sécurité sont remplacés sur simple demande de votre part.

**LE PORT DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION ADAPTES FOURNIS PAR L'ENTREPRISE EST OBLIGATOIRE.**

« Conformément aux instructions qui lui sont données par l'employeur, (...) il incombe à chaque travailleur de prendre soin (...) de sa santé et de sa sécurité ainsi que de celles des autres personnes concernées par ses actes ou ses omissions au travail. » Art. L4122-1 du Code du Travail.

| VEHICULES (Complément au lot de born classique)                                                                                                                                                                                                                         |  |                                                                                                                                                                                                                                |  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| Véhicule tracteur                                                                                                                                                                                                                                                       |  | Citerne                                                                                                                                                                                                                        |  |
| <input type="checkbox"/> Consignes écrites ADR<br>                                                                                                                                   |  | <input type="checkbox"/> Certificat d'agrément ADR citerne<br>                                                                            |  |
| <input type="checkbox"/> Certificat d'agrément ADR Tracteur<br>                                                                                                                      |  | <input type="checkbox"/> Attestation de contrôle de citerne (intégrée au rapport de vérification par l'APAVE, des équipements de TMD)<br> |  |
| <input type="checkbox"/> Certificat de lavage du (des) compartiment(s) de la citerne ou attestation de non-changement de produit.<br>->Dernier(s) produit(s) chargé(s) (FOR 102)<br> |  | <input type="checkbox"/> Certificat de conformité du constructeur<br>                                                                     |  |
| ACCESSOIRES VEHICULES                                                                                                                                                                                                                                                   |  |                                                                                                                                                                                                                                |  |
| <input type="checkbox"/> Certificat de(s) flexible(s) de dépotage (+ conformité de l'état des flexibles)<br>                                                                         |  | <input type="checkbox"/> Joints de capots (tresse)<br>                                                                                    |  |
| <input type="checkbox"/> 1 réduction 80 / 50 inox<br>                                                                                                                                |  | <input type="checkbox"/> Joints de flexibles diamètres 80, 50, 40<br>                                                                     |  |
| <input type="checkbox"/> 1 réduction 50 / 40<br><input type="checkbox"/> 1 réduction 40 / DN20 (tête de chat)                                                                                                                                                           |  |                                                                                                                                                                                                                                |  |

## 8 PROCEDURE DE DEPART EN MISSION :



### 1. Le conducteur réceptionne ses ordres de missions

- Envoyés sur l'informatique embarquée, muni de l'application de communication avec l'exploitation.

### 2. Le dossier de mission est composé de :

- L'ordre de mission **et des informations issues de l'informatique embarquée (missions plus observations)**,
- Les pochettes documents véhicules : tracteur ou remorque,
- Les consignes de sécurité spécifiques du donneur d'ordre et/ou du destinataire (ex : protocole de sécurité).

Le conducteur doit vérifier les instructions spécifiques indiquées sur la mission (raccords particuliers, flexibles supplémentaires.....).

### 3. Le conducteur

Effectue avant le départ en mission le contrôle des différents documents et matériels qui lui sont attribués :

- à partir de la **check-list de vérification de départ en mission sur la tablette**,
- avoir à disposition une attestation de non-changement de produit (FOR 102),
- exécute son ordre de mission suivant les instructions figurant sur celui-ci.

**TOUTE ANOMALIE DOIT ETRE IMMEDIATEMENT SIGNEE AU PLANIFICATEUR (EXPLOITATION)**

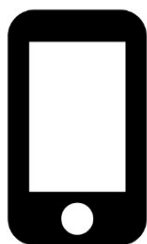
### 4. Réception de l'ordre de mission sur sa tablette E-Mobile

- Le conducteur prend en compte les informations que lui transmet le planificateur sur sa tablette (**véhicule à l'arrêt**).

### 5. Informatique embarquée

- Le conducteur procède ensuite à la validation en temps réel de la réalisation de ses activités

- Connexion de la tablette,
- Signalement d'éventuels dégât ou anomalie sur le tracteur ou la remorque, **via la check-list**
- Réception de l'ordre de mission,
- Validation des différentes étapes de la mission au fil de la journée :
  1. **Au départ de votre site**, cliquer sur le premier point d'arrêt, puis sur **ACTIVER**,
  2. Prendre la route jusqu'au point d'arrêt, cliquer sur **ARRIVEE**,
  3. **Si lieu de chargement** : cliquer sur **DEBUT DE CHARGEMENT** lorsque l'on vous prend en charge,
  4. A la fin du chargement :
    - a. Cliquer sur **CONFIRMER L'ENLEVEMENT**,
    - b. Confirmer avec ou sans réserve (si oui, prendre une photo),
    - c. Prendre une photo du bon de chargement,
    - d. Cliquer sur **FIN DE CHARGEMENT**,
  5. Cliquer sur le prochain point d'arrêt, puis sur **ACTIVER**,
  6. Prendre la route jusqu'au point d'arrêt, cliquer sur **ARRIVEE**,
  7. **Si lieu de livraison** : cliquer sur **DEBUT DE LIVRAISON** lorsque l'on vous prend en charge,
  8. A la fin du déchargement :
    - a. Cliquer sur **CONFIRMER LA LIVRAISON**,
    - b. Confirmer avec ou sans réserve (si oui, prendre une photo),
    - c. Prendre une photo du bon de livraison (et/ou du volucompteur),
    - d. Cliquer sur **FIN DE LIVRAISON**,
  9. ... et ainsi de suite jusqu'à **votre dernier point d'arrêt retour site** :
    - a. Sélectionner le point d'arrêt,
    - b. Rouler jusqu'au point d'arrêt et cliquer sur **OK** lorsque vous êtes arrivé prêt à quitter le véhicule. (Attendre le dernier moment pour cliquer sur OK car cela finalise la mission et interdit toute modification éventuelle).
- Fin de journée.



## UTILISATION DE LA TABLETTE et de l'APPLICATION E-MOBILE

⇒ Vous référer à l'annexe 7 page 67 du présent manuel

## 9 LAVAGE DE L'INTERIEUR D'UNE CITERNE :

**Objectif :** Procéder au nettoyage des compartiments des citernes sur le site de TLR OISSEL ou en station de lavage extérieure pour assurer la qualité du transport ou permettre des interventions techniques en toute sécurité.

Le lavage interne d'une citerne doit être fait :

- ✓ pour chaque changement de produit,
- ✓ avant le passage de la citerne à l'atelier,
- ✓ avant une mise sur parc.

**Dans le cas d'un chargement d'un même produit**, sauf demande expresse du donneur d'ordre, retransmise dans l'ordre de mission, il n'y a pas lieu de procéder au lavage de la citerne.

-> S'il s'agit du même donneur d'ordre, la dernière lettre de voiture atteste du non-changement de produit.

-> Si le donneur d'ordre est différent, pour des raisons de confidentialité des clients, remplir une :

**Attestation de « non-changement de produit » (FOR102).**

**1 – L'agent d'exploitation transmet les instructions de lavage sur la mission suivant le produit à laver.**

Il précise l'adresse de la station de lavage.

**2 – Arrivée sur la station de lavage, le conducteur précise à l'accueil le produit précédemment transporté :**

- ✓ Il présente **OBLIGATOIREMENT** la lettre de voiture et si le produit est méconnu par la station de lavage, la FDS simplifiée,
- ✓ Il s'assure que les flexibles, pompes, tube plongeur et raccords soient également nettoyés, si besoin,
- ✓ Il veille à ce que les instructions transmises soient bien prises en compte par le personnel de lavage,
- ✓ Il contrôle impérativement les informations transmises sur la commande de lavage (immatriculations...).

**3 – Le conducteur suit les instructions des opérateurs de la station lors de la réalisation du lavage.**

- ✓ Consignes de sécurité, port des EPI ...

**4 – Après l'opération de lavage, le conducteur vérifie la propreté intérieure de la citerne et des organes sensibles** (conformément au chapitre suivant dans ce Manuel : *Contrôle d'une opération de lavage intérieur d'une citerne*)

Si le résultat du lavage est insatisfaisant, demander à recommencer l'opération. Il est **IMPERATIF** d'en informer l'exploitation.

**5 – Le conducteur enlève alors les plaques symboles, numéros dangers et codes matières.**

**6 – Le conducteur vérifie les informations sur le bon de lavage, le valide et récupère deux exemplaires.**

### Le certificat de lavage APLICA-EFTCO

Le verso du certificat de nettoyage présente la signification des codes en plusieurs langues

**Il est strictement interdit aux conducteurs d'entrer dans un espace confiné (entrée dans la citerne pour effectuer le contrôle par exemple :**

- Sans raison de service,
- Sans autorisation écrite (voir I 38),
- Sans parades adaptées.

**Obligation de mettre en place les mesures nécessaires :**

- EPI,
- Ventilation,
- Surveillance.



## 10 CONTRÔLE D'UNE OPERATION DE LAVAGE INTERIEUR D'UNE CITERNE :

**Objectif :** Vérifier la propreté intérieure et extérieure de la citerne et de ses accessoires à l'issue de l'opération de lavage.

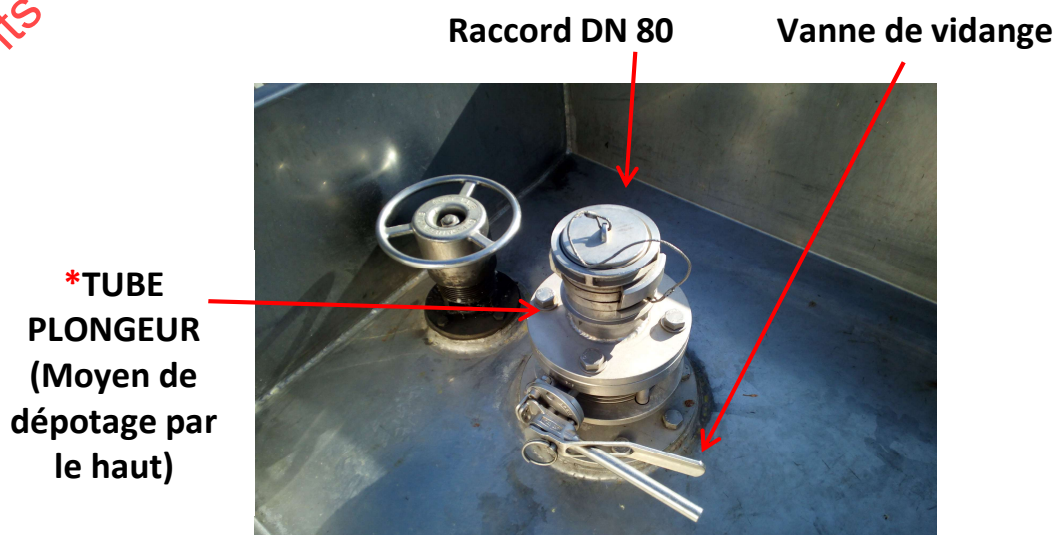
**Après chaque lavage, un contrôle est effectué, par le conducteur (équipé de ses équipements de protection individuelle, cf chapitre 12) :**

### Etapas à suivre :

1. Contrôler visuellement la propreté extérieure du tracteur/citerne
2. Mettre en place la rampe de sécurité de la citerne avant toute opération en hauteur
3. Contrôler visuellement la propreté intérieure du compartiment lavé de la citerne
4. Contrôler visuellement la propreté intérieure des flexibles de dépotage
5. Vérifier le bon état et la propreté des joints et garnitures. Si défectueux, procéder à leur remplacement.
6. Contrôler la propreté de la vanne de purge, du collecteur, des accessoires des garnitures et des joints (à remplacer suivant usure)
7. Contrôler visuellement la propreté intérieure du tube plongeur\*, sur les citernes qui en sont pourvues
  - Mesurer si nécessaire à l'aide du test PH la neutralité de chaque orifice (tube plongeur\*, collecteur et vanne de purge)
  - Mesurer si nécessaire également la neutralité des accessoires environnants (flexibles, ...)
  - Conserver les tests effectués avec le bon de lavage
8. Contrôler la fermeture des vannes et orifices
9. Fermer les capots
10. Descendre de la citerne et replier la rambarde de sécurité une fois toutes les opérations en hauteur effectuées
11. Vérifier que tous les panneaux symboles des matières N° de danger sont retirés
12. Contrôler le certificat de lavage (**correspondance entre la plaque d'immatriculation et le véhicule nettoyé, le produit nettoyé est bien indiqué, conformément au(x) produit(s) lavé(s) ...**)

### Cas particuliers :

- Si la citerne n'est pas nettoyée conformément à la prestation demandée, l'opération doit être relancée. Il est **IMPERATIF** d'en informer l'exploitation.
- Dans le cas où la citerne entre en atelier pour une intervention, ou dans le cas où elle est dirigée chez un prestataire, le certificat de lavage est joint au bon de travail.



## 11 MAITRISE DES FLEXIBLES :

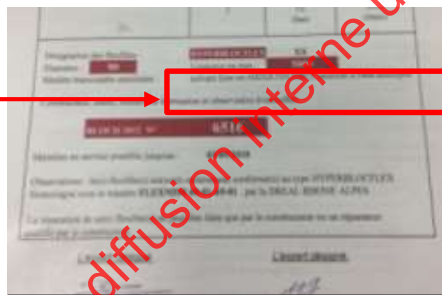
**Objectif :** Les flexibles sont des éléments clés dans les opérations de chargement et de déchargement. Il est important de s'assurer de leur qualité en exerçant un suivi précis de leur utilisation.

Deux types de flexibles sont principalement utilisés chez TLR :

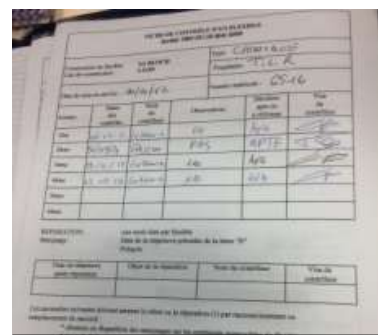
- Les **flexibles d'air** utilisés pour le raccordement du compresseur
  - Ces flexibles utilisés sont en caoutchouc noir/bleu et de diamètre 40 mm,
  - Ils sont rangés dans un tube PVC situé à l'arrière de la cabine du tracteur.
- Les **flexibles de dépotage « matières dangereuses »**
  - Ces flexibles sont éprouvés et homologués par un organisme agréé, puis inspectés chaque année par l'atelier,
  - Ils sont de longueur de 5 ou 6 mètres, de diamètre 80 mm et sont équipés de raccords type pompiers en inox DN80,
  - Ils sont valides **6 ans** à partir de la date gravée sur le raccord,
  - **Il est IMPERATIF que les flexibles affectés soient bien ceux qui équipent réellement la remorque**, afin d'exercer votre activité en toute sécurité et que les opérateurs des sites de chargement / déchargement ne refusent pas l'opération que vous devez effectuer,
  - Ils sont identifiés par leur numéro de série frappé sur leurs extrémités, qui correspond au numéro présent sur le certificat de conformité. Une copie du certificat est présente dans la pochette du véhicule-citerne ainsi que la fiche de contrôle de l'état du flexible (document complété annuellement par une personne qualifiée en interne).



Numéro de série du flexible



Numéro de série du flexible mentionné sur le certificat



Fiche de contrôle de l'état du flexible

Pour toutes nouvelles missions après un stationnement ou lors de l'affectation d'un nouveau véhicule, vous devez :

- **Contrôler visuellement le numéro de série, l'état et la propreté des flexibles** (un flexible mal nettoyé peut engendrer une contamination de produit),
- **Vérifier que les certificats déposés** dans la pochette du véhicule citerne **correspondent aux flexibles présents sur la remorque**, pour tout écart : **SIGNALER impérativement à l'exploitation** pour enregistrement et traitement de la non-conformité relevée.

Pour toute anomalie constatée vous devez :

- Déposer le flexible,
- **FAIRE UN SIGNALEMENT à l'atelier et à l'exploitation** afin qu'une inspection du flexible soit réalisée. Le flexible sera alors réparé ou mis au rebut si l'anomalie ne peut être corrigée.

Remarques :

- En dehors des horaires d'ouverture : Etiqueter le flexible en indiquant l'anomalie rencontrée et l'immatriculation de la citerne. Le déposer dans la benne à déchets ferraille. **Ne jamais remettre en service un flexible mis à la benne,**
- Un flexible ADR ne peut avoir qu'une seule réparation en 6 ans (réparation indiquée sur le certificat du flexible),
- Ne jamais utiliser de rallonge sur la clef Tricoise pour le serrage des raccords afin d'éviter les serrages excessifs.

## 12 UTILISATION DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUEL (EPI) :

**Objectif :** Connaître et savoir utiliser les EPI obligatoires

Liste des EPI :

- Un casque à visière avec écran facial rabattable, jugulaire 4 points et retour menton => Validité 5 ans



- Une paire de lunette masque étanche adaptée au port de lunettes de vue



- Un masque respiratoire complet à cartouches (2 cartouches fournies)

- Type A2 B2 E2 K2 P3
- Type AX P3



- Deux paires de gants PVC résistantes aux MD et hydrocarbures



- Deux combinaisons antiacide



- Une tenue de travail ATEX  
- Une parka haute visibilité



- Une paire de bottes chimique de sécurité antistatique



- Des protections auditives



- Une paire de chaussures de sécurité montantes et antistatique



- Un harnais de sécurité (EPI catégorie III avec contrôle annuel)



Vous trouverez ci-dessous les différents pictogrammes que vous pouvez rencontrer lors de vos opérations de chargement et déchargement :



Veuillez adapter vos EPI en fonction des consignes clients (protocoles de sécurité) et de nos procédures internes. Obligation de maintenir les EPI en bon état. Pour tout défaut constaté sur un EPI (ou en cas de projection de produit), merci de contacter immédiatement l'exploitation pour remplacer l'équipement.

Pour toute question, n'hésitez pas à vous rapprocher de vos formateurs.

Un rappel des consignes **d'utilisation du masque respiratoire et du harnais de sécurité** est présent en **annexes 5 et 6**.

## 13 LETTRE DE VOITURE NATIONALE ET INTERNATIONALE :

### RAPPEL :

Ce document de transport contractuel, expose le conducteur et/ou l'entreprise à des risques juridiques importants en cas de litige.

Une lettre de voiture par envoi

#### - Marchandises transportées :

Nous vous demandons d'être précis sur la nature de la marchandise :

**quantité, qualité, dénomination, N° ONU, marque, type et N° de châssis etc ...**

#### - Cachets commerciaux et signatures :

Si vous rencontrez le moindre problème pour faire signer ou tamponner votre document, vous devez prévenir immédiatement votre exploitant pour prendre une décision et/ou prévenir le client.

#### - Réserves :

Nous insistons sur les réserves à apposer s'il y a lieu, elles doivent être les plus précises et détaillées possibles.

Nous attirons votre attention sur le fait de bien veiller lors de la manutention au chargement et au déchargement, aux dégâts qui pourraient être occasionnés et de les mentionner sur le document.

**AUCUN ELEMENT NE DOIT RESTER ORAL**

**LETRE DE VOITURE UNIQUE** Valider en cochant la case intéressée

**NATIONALE** ou **INTERNATIONALE** (CMR)

A défaut de convention écrite entre les parties au contrat de transport ou de déclaration de valeur spécifiée par le donneur d'ordre, la responsabilité du transporteur, en cas de perte ou d'avarie survenue aux marchandises ou en cas de retard à la livraison, est limitée au montant de l'indemnité prévue par le contrat type concernant le transport.

Ce transport est soumis, notwithstanding toute clause contraire, à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR). This carriage is subject, notwithstanding any clause to the contrary, to the Convention on the Contract for the International Carriage of goods by road (CMR).

Date : 124701

**TRANSPORTS L. ROBINET**

TLR SARAN  
Route d'Ormes  
4570 SARAN  
Tél + 33 2 38 78 70 10 - Fax + 33 2 38 78 70 01

TLR OISEL  
8d Dambourney  
76350 OISEL  
Tél + 33 2 35 95 95 10 - Fax + 33 2 35 95 95 18

TLR ORMES  
12 Rue des Sablons  
45140 ORMES  
Tél + 33 2 38 74 99 99 - Fax + 33 2 38 84 18 32  
S.A.S. au capital de 309 536,42 € - Siret 085 180 023 00037 - P.A. 2018 180 023 - Code NAF 4941 A

TLR MARSEILLES  
6 rue de la République  
77130 MARSEILLES  
Tél + 33 1 60 70 13 37 - Fax + 33 1 60 70 13 37  
S.A.S. au capital de 180 023 € - Siret 085 180 023 - Code NAF 4941 A

CONDUCTEURS / Drivers

IMMATRICULATIONS / Plate N°

VARIANTE moteur

(semi)-remorques

MISSION INSTRUCTIONS

TRANSPORTEUR TERMINAL Unloading carrier

Donneur d'ordre (Client ou commissionnaire)

Nom : Adresse :

MISSION DEMANDÉE

TABLEAU DES MARCHANDISES

| MARQUE | NOMBRE | NATURE DE LA MARCHANDISE | POIDS / VOLUME / AL LINEAIRE   | VALEUR DÉCLARÉE | DÉTAILS DES FRAIS                           |
|--------|--------|--------------------------|--------------------------------|-----------------|---------------------------------------------|
| Mark   | Number | Nature of the goods      | Weight / Volume / Linear meter | Declared value  | Detail of charges                           |
|        |        |                          |                                |                 | PRIX DU TRANSPORT Carriage charges          |
|        |        |                          |                                |                 | TAXES DIVERSES Different taxes              |
|        |        |                          |                                |                 | TAXES CIREMBOURSEMENT Cash on delivery fees |
|        |        |                          |                                |                 | TOTAL HORS TAXES Total excl. V.A.T.         |
|        |        |                          |                                |                 | T.V.A. V.A.T.                               |

DOCUMENTS ANNEXES Documents attached

FORMALITÉS DOUANE Customs forms

TOTAL T.T.C. Total included V.A.T.

PORT DÙ Carriage forward

PORT PAYÉ Carriage paid

CONTRE REMBOURSEMENT Cash on delivery

CHARGEMENT / Loading

DOCUMENT DE SUIVI

DÉCHARGEMENT / Unloading

EXPÉDITEUR - REMETTANT

DESTINATAIRE

ADRESSE : DPT. : PAYS :

Date et heure d'arrivée au lieu de chargement : le à h

Date et heure de départ du véhicule chargé libéré : le à h

Nom du conducteur : signature

EXPÉDITEUR - REMETTANT : signature et cachet commercial

Date et heure d'arrivée au lieu de déchargement : le à h

Date et heure de départ du véhicule déchargé libéré : le à h

Nom du conducteur : signature

DESTINATAIRE : signature et cachet commercial

Le refus non motivé de signature engage la responsabilité de l'expéditeur - remettant.

Le refus non motivé de signature engage la responsabilité du destinataire.

PRESTATIONS ANNEXES / Extra services

EFFECTUÉES AU CHARGEMENT CONVENUES\*

NON CONVENUES\*

NOM DU DEMANDEUR

EFFECTUÉES AU DÉCHARGEMENT CONVENUES\*

NON CONVENUES\*

NOM DU DEMANDEUR

RÉSERVES / Reservations

AU CHARGEMENT

AU DÉCHARGEMENT

MOUVEMENTS DE SUPPORTS

PALETTES : 80 x 120 100 x 120 EUROPA AUTRES

BACS ROLLS

Type Mouvements

PALETTES : 80 x 120

BACS ROLLS

Livrés :

Enlevés :

Rendus :

1° feuillet blanc : Expéditeur - 2° feuillet rose : Destinataire - 3° feuillet vert : Transporteur - 4° feuillet jaune : Souche



## MEMO Chargement Transporteur / Client

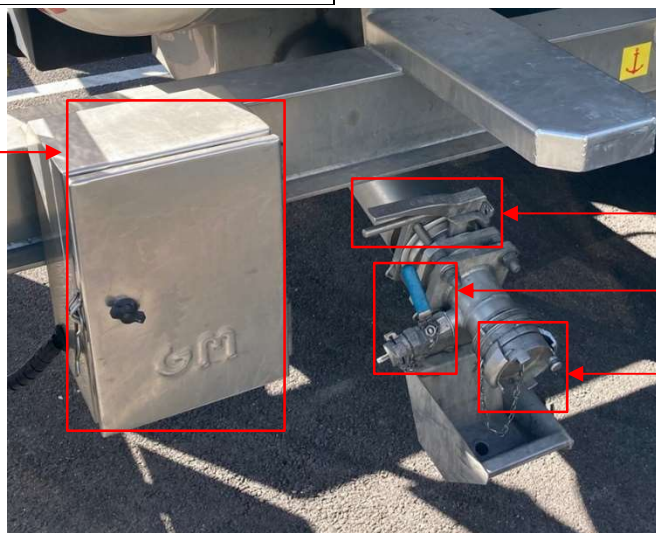
(pour les détails de chaque opération  
merci de vous référer aux pages concernées)



| Opérations à effectuer par le TRANSPORTEUR                                                                           | Opérations à effectuer par le CLIENT                                                                                                              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1) Se présenter à l'accueil                                                                                          | 1) Contrôler les documents et le matériel                                                                                                         |
| 2) Mettre en place le véhicule au poste de chargement                                                                | 2) Remettre les consignes de sécurité et le plan de circulation                                                                                   |
| 3) Arrêter le moteur, immobiliser le véhicule                                                                        | 3) Peser l'ensemble du véhicule                                                                                                                   |
| 4) Mettre les cales                                                                                                  | 4) S'équiper des protections individuelles                                                                                                        |
| 5) Couper le circuit électrique                                                                                      | 5) Contrôler la propreté de la citerne                                                                                                            |
| 6) S'équiper des protections individuelles                                                                           | 6) Contrôler la fermeture ou ouverture des vannes de fond, de pied, de purge et le capot (en fonction du type de chargement en source ou en dôme) |
| 7) Contrôler le fonctionnement des moyens de sécurité                                                                | 7) Mettre en place la liaison avec la citerne                                                                                                     |
| 8) Relier le véhicule à la terre                                                                                     | 8) Mettre en marche la pompe de transfert                                                                                                         |
| 9) Relever la rambarde de sécurité                                                                                   | 9) Vérifier l'étanchéité de la citerne                                                                                                            |
| 10) Appliquer les consignes de chargement en source ou par le dôme ( <b>voir les détails dans la page suivante</b> ) | 10) Surveiller le chargement                                                                                                                      |
| 11) Mettre en place la liaison avec la citerne                                                                       | 11) Arrêter la pompe de transfert                                                                                                                 |
| 12) Vérifier l'étanchéité                                                                                            | 12) Débrancher la liaison sur la citerne                                                                                                          |
| 13) Surveiller le chargement et la prise d'échantillon                                                               | 13) Prendre l'échantillon témoin                                                                                                                  |
| 14) Débrancher la liaison sur la citerne                                                                             | 14) Enlever les protections individuelles                                                                                                         |
| 15) Prendre l'échantillon témoin                                                                                     | 15) Peser l'ensemble véhicule                                                                                                                     |
| 16) Fermer l'orifice de chargement et des bouchons de sécurité                                                       | 16) Emarger et remettre les documents                                                                                                             |
| 17) Rabaissier la rambarde de sécurité                                                                               |                                                                                                                                                   |
| 18) Interrompre la mise à la terre                                                                                   |                                                                                                                                                   |
| 19) Enlever les cales                                                                                                |                                                                                                                                                   |
| 20) Poser les étiquettes et panneaux de danger                                                                       |                                                                                                                                                   |
| 21) Enlever les protections individuelles                                                                            |                                                                                                                                                   |
| 22) Quitter le poste de chargement                                                                                   |                                                                                                                                                   |
| 23) Emarger et remettre les documents                                                                                |                                                                                                                                                   |

Commande pneumatique de la vanne de fond

A noter que certaines citernes sont équipées de vannes de fond manipulables mécaniquement au pied de la citerne ou sur la plateforme d'accès aux dômes



Bouton d'arrêt d'urgence vanne de fond (si équipée)



Vanne de pied

Vanne de purge

Bouchon de sécurité sur le raccord de branchement du flexible

## 14 PROCEDURE DE CHARGEMENT DE MATIERES DANGEREUSES :

Le conducteur se doit d'appliquer les procédures et consignes de sécurité fournies par les donneurs d'ordres ou leurs fournisseurs. A défaut, il doit suivre la procédure décrite ci-dessous.

**En cas d'attente supérieure à 1 heure, contacter l'exploitation pour instruction**



**PLAN DE SURETE : Vérifier les mesures à prendre en cas de transport de produits à hauts risques.**

### Etapes à suivre :

**1. Déclarer son arrivée** sur la tablette informatique.

**2. Se présenter à l'accueil du site** avec les documents suivants :

- Sur l'ordre de mission, la référence de la commande du client,
- Lettre de voiture,
- Certificat formation ADR conducteur,
- Pochette de chaque véhicule,
- Certificat de lavage ou « attestation de non-changement de produit » (FOR 102).

**3. Si vous ne disposez pas déjà du protocole de sécurité du site, se faire remettre le protocole** ou les consignes comprenant :

- Le plan de circulation,
- La procédure de chargement,
- Les consignes de sécurité.

**Respecter les limitations de vitesses**

**4. Prendre connaissance** du protocole de sécurité et le **signer** numériquement (ou le cas échéant sur le document remis par le client).

- En l'absence totale de protocole de sécurité, appeler l'exploitation pour instruction.

**5. Début des opérations de chargement :**

- Faire peser l'ensemble véhicule, vérifier la capacité de la citerne « rapport : densité, poids, litre »

**6. Se diriger au poste de chargement**, positionner et immobiliser l'ensemble selon les consignes reçues :

- Arrêter le moteur et immobiliser le véhicule en serrant le frein de parking,
- Mettre les cales,
- Couper l'alimentation du circuit électrique.

**7. S'équiper des équipements de protection individuelle** en suivant les consignes clients et les formations reçues.

- Suivre les consignes du site en cas de travail en hauteur : utilisation de harnais de sécurité, passerelle mobile...

**Inspection visuelle de propreté des vannes flexibles, intérieur citerne, et qualité des garnitures et des joints.**

**8. Brancher la mise à la terre du véhicule (produits inflammables)** et relever la rambarde de sécurité.

**9. Vérifier** le bon fonctionnement **des moyens de sécurité** (douches...) avec l'accord du client.

**10. Appliquer la procédure de chargement du client.**

En l'absence de procédure client, appliquer les instructions TLR selon le type de chargement indiquées ci-dessous :

- Chargement en source,
- Chargement par le dôme.

#### Instructions Chargement en source :

(Connexion par le bas de la citerne)

##### Début de chargement

- 1) Enlever le bouchon de sécurité sur le flexible
- 2) Brancher le flexible sur la citerne,
- 3) Le client effectue la liaison sur son installation,
- 4) Ouvrir la vanne de pied du collecteur,
- 5) Vérifier que la vanne de purge est fermée,
- 6) Ouvrir les capots,
- 7) Ouvrir la vanne de fond.

##### Fin de chargement :

- 8) Fermer la vanne de fond,
- 9) Faire assurer la vidange du collecteur par le client (pompe),
- 10) Fermer les capots,
- 11) Fermer la vanne de pied,
- 12) Utiliser la vanne de purge pour s'assurer que le collecteur est bien vide et sans pression,
- 13) Débrancher le flexible,
- 14) Fermer la vanne de purge,
- 15) Mettre le bouchon de sécurité,

### Instructions Chargement en dôme : (Connexion par un bras de chargement)

#### Début de chargement :

- 1) S'assurer que la vanne de fond est fermée,
- 2) Ouvrir les capots,
- 3) S'assurer que la vanne de purge est fermée,
- 4) S'assurer que la vanne de pied est fermée,
- 5) Vérifier que le bouchon de sécurité est correctement installé,
- 6) Le bras de chargement est mis en place par le client.

#### Fin de chargement :

- 7) Utiliser la vanne de purge pour s'assurer que le collecteur est bien vide,
- 8) Fermer la vanne de purge,
- 9) Fermer les capots.

### 11. Une fois le produit chargé

Le conducteur **assiste à la prise d'échantillon** s'il y en a, et attend l'accord du destinataire ou de son représentant pour dépoter.

- Prise d'échantillon par dôme **INTERDITE** sauf accord conventionnel dans le protocole de sécurité. Lorsque cela vous est demandé, le signaler auprès de l'exploitation.
- Utiliser la vanne de purge sauf indication contraire sur le site de déchargement.
- En cas de transport de l'échantillon « **TRANSPORT INTERDIT DANS LA CABINE** »

### 12. Faire un tour de la citerne et vérifier l'absence de fuite de la citerne.

### 13. Rabaissier la rambarde de sécurité et débrancher la mise à la terre du véhicule

### 14. Enlever les cales et poser les étiquettes et panneaux de danger conforme au(x) produit(s) chargé(s).

### 15. Faire peser l'ensemble véhicule et vérifier la conformité des poids affichés.

- Le client procède à la pesée de l'ensemble véhicule ; le conducteur vérifie la conformité des poids en vigueur (**surcharge interdite**).
- Poser les scellés (plombs), le cas échéant.

### 16. Se déséquiper des équipements de protection individuelle.

- En cas de projection pendant le chargement, jeter les équipements souillés dans les contenants adéquats sur le site ou dans un sac qui sera éliminé à l'agence TLR.

### 17. Avant le départ, renseigner le document de transport avec :

- Le code ONU,
- La désignation officielle de la matière transportée,
- Le numéro des scellés.

Emarger les documents selon la réglementation en vigueur avec le client.

### 18. Fin du chargement : Véhicule arrêté

- Déclarer la fin de l'opération de chargement sur la tablette,
- Continuer l'exécution de l'ordre de mission ou passer à l'ordre de mission suivant.

## 15 PROCEDURE DE DECHARGEMENT DE MATIERES DANGEREUSES :

Le conducteur se doit d'appliquer les procédures et consignes de sécurité fournies par les donneurs d'ordres ou leurs fournisseurs. A défaut, il doit suivre la procédure décrite ci-dessous.

**En cas d'attente supérieure à 1 heure contacter l'exploitation pour instruction**



**PLAN DE SURETE : Vérifier les mesures à prendre en cas de transport de produits à hauts risques.**

### Etapes à suivre :

**1. Déclarer son arrivée** sur la tablette informatique.

**2. Se présenter à l'accueil du site** avec les documents suivants :

- Sur l'ordre de mission, la référence de la commande du client,
- Lettre de voiture,
- Certificat formation ADR conducteur,
- Pochette de chaque véhicule,
- Certificat de lavage ou « attestation de non-changement de produit » (FOR 102),
- Autres documents remis au chargement : tickets de pesée, certificat d'analyse du produit...

**3. Si vous ne disposez pas déjà du protocole de sécurité du site, se faire remettre le protocole** ou les consignes comprenant :

- Le plan de circulation,
- La procédure de chargement,
- Les consignes de sécurité.

**Respecter les limitations de vitesses**

**4. Prendre connaissance** du protocole de sécurité et le **signer** numériquement (ou le cas échéant sur le document remis par le client).

- En l'absence totale de protocole de sécurité, appeler l'exploitation pour instruction.

**5. Début des opérations de déchargement :**

- Faire peser l'ensemble véhicule et faire vérifier les scellés.

**6. Se diriger au poste de déchargement**, positionner et immobiliser l'ensemble selon les consignes reçues :

- Arrêter le moteur et immobiliser le véhicule en serrant le frein de parking,
- Mettre les cales,
- Couper l'alimentation du circuit électrique.

**7. S'équiper des équipements de protection individuelle** en suivant les consignes clients et les formations reçues.

- Suivre les consignes du site en cas de travail en hauteur : utilisation de harnais de sécurité, passerelle mobile...

**Inspection visuelle de propreté des vannes flexibles, intérieur citerne, et qualité des garnitures et des joints.**

**8. Brancher la mise à la terre du véhicule (produits inflammables)** par la liaison équipotentielle et relever la rambarde de sécurité.

**9. Vérifier** le bon fonctionnement **des moyens de sécurité** (douches...) avec l'accord du client.

### **10. Prise d'échantillon**

Le conducteur **assiste à la prise d'échantillon** s'il y en a, et attend l'accord du destinataire ou de son représentant pour dépoter.

- Prise d'échantillon par dôme **INTERDITE** sauf accord conventionnel dans le protocole de sécurité : Lorsque cela vous est demandé, le signaler auprès de l'exploitation.
- Utiliser la vanne de purge sauf indication contraire sur le site de déchargement.

### **11. Appliquer la procédure de déchargement du client.**

En l'absence de procédure client, appliquer les instructions TLR selon le type de déchargement indiquées ci-dessous :

- Déchargement par aspiration ou gravité,
- Déchargement par compression.

## Instructions Déchargement par aspiration ou gravité :

### Début de dépotage

- 1) Vérifier l'absence de produit dans le collecteur en utilisant la purge
- 2) Enlever le bouchon de sécurité du flexible
- 3) Brancher le flexible de dépotage
- 4) Vérifier la fermeture de la vanne de purge
- 5) **Le client effectue la liaison sur son installation**
- 6) Ouvrir la vanne de pied
- 7) Relever la rambarde de sécurité
- 8) S'assurer que la citerne n'est pas en pression (évent)
- 9) Ouvrir le trou d'homme ou un capot
- 10) Ouvrir la vanne de fond
- 11) **Faire effectuer la mise en route du dépotage par le client**
- 12) Surveiller le dépotage pour vérifier l'absence de fuite



### Fin de dépotage

- 13) **Le client effectue l'arrêt et ferme la liaison avec son installation**
- 14) Fermer la vanne de pied
- 15) Ouvrir la vanne de purge
- 16) Vider et purger le flexible de dépotage
- 17) Fermer le trou d'homme ou le capot
- 18) Fermer la vanne de fond
- 19) Rabaissier la rambarde de sécurité
- 20) Débrancher le flexible de dépotage
- 21) Mettre le bouchon de sécurité
- 22) Rincer et ranger le flexible de dépotage

## Instructions Déchargement par compression d'air :



**INTERDIT POUR TOUT PRODUIT INFLAMMABLE (Classe 3)**

### Début de dépotage

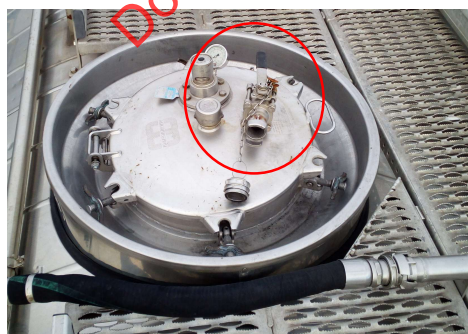
- 1) Brancher le flexible d'arrivée d'air (du compresseur)
- 2) Ouvrir la vanne d'arrivée d'air
- 3) Vérifier l'absence de produit dans le collecteur en ouvrant la purge
- 4) Enlever le bouchon de sécurité du flexible
- 5) Brancher le flexible de dépotage
- 6) Vérifier la fermeture de la vanne de purge
- 7) **Le client effectue la liaison sur son installation**
- 8) Ouvrir la vanne pied
- 9) Relever la rambarde de sécurité
- 10) Contrôler la fermeture et le serrage de l'ensemble des capots
- 11) Raccorder la ligne d'air sur le raccord DN40 (évent)
- 12) Ouvrir la vanne d'air
- 13) Ouvrir la vanne de fond
- 14) **Demander l'autorisation au client d'ouvrir la vanne de fond (ouverture de la vanne client par le client)**
- 15) Mettre le compresseur en marche suivant chap. 17
- 16) Surveiller le dépotage pour vérifier l'absence de fuite,
- 17) Compression maximum de la citerne à 2 bars, à **respecter impérativement**

### Fin de dépotage

- 18) **Le client ferme la liaison avec son installation**
- 19) Fermer la vanne de pied
- 20) Arrêter le compresseur suivant chap. 17
- 21) Ouvrir la vanne de décompression « Vanne sur évent capot central »
- 22) Fermer la vanne de fond
- 23) Rabaissier la rambarde de sécurité
- 24) Ouvrir la vanne de purge
- 25) Vider et purger le flexible de dépotage
- 26) Débrancher le flexible de dépotage
- 27) Mettre le bouchon de sécurité
- 28) Rincer et ranger le flexible de dépotage
- 29) Débrancher et ranger le flexible d'arrivée d'air

## CAS PARTICULIER : NITRATE D'AMMONIUM EN SOLUTION CHAUDE (NASC) ou PRODUIT CHAUD :

Quel que soit le mode de dépotage : laisser la vanne de décompression (ou évent) d'ouverte lors du retour à vide jusqu'au refroidissement complet de la citerne.



RISQUE D'ASPIRATION DE LA  
CITERNE PAR DECOMPRESSION



12. Faire un tour de la citerne et vérifier l'absence de fuite de la citerne.

**13. Débrancher la mise à la terre du véhicule** et rabaisser la rambarde de sécurité.

**14. Enlever les cales et conserver les étiquettes et panneaux de danger** jusqu'au lavage intérieur de la citerne.

**15. Se déséquiper des équipements de protection individuelle.**

En cas de projection pendant le chargement, jeter les équipements souillés dans les contenants adéquats sur le site ou dans un sac qui sera éliminé à l'agence TLR.

**16. Faire peser l'ensemble véhicule et vérifier la conformité des poids affichés.**

**17. Faire émarger les documents et reprendre les exemplaires transporteur :**

- Le document de transport (lettre de voiture),
- Le double du bon de livraison,
- Les tickets de bascule,
- Dans le document de transport préciser si **retour à vide** selon le chapitre 5.4 de l'ADR :  
« **VEHICULE-CITERNE VIDE, DERNIERE MARCHANDISE CHARGEE** : UN ...., nom, classe, GE, tunnel »

**18. Fin du déchargement : Véhicule arrêté**

- Valider la fin de l'opération de chargement sur la tablette,
- Contacter l'exploitation pour :
  - Rendre compte de la bonne exécution de la mission (ou le cas échéant de la non-conformité relevée),
  - Continuer l'exécution de l'ordre de mission ou passer à l'ordre de mission suivant.

Documents confidentiels, à diffusion interne uniquement, copyright TLR

## 16 UTILISATION DU COMPRESSEUR DE DEPOTAGE :

### I. Mise en fonctionnement du compresseur :

- ☐ Monter dans la cabine (respect des trois points d'appui),
- ☐ Mettre en route le moteur (ralenti),

#### sur VOLVO jusqu'à Euro 5

- ☐ Enclencher le bouton de commande du compresseur en appuyant sur la sécurité, la boîte de vitesse se met automatiquement en position « N1 »
- ☐ Passer la boîte de vitesse en position « N2 »,
- ☐ Mettre le commodo du régulateur sur « ON »,
- ☐ Enclencher le mode « RESUME » pour accélérer le compresseur (si nécessaire, affiner le réglage au moyen du bouton +/- à l'extrémité du commodo), **puis passer à l'étape 2 « consignes de réglage »**



#### sur VOLVO Euro 6

- ☐ Appuyer sur le bouton de commande du compresseur, la boîte de vitesse se met automatiquement en position « N1 »
- ☐ Passer la boîte de vitesse en position « N2 »,
- ☐ Enclencher le bouton « CC » (sur le volant, côté gauche),
- ☐ Utiliser la molette centrale pour accélérer le compresseur : **puis passer à l'étape 2 « consignes de réglage »**



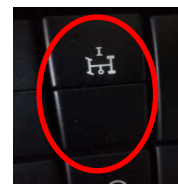
#### Sur RENAULT

- ☐ Appuyer sur le bouton 1, puis appuyer sur le 2<sup>ème</sup> bouton, pour éviter la coupure du moteur,
- ☐ Enclencher le mode « R » du bouton n°3 pour accélérer le compresseur (si nécessaire, affiner le réglage au moyen du bouton +/-),
- ☐ Passer la commodo de boîte automatique en position High (vers le haut), **puis passer à l'étape 2 « consignes de réglage »**



#### Sur IVECO

- ☐ Appuyer sur le bouton de commande du compresseur,
- ☐ Accélérer le compresseur au moyen du bouton +/- à l'extrémité du commodo, **puis passer à l'étape 2 « consignes de réglage »**



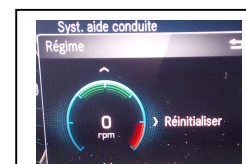
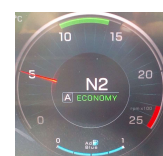
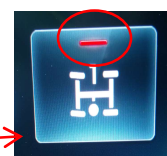
#### Sur MERCEDES

- ☐ Sur écran tactile, sélectionner le menu « COMMANDE »



- ☐ sélectionner l'icône en haut à gauche : « prise de force »
- ☐ Utiliser le sélecteur de vitesse et monter la manette pour passer sur **N2**
- ☐ Appuyer 2 fois sur le bouton « paramètre » pour accéder à l'écran de régime moteur
- ☐ Accélérer, en utilisant le bouton central tactile

**puis passer à l'étape 2 « consignes de réglage »**



### Consignes de réglage du compresseur

- ☐ **Compresseur classique** : accélérer jusqu'à **1200 tours/mn maximum**
  - ☐ **Compresseur hydraulique** : respecter les indications de l'étiquette CAB'S collée sur le pare-brise
  - ☐ Ne jamais enclencher le compresseur moteur accéléré ou non débrayé
  - ☐ Une utilisation de plus de 1200 tours/mn peut entraîner une surchauffe du compresseur
- Faire tourner le compresseur au moins 5 mn par semaine et après tout lavage du véhicule**

Appliquer la suite de la procédure de déchargement



## II. Arrêt du compresseur :

- ☐ Monter dans la cabine (respect des trois points d'appui),,

### Sur VOLVO EURO 5

- ☐ Placer le bouton du commodo du régulateur sur « OFF »,
- ☐ Pousser le bouton de commande du compresseur dans sa position initiale.
- ☐ Couper le contact moteur



### sur VOLVO Euro 6

- ☐ Appuyer sur le « 0 » (commande au volant),
- ☐ Pousser le bouton de commande du compresseur dans sa position initiale.
- ☐ Couper le contact moteur



### sur RENAULT

- ☐ Appuyer sur le « 1 ».
- ☐ Couper le contact moteur



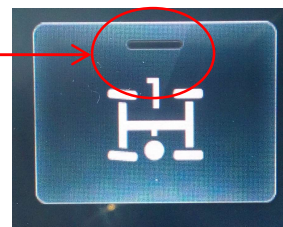
### sur IVECO

- ☐ Appuyer sur le bouton OFF au centre du commodo, pour décélérer,
- ☐ Pousser le bouton de commande du compresseur dans sa position initiale.
- ☐ Couper le contact moteur.



### Sur MERCEDES

- ☐ Appuyer sur l'icône de la prise de force (le voyant rouge s'éteint)
- ☐ Couper le contact moteur.



Appliquer la suite de la procédure de déchargement.

## 17 STATIONNEMENT DE CITERNES CHARGEES DE MATIERES DANGEREUSES :

Pour la sécurité, la sûreté et le respect de l'environnement, le conducteur doit prendre les dispositions précisées par les règlements cités en référence.

Références : **Code de la route**  
**ADR Matières dangereuses + plan de sûreté.**  
**Arrêté TMD consolidé**

**Objectif :** Pour la sécurité, la sûreté et pour la protection de l'environnement, il est nécessaire de suivre des consignes particulières en complément des procédures générales de stationnement TLR. Ces consignes s'appuient sur les dispositions de la réglementation (Code de la Route, ADR, Arrêté TMD, plan de sûreté.)



**PLAN DE SURETE :** Vérifier les mesures à prendre en cas de produit à haut risque concerné par le plan de sûreté

- Le conducteur s'assure, au moment de stationner son véhicule chargé ou vide non lavé, que :
  - Le véhicule ne risque pas d'être endommagé,
  - Le véhicule peut être évacué sans nécessiter de manœuvre,
  - Le sol est suffisamment stabilisé,
  - Selon la durée de stationnement, et le produit transporté, le conducteur vérifie qu'il peut stationner son véhicule :

|                    | Entre 2 et 12h<br>(repos journaliers)                                       | Supérieur à 12h<br>(repos hebdomadaire ou férié)                                                                                                                                      |
|--------------------|-----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Agglomération      |                                                                             | <b>INTERDIT</b><br>Sauf : Parking clos                                                                                                                                                |
| Hors agglomération | <b>+ 10 m de toute habitation ou établissement recevant du public (ERP)</b> | à + 50 m de toute habitation ou ERP.<br>Si transport de produit de classe 3 ou 6.1 : à <b>+ de 10 m d'un véhicule portant les plaques et étiquettes 2.1, 2.3, 3 ou 6.1, 1 ou 1.5.</b> |



Citerne identifiée par le N° d'urgence affiché autour de la cabine du tracteur et à l'arrière de la citerne

- Immobiliser son véhicule freins serrés,
- Couper le circuit électrique, fermer le véhicule
- Vérifier qu'il n'y a pas de fuite et que toutes les vannes et orifices sont correctement fermés,
- Vérifier que toute la signalisation est bien en place.

**De retour au véhicule, refaire le tour du véhicule**

- Contrôler la signalisation
- Vérifier la fermeture de toutes les vannes et orifices ainsi que l'absence de fuites,
- Contrôler et prévenir l'exploitation en cas d'acte de malveillance, de dommage éventuel, ou de destruction des scellés le cas échéant.**
- Valider la "fiche de contrôle final des étapes", FOR100 spécifiant la conformité du stationnement

### **STATIONNEMENT SUR LE SITE TLR OISSEL (76)**

Le stationnement des ensembles routiers s'effectue **sur le parking principal** de façon à pouvoir évacuer sans manœuvre, et tout particulièrement **les véhicules chargés de produits de classe 3, Groupe d'emballage I et II.**

#### Rappel général

Le code de la route s'applique sur les parkings TLR :

- Respecter les passages piétons,
- Vitesse limitée sur tous les sites,
- Respecter des plans de stationnement affichés sur les sites.



## 18 AUDITS DE CONTROLE QSE ET BBS DES CONDUCTEURS :

### Audit QSE

**Audit :** Examen méthodique et indépendant en vue de déterminer si les activités et résultats relatifs à la qualité, la sécurité et l'environnement satisfont aux dispositions préétablies et si ces dispositions sont mises en œuvre de façon efficace permettent d'atteindre les objectifs, conformément aux procédures et au manuel qualité.

Les **audits**, qu'ils soient internes (réalisés par l'entreprise pour détecter en interne ses axes d'amélioration) ou externes (réalisés par un auditeur externe à l'entreprise pour trouver en toute objectivité tout axe d'amélioration)\_ont pour but de vérifier l'aptitude du système Qualité / Sécurité / Environnement à atteindre et à maintenir les objectifs définis et/ou de prévenir un écart et un risque potentiel.

Il arrive que certains de nos clients réalisent des audits sur nos sites pour vérifier que nous respectons les exigences qui ont été définies au contrat.

**Ecart :** Différence entre ce qui est prévu et réalisé après apport de preuve tangible. Un écart est enregistré et traité comme une non-conformité.

**Non-conformité :** non satisfaction à une exigence spécifiée

### Démarche BBS

**BBS :** Nous sommes tous particulièrement influencé par notre comportement au volant, générant ainsi des risques de manière inutile. La démarche BBS, « Sécurité par l'adéquation du comportement » (Behaviour Based Safety) vise à développer l'adoption de gestes et comportements améliorant la sécurité.

Les formations BBS reposent sur l'observation du conducteur par le formateur et sur le dialogue entre eux, afin :

- ☒ de revenir sur les points d'améliorations repérés,
- ☒ remonter des informations pertinentes
- ☒ collecter des données précieuses.

L'avis du conducteur et son implication dans cette démarche sont extrêmement importants pour la bonne réalisation des formations qui sont entreprises.

Une communication est faite vers tous les salariés afin de montrer les effets du programme. Chacun est challengé dans la démarche.

Votre formateur réalise des audits/formation BBS au minimum 1 fois par an. Pour cela, il utilise les données qui lui permettent de trouver avec vous une amélioration en terme :

- De consommation de carburant,
- Du comportement au volant (outil ECO-SCORE),
- De sécurité et soin apporté aux chargements.

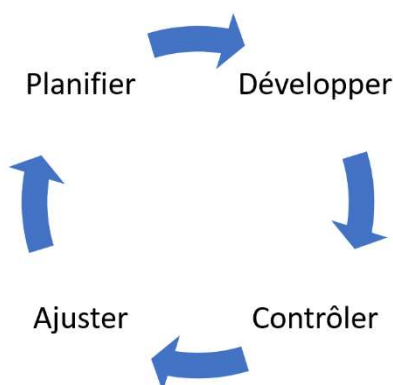


Schéma de notre système de management QHSE, basé sur le cycle PDCA, qui est une logique d'amélioration continue rythmée en quatre phases : Planifier, Développer, Contrôler et Ajuster.

## 19 PROCEDURE DE TRANSPORTS :

Pour effectuer un transport en toute sécurité, le conducteur doit respecter les règlements cités en référence et se tenir informé de leur évolution à partir des notes de service émises par le Directeur d'activité dont il dépend.

Référence :

Code de la route  
ADR Matières dangereuses / Arrêté TMD  
Réglementation Sociale Européenne

**Utilisation du téléphone  
interdite en conduite**



Toutes ces documentations sont placées dans la bibliothèque technique disponible au service planning

### DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

Le conducteur prend connaissance des données figurant sur son ordre de mission et applique l'itinéraire :

- recommandé par l'exploitation (via l'application E-TRANS),
- obligatoire en cas de transport soumis au plan de sûreté (sauf cas de force majeure, travaux, déviation...),
- et averti son exploitation en cas de modification du trajet obligatoire.

Le conducteur doit respecter les réglementations citées en références, conformément aux formations reçues et aux examens passés :

- \* Formation F.I.M.O et tous les 5 ans recyclage F.C.O,
- \* Certificat de formation pour le transport de matières dangereuses (recyclage tous les 5 ans),
- \* Permis de conduire pour la conduite du véhicule (visite médicale périodique).

Contrôle routier :

DREAL, Gendarmerie ou police :

- en cas de constat d'infraction, le conducteur avertit immédiatement le Directeur d'activité ou le service.

### L'HABITACLE D'UNE VOITURE, UN ESPACE TRÈS RÉGLEMENTÉ



### TRANSPORTS MATIERES DANGEREUSES

Classification européenne des tunnels :

| Classification<br>marchandise | Classement des tunnels |   |   |   |   |
|-------------------------------|------------------------|---|---|---|---|
|                               | A                      | B | C | D | E |
| B                             |                        |   |   |   |   |
| C                             |                        |   |   |   |   |
| D                             |                        |   |   |   |   |
| E                             |                        |   |   |   |   |

## ITINERAIRES OBLIGATOIRES :

ATTENTION Certains itinéraires sont obligatoires ou fortement recommandés et d'autres sont formellement interdits.

L'usage des autoroutes ou tronçons d'autoroutes ci-dessous précisés est interdit, sauf accord express du service Planning et / ou du Directeur d'activité, ou pour des raisons exceptionnelles.

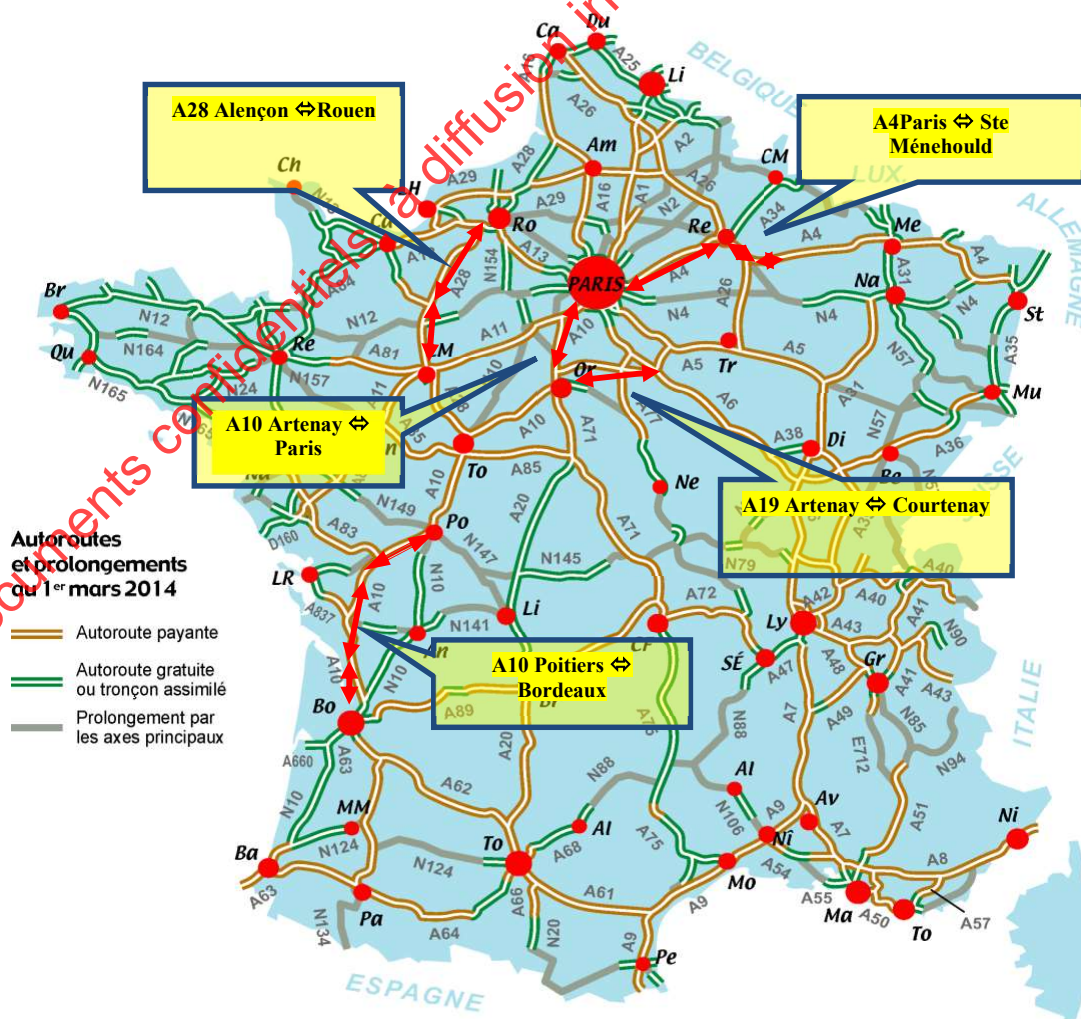
En cas de conditions climatiques difficiles, l'emprunt des autoroutes classiques est autorisé.

Vous êtes tous des professionnels et, en bonne collaboration avec l'agent de Planning, vous déterminez l'emprunt ou non de ces tronçons s'il y a un réel besoin : Plan de sûreté, gain de temps, rendez-vous, temps de conduite, événements climatiques...

Un contrôle systématique de toutes les factures de péages est réalisé chaque mois pour vérification du respect de cette consigne.

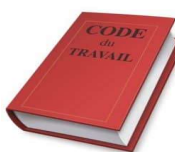
## AUTOROUTES INTERDITES

- **A28** : Entre échangeur de Rouen sur A13 et Sortie Alençon nord (sauf portion entre Orbec et Gacé)  
➔ Itinéraire conseillé : **N138** Départ de Rouen, Bernay (A28 Orbec sortie Gacé) N138 Gacé, Alençon.
- **A4** : Entre Paris - Reims direction Metz  
➔ Itinéraire conseillé : Paris, prendre **N4**, Chalons-en -champagne et rejoindre A4 à Sainte-Menehould direction Metz.
- **A10** : Entre Paris-Orléans : sortie Artenay et péage de Saint-Arnoult-en-Yvelines  
➔ Itinéraire conseillé : sortie Artenay, prendre **N20** direction Etampes puis accès Paris par Francilienne.
- **A19** : Entre échangeur A10/A19 vers Courtenay  
➔ Itinéraire conseillé : Sortie Orléans par tangential direction Courtenay par **D2060**.
- **A10** : Direction Bordeaux  
➔ Itinéraire conseillé : A10, sortie Poitiers sud suivre **N10** Angoulême, Saint-André-de-Cubzac.



## 20 REGLEMENTATION SOCIALE EUROPEENNE 561/2006 :

**Vous êtes responsable de la correcte manipulation du sélecteur du chronotachygraphe.**  
**Chronotachygraphe analogique à n'ouvrir qu'en cas de contrôle ou pour changer de disque**

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Conducteur</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |  | Personne qui conduit le véhicule, même pendant une courte période.                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                            |
| <b>Pause</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |  | <b>Toute période pendant laquelle le conducteur n'a pas le droit de conduire et qui doit lui permettre uniquement de se reposer</b>                                                                                                                             |                                                                                                                                                            |
| <b>Repos</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                   | Toute période ininterrompue pendant laquelle le conducteur peut disposer librement de son temps                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                            |
| <b>Disponibilité</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |  | Période autre que celles relatives aux temps de pause et aux temps de repos durant lesquelles le conducteur doit être disponible pour répondre à des appels éventuels afin de reprendre la conduite ou d'autres travaux. ( <b>période convenue par avance</b> ) |                                                                                                                                                            |
| <b>Autre tâche</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |  | Toute activité définie comme temps de travail à l'exception du temps de conduite (article 3 point a de la directive 2002/15/CE) ( <b>période d'attente non convenue</b> )                                                                                       |                                                                                                                                                            |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <b>Conduite</b>                                                                   | Continue<br>Journalière (entre deux repos journaliers)<br>Maximum sur une semaine<br>1 semaine<br>2 semaines consécutives                                                                                                                                       | 4 heures 30<br>9 heures<br>2 x 10 heures<br>56 heures<br>90 heures                                                                                         |
| <b>Pause</b> (interruption de conduite)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                   | <b>45 minutes</b> (après une période de conduite de 4h 30 ou fractionnement (durant la période de conduite)<br><b>15 mn puis 30 mn dans cet ordre précis</b>                                                                                                    |                                                                                                                                                            |
| <b>Repos journalier</b> (période de 24h00)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                   | <b>11 heures</b> consécutives<br>Réduction possible à 9 heures 3 fois par semaine<br>repos Fractionné : 3 + 9 heures (dans cet ordre)                                                                                                                           |                                                                                                                                                            |
| <b>Repos Hebdomadaire</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                   | <b>45 heures</b><br>Réduction possible à 24 h minimum. (2eme repos hebdomadaire réduit règlementé)<br>Récupération dans un délai de 3 semaines rattaché à un repos minimal de 9H00.                                                                             |                                                                                                                                                            |
| <b>Temps de service</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Maximum 6 heures<br>Journalier<br>Semaine                                         | → pause de 30 mn (ou 2 x 15 mn), 9 heures<br>10 heures<br>48 heures                                                                                                                                                                                             | → pause de 45 mn (ou 3 x 15 mn)<br>maximum 12 heures 1 fois par semaine<br>maximum 56 Heures pour les grands routier<br>Maximum 52 Heures pour les autres. |
| Temps de service effectif =  +  +                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                            |
| <b>Travail de Nuit :</b> Le temps de service journalier maximum est réduit à 10h 00 si le conducteur prend ou termine son service dans la période comprise entre 0h00 et 5h00                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                            |
| <b>Panne chronotachygraphe, carte défectueuse, vol ou perte :</b><br><input checked="" type="checkbox"/> Vous devez renseigner le verso du disque ou sur le ticket chrono numérique pour la (les) journée(s), vos différents temps de service après avoir annoté en tête vos nom ; numéro de permis de conduire ou carte chrono et signature.<br><input checked="" type="checkbox"/> Vous ne pouvez pas conduire plus de 15 jours dans tous les cas.<br><input checked="" type="checkbox"/> Vous avez 7 jours pour faire une demande de renouvellement auprès de Chronoservice qui s'engage à renvoyer une carte sous 5 jours après traitement de la demande, avec le dossier complet. |                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                            |

## 21 CONSIGNES INTERIEURES T.L.R. :

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>ASSURANCE / VOL</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les Compagnies d'assurance n'assurent pas contre le vol dans les cas suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Portes véhicules et portes cabines non fermées à clef</li> <li>- Clefs restées à bord du véhicule</li> <li>- Véhicule moteur tournant sans présence à bord</li> </ul> </li> <li>- Les vols de véhicules s'intensifiant, les Compagnies d'Assurance nous obligent à ce qu'aucune clé ne reste à bord. En conséquence, à l'extérieur et à l'intérieur de l'Entreprise, en votre absence, vous devez fermer à clé les véhicules et garder ces clés sur vous.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>CARTES DKV</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | <b>INTERDICTION D'UTILISER LA CARTE DKV POUR TOUT REGLEMENT SANS ACCORD DE VOTRE RESPONSABLE</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>CONDUITE</b><br><br><br><br><br><br><br><br> | <p><b>VISIBILITE :</b><br/>Toute présence d'autocollants, fanions, ou tout autre accessoire n'ayant aucun rapport avec le véhicule ou la réglementation est <u>strictement interdite R316-1 et R412-6 (code de la route)</u></p> <p><b>PASSAGER :</b><br/>Tout passager n'ayant aucun lien avec le transport ou l'Entreprise est interdit à bord du véhicule et non assuré en cas d'accident <u>Référence ADR : ch. 8.3.1 et 1.2 (voyageur et animaux interdit)</u></p> <p><b>Conduite hiver :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rester vigilant sur l'utilisation du ralentisseur lorsque le véhicule est vide</li> <li>- Graisser la sellette régulièrement</li> <li>- Vérifier le niveau des batteries</li> <li>- Conserver une DISTANCE DE SECURITE IMPORTANTE pour vous permettre, EN CAS DE DANGER, de vous arrêter sans dommage</li> <li>- Sur route verglacée ou enneigée, la CONDUITE doit être SOUPLE et sans à-coup.</li> <li>- Une accélération ou un freinage trop énergique déséquilibre le véhicule et peut provoquer l'accident</li> <li>- Purger les bouteilles tous les soirs, lorsque le véhicule est chaud ; le lendemain, il sera trop tard</li> <li>- L'eau gelée forme des bouchons dans les canalisations et met le système de freinage en rupture</li> <li>- Dans le bocal de lave glace, mettre UNIQUEMENT le liquide disponible à l'atelier</li> <li>- Dans le radiateur, ne mettre que du liquide de refroidissement, que vous trouverez à l'entreprise.</li> </ul> <p><b>SUSPENSION</b><br/>Tracteurs et remorques<br/>Interdiction de rouler en position haute ou basse → position route obligatoire</p> |
| <b>CONSUMMATION</b><br><br>                                                                                                                                                                                                                                                                            | <p>Conduire avec souplesse sans à coup et anticiper sur les ralentissements ou les arrêts<br/>Ne pousser pas les régimes → respecter la plage verte<br/>Faire son plein sur les sites TLR le soir en rentrant de mission : gazole et AD Blue<br/>Contrôler la consommation instantanée du véhicule<br/>Utiliser correctement le système EBS / I-ROLL / I-SEE / Ralentisseur VEB<br/>Ne pas abuser de la climatisation<br/>Vérifier régulièrement la pression des pneumatiques<br/>Entretien le véhicule (signaler toute anomalie de fonctionnement)<br/>Ne pas remplir le réservoir à ras bord (risque de débordement), surtout l'été<br/>Couper le moteur à chaque arrêt pour limiter la consommation inutile de carburant</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>CARTE CONDUCTEUR</b><br><b>Téléchargement des données</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <p>La remontée des données est automatique sauf lorsque le conducteur est absent sur la période de paie entre le 24 et le dernier jour du mois. Il doit alors procéder à une lecture de sa carte conducteur le jour de son départ depuis sa tablette. Cf. mode opératoire MO23 en annexe.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>DOCUMENTS</b><br><b>Remorques</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | <p>Il est IMPERATIF de ramener les cartes grises remorques à chaque changement de remorque.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>ELECTRICITE</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <p><b>BRANCHEMENT ACCESSOIRES :</b><br/>En raison des technologies actuelles (multiplexage) → risques de court-circuit et d'incendie, tout branchement doit être effectué <u>par l'atelier</u></p> <p><b>PANNE BATTERIE :</b><br/>Se renseigner auprès de l'atelier<br/><b>Arrêt automatique du moteur après 3 mn au ralenti</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

|                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|---------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Equipement<br/>MATÉRIEL</b>  | <p><b>MATÉRIEL EN COMPTE</b> : Dès l'entrée d'une personne dans l'entreprise, le matériel nécessaire à l'exécution de ses missions lui est attribué et enregistré, nominativement.</p> <p>Le renouvellement de ce matériel se fait sur présentation du matériel défectueux ou usé. En cas de perte ou de vol de matériel, il faut informer le Responsable du Matériel.</p> <p><b>MATÉRIEL EN PRET</b> : Du matériel peut être confié à titre ponctuel, ou temporaire.</p> <p><b>Il appartient au personnel de rapporter ce matériel dès la mission terminée</b></p> <p><b>ECHANGE TEMPORAIRE DE VEHICULE</b> : Lors d'un échange temporaire de véhicule, le conducteur transfère son matériel et s'assure de la présence de l'équipement standard à bord.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>HORAIRES</b>                 | <p><b>CHARGEMENT DANS LES USINES</b> :</p> <p>Chaque usine nous communique des créneaux horaires d'arrivée sur site et de chargement que nous devons impérativement respecter.</p> <p>Les plannings TLR tiennent compte de ces contraintes horaires et sont confirmés aux usines</p> <p>En cas de retard ou d'impossibilité de charger le jour annoncé, vous devez prévenir IMMÉDIATEMENT le planificateur.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>INTEMPERIES</b>              | <p>En raison des prévisions météorologiques suite aux orages, chute de neige, tempête, etc , Des départs 7/7 et 24/24 restent toujours possibles sous couvert de dérogation préfectorale.</p> <p>Ne pas utiliser le régulateur de vitesse en cas de conditions météorologiques difficiles.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>LIMITEURS DE<br/>VITESSE</b> | <p>- Vous ne devez et ne pouvez <b>EN AUCUN CAS</b>, annuler l'effet de ce dispositif en débranchant ou en le mettant en panne.</p> <p>- Tout fonctionnement défectueux doit être au plus tôt signalé au Responsable Technique Parc et Matériels, par écrit, en utilisant le carnet P.V. Techniques à disposition.</p> <p><u>P.S.</u> : Les actes liés au débranchement ou mise en panne d'un limiteur de vitesse, sont passibles d'une amende de 6500€ à 30 000€ et d'une peine de prison.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>PANNE</b>                    | <p><b>CONSIGNES D'APPEL POUR LES CONDUCTEURS</b></p> <p><i>Les conducteurs devront appeler directement :</i></p> <p>* le personnel de l'atelier désigné d'astreinte : voir liste de téléphone en page 1.</p> <p>* ou, le service Planning ou votre responsable direct :</p> <p>Le conducteur signale le besoin de réparation au service Planning et à l'atelier. Dans le cas où l'atelier ne peut enregistrer la commande immédiatement, il renseigne obligatoirement le document appelé « procès-verbal technique » qui est mis à sa disposition sous forme de carnet à souches près des casiers conducteurs ou à l'exploitation.</p> <p><b>Cas d'urgence</b> : Le conducteur doit signaler une réparation urgente, mettant en cause la sécurité, hors des horaires de bureaux, en contactant le personnel d'astreinte.</p> <p><b>Panne dans l'enceinte de l'Entreprise</b> : La panne est signalée par le conducteur à l'atelier au moyen du PV Technique.</p> <p>- Un diagnostic précis est établi par une personne de l'atelier qui va appliquer la procédure de réparation et remplir un ordre de travail.</p> <p><b>Rappel sécurité</b> :</p> <p>Baliser votre lieu de dépannage (si nécessaire appeler la Gendarmerie pour protection).</p> <p>Si l'intervention concerne un véhicule matières dangereuses, prendre connaissance des risques sur les consignes écrites de sécurité.</p> <p>En cas de risques graves ou d'accident, prévenir un responsable repris sur la liste 1<sup>ère</sup> page du manuel.</p> <p>Dès le lendemain, rendre compte de votre dépannage.</p> <p><b>Cas particuliers</b> :</p> <p>- <b>Panne à l'étranger</b> : Utiliser le moyen de paiement approprié au pays traversé</p> <p>- <b>Panne sur autoroute</b> : Dans la mesure du possible, rejoindre un parking ou sortir de l'autoroute</p> <p>- <b>Dépannage pneumatique</b> : Si échange de pneu, rapporter le pneu endommagé à l'atelier + éléments carrosserie (aile et support)</p> |
| <b>SECURITE</b>                 | <p>- Le port des EPI (casque, vêtements de protection, chaussures de sécurité et autres EPI si nécessaires) est OBLIGATOIRE, lors des opérations de chargement, déchargement ou intervention sur les matériels.</p> <p>Obligation de se conformer au protocole de sécurité de chaque site.</p> <p>- L'utilisation de sangles, d'équerres ou de chaînes est obligatoire afin d'arrimer correctement les marchandises prises en charge.</p> <p>- Tout dysfonctionnement constaté sur le matériel d'arrimage ou les équipements de sécurité doit être immédiatement signalé au Responsable du matériel.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Attention</b>                | <p>Transport véhicule hors usage ou accidenté ou frets ou machines = risque de déversement</p> <p>Informez l'exploitation pour demander un lavage et/ou utilisation d'absorbant atelier</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

## 22 PROCEDURE DE COMPTE RENDU DE MISSION :

Le conducteur valide en temps réel sur la tablette la réalisation des étapes de sa mission.

Le conducteur remet en plus au service Planning les documents renseignés et émargés à chaque passage sur site ou en fin de semaine.

a) Documents de compte rendu d'une mission :

- 1 La lettre de voiture/CMR, ainsi que le bon de livraison émargés
- 2 Feuille de frais accompagnée des justificatifs
- 3 Les livrets individuels de contrôle pour les -3.5T
- 4 Tickets des données carte chronotachygraphe numérique en cas de panne chrono, de perte ou vol de carte
- 5 Attestation d'activité conducteur
- 6 Documents complémentaires (**bons de voitures pilotes extérieures, bons de lavages, tickets de pesée...**)

Pour les conducteurs domiciliés loin d'un site T.L.R. : vous devez poster les documents avant chaque fin de semaine en utilisant les enveloppes et formulaires pré-remplis « lettre recommandée »

b) Documents relatifs à un incident ou accident :

- 1 Le P.V. technique (anomalies ou incident matériel).
- 2 Le constat amiable est remis au service Planning.
- 3 Le P.V. de la DREAL, la gendarmerie ou de police en cas de contrôle.
- 4 Le numéro de plainte (le cas échéant).



c) Le conducteur prend connaissance de sa prochaine mission sur sa tablette auprès de l'agent de planning.



### 23 ACCIDENT MATERIEL ET UTILISATION DU CONSTAT AMIABLE :

En cas d'accident matériel, appliquer les mesures de sécurité nécessaires : dégagement de la chaussée, balisage, etc.

Dès que possible, prévenir l'Entreprise ou faire prévenir l'Entreprise, selon la liste en page 1

### RENSEIGNER LE CONSTAT AMIABLE

- Ecriture lisible au stylo bille
- Croquis précis
- Cocher les bonnes rubriques et compter le nombre de croix
- Il faut vous reporter au « Guide du constat amiable »
- Dès votre retour à l'entreprise, vous remettez le constat à l'agent de Planning

**Remplir un constat n'est pas anodin et peut, en cas d'erreur, modifier le niveau de responsabilité des parties concernées.**

**En cas de doute sur la manière de remplir le constat, CONTACTEZ VOTRE RESPONSABLE.**

| TEMOINS                                                  |      | CIRCONSTANCES                                |  |
|----------------------------------------------------------|------|----------------------------------------------|--|
| DATE                                                     | LIEU | BLESSES                                      |  |
| <b>CONSTAT AMIABLE D'ACCIDENT AUTOMOBILE</b>             |      |                                              |  |
| <b>1) Date de l'accident</b> : _____                     |      | <b>2) Lieu de l'accident</b> : _____         |  |
| <b>3) Nom et adresse des véhicules impliqués</b> : _____ |      | <b>4) Nom et adresse des blessés</b> : _____ |  |
| <b>5) Véhicule A</b>                                     |      | <b>6) Véhicule B</b>                         |  |
| <b>7) Véhicule C</b>                                     |      | <b>8) Véhicule D</b>                         |  |
| <b>9) Véhicule E</b>                                     |      | <b>10) Véhicule F</b>                        |  |
| <b>11) Véhicule G</b>                                    |      | <b>12) Véhicule H</b>                        |  |
| <b>13) Véhicule I</b>                                    |      | <b>14) Véhicule J</b>                        |  |
| <b>15) Véhicule K</b>                                    |      | <b>16) Véhicule L</b>                        |  |
| <b>17) Véhicule M</b>                                    |      | <b>18) Véhicule N</b>                        |  |
| <b>19) Véhicule O</b>                                    |      | <b>20) Véhicule P</b>                        |  |
| <b>21) Véhicule Q</b>                                    |      | <b>22) Véhicule R</b>                        |  |
| <b>23) Véhicule S</b>                                    |      | <b>24) Véhicule T</b>                        |  |
| <b>25) Véhicule U</b>                                    |      | <b>26) Véhicule V</b>                        |  |
| <b>27) Véhicule W</b>                                    |      | <b>28) Véhicule X</b>                        |  |
| <b>29) Véhicule Y</b>                                    |      | <b>30) Véhicule Z</b>                        |  |
| <b>31) Véhicule AA</b>                                   |      | <b>32) Véhicule AB</b>                       |  |
| <b>33) Véhicule AC</b>                                   |      | <b>34) Véhicule AD</b>                       |  |
| <b>35) Véhicule AE</b>                                   |      | <b>36) Véhicule AF</b>                       |  |
| <b>37) Véhicule AG</b>                                   |      | <b>38) Véhicule AH</b>                       |  |
| <b>39) Véhicule AI</b>                                   |      | <b>40) Véhicule AJ</b>                       |  |
| <b>41) Véhicule AK</b>                                   |      | <b>42) Véhicule AL</b>                       |  |
| <b>43) Véhicule AM</b>                                   |      | <b>44) Véhicule AN</b>                       |  |
| <b>45) Véhicule AO</b>                                   |      | <b>46) Véhicule AP</b>                       |  |
| <b>47) Véhicule AQ</b>                                   |      | <b>48) Véhicule AR</b>                       |  |
| <b>49) Véhicule AS</b>                                   |      | <b>50) Véhicule AT</b>                       |  |
| <b>51) Véhicule AU</b>                                   |      | <b>52) Véhicule AV</b>                       |  |
| <b>53) Véhicule AW</b>                                   |      | <b>54) Véhicule AX</b>                       |  |
| <b>55) Véhicule AY</b>                                   |      | <b>56) Véhicule AZ</b>                       |  |
| <b>57) Véhicule BA</b>                                   |      | <b>58) Véhicule BB</b>                       |  |
| <b>59) Véhicule BC</b>                                   |      | <b>60) Véhicule BD</b>                       |  |
| <b>61) Véhicule BE</b>                                   |      | <b>62) Véhicule BF</b>                       |  |
| <b>63) Véhicule BG</b>                                   |      | <b>64) Véhicule BH</b>                       |  |
| <b>65) Véhicule BI</b>                                   |      | <b>66) Véhicule BJ</b>                       |  |
| <b>67) Véhicule BK</b>                                   |      | <b>68) Véhicule BL</b>                       |  |
| <b>69) Véhicule BM</b>                                   |      | <b>70) Véhicule BN</b>                       |  |
| <b>71) Véhicule BO</b>                                   |      | <b>72) Véhicule BP</b>                       |  |
| <b>73) Véhicule BQ</b>                                   |      | <b>74) Véhicule BR</b>                       |  |
| <b>75) Véhicule BS</b>                                   |      | <b>76) Véhicule BT</b>                       |  |
| <b>77) Véhicule BU</b>                                   |      | <b>78) Véhicule BV</b>                       |  |
| <b>79) Véhicule BW</b>                                   |      | <b>80) Véhicule BX</b>                       |  |
| <b>81) Véhicule BY</b>                                   |      | <b>82) Véhicule BZ</b>                       |  |
| <b>83) Véhicule CA</b>                                   |      | <b>84) Véhicule CB</b>                       |  |
| <b>85) Véhicule CC</b>                                   |      | <b>86) Véhicule CD</b>                       |  |
| <b>87) Véhicule CE</b>                                   |      | <b>88) Véhicule CF</b>                       |  |
| <b>89) Véhicule CG</b>                                   |      | <b>90) Véhicule CH</b>                       |  |
| <b>91) Véhicule CI</b>                                   |      | <b>92) Véhicule CJ</b>                       |  |
| <b>93) Véhicule CK</b>                                   |      | <b>94) Véhicule CL</b>                       |  |
| <b>95) Véhicule CM</b>                                   |      | <b>96) Véhicule CN</b>                       |  |
| <b>97) Véhicule CO</b>                                   |      | <b>98) Véhicule CP</b>                       |  |
| <b>99) Véhicule CQ</b>                                   |      | <b>100) Véhicule CR</b>                      |  |
| <b>101) Véhicule CS</b>                                  |      | <b>102) Véhicule CT</b>                      |  |
| <b>103) Véhicule CU</b>                                  |      | <b>104) Véhicule CV</b>                      |  |
| <b>105) Véhicule CW</b>                                  |      | <b>106) Véhicule CX</b>                      |  |
| <b>107) Véhicule CY</b>                                  |      | <b>108) Véhicule CZ</b>                      |  |
| <b>109) Véhicule DA</b>                                  |      | <b>110) Véhicule DB</b>                      |  |
| <b>111) Véhicule DC</b>                                  |      | <b>112) Véhicule DD</b>                      |  |
| <b>113) Véhicule DE</b>                                  |      | <b>114) Véhicule DF</b>                      |  |
| <b>115) Véhicule DG</b>                                  |      | <b>116) Véhicule DH</b>                      |  |
| <b>117) Véhicule DI</b>                                  |      | <b>118) Véhicule DJ</b>                      |  |
| <b>119) Véhicule DK</b>                                  |      | <b>120) Véhicule DL</b>                      |  |
| <b>121) Véhicule DM</b>                                  |      | <b>122) Véhicule DN</b>                      |  |
| <b>123) Véhicule DO</b>                                  |      | <b>124) Véhicule DP</b>                      |  |
| <b>125) Véhicule DQ</b>                                  |      | <b>126) Véhicule DR</b>                      |  |
| <b>127) Véhicule DS</b>                                  |      | <b>128) Véhicule DT</b>                      |  |
| <b>129) Véhicule DU</b>                                  |      | <b>130) Véhicule DV</b>                      |  |
| <b>131) Véhicule DW</b>                                  |      | <b>132) Véhicule DX</b>                      |  |
| <b>133) Véhicule DY</b>                                  |      | <b>134) Véhicule DZ</b>                      |  |
| <b>135) Véhicule EA</b>                                  |      | <b>136) Véhicule EB</b>                      |  |
| <b>137) Véhicule EC</b>                                  |      | <b>138) Véhicule ED</b>                      |  |
| <b>139) Véhicule EE</b>                                  |      | <b>140) Véhicule EF</b>                      |  |
| <b>141) Véhicule EG</b>                                  |      | <b>142) Véhicule EH</b>                      |  |
| <b>143) Véhicule EI</b>                                  |      | <b>144) Véhicule EJ</b>                      |  |
| <b>145) Véhicule EK</b>                                  |      | <b>146) Véhicule EL</b>                      |  |
| <b>147) Véhicule EM&lt;/</b>                             |      |                                              |  |

Assuré T.L.R. ROBINET  
route d'Ormes  
45770 SARAN  
Tél. 02 38 78 70 10

Noter le numéro d'immatriculation de  
votre véhicule

Société d'assurance ➔ SECAT Assurance  
N° contrat : 11064023104  
Mail : transport@assurance-pcd.fr  
Tél : 02 48 24 24 08

Renseigner lisiblement les informations  
concernant le conducteur

Circonstances : Bien lire les questions avant de cocher  
**Noter le nombre de croix**

Noter les dégâts apparents sur notre véhicule même les dégâts mineurs, et prendre des photos si nécessaire

### Faire un croquis précis

- 1 – Placer le point de choc
- 2 – Placer les véhicules en partant du point de choc
- 3 – Placer les voies de circulation
- 4 – Placer la signalisation
- 5 – Indiquer le nom des rues

## 24 CONDUITE A TENIR EN CAS D'URGENCE OU D'ACCIDENT :

Si vous constatez ou subissez un incident ou un accident, vous devez, dans la mesure du possible :

### 1. EVALUER LA SITUATION



Évaluez rapidement les lieux de l'accident. Restez prudent et évitez de vous mettre en danger à votre tour. Si les secours sont déjà arrivés sur les lieux, poursuivez votre route.

### 2. ETABLIR UN PERIMETRE DE SECURITE



Utilisez le matériel de secours à bord de votre véhicule pour établir un périmètre de sécurité. Vous éviterez ainsi de créer de nouveaux accidents et signalerez aux autres usagers qu'il faut rouler prudemment. Si matières dangereuses : suivre les consignes liées au produit

### 3. ALERTER LES AUTORITES COMPETENTES



Appelez ou faites appeler par un témoin les services d'urgence et informez-les de la situation et d'éventuels dangers supplémentaires (feu, produits chimiques). Gardez votre calme et suivez les instructions.

\* Le numéro peut varier en fonction des pays

### 4. VENIR EN AIDE



Approchez-vous des victimes et évaluez la nature de leurs blessures. Faites tout votre possible pour qu'elles restent calmes et minimisez leurs blessures en attendant les services d'urgence.

Dans l'entreprise, la personne qui reçoit l'appel doit :

- Vérifier que les secours ont été prévenus (à défaut le faire),
- Prendre les coordonnées téléphoniques et géographiques du lieu de l'événement,
- Prévenir son responsable direct ou à défaut le responsable sur place, l'atelier,
- Prévenir (ou faire prévenir par un responsable) le donneur d'ordres.

|                           | SARAN                            | OISSEL                           | MAROLLES/SEINE |
|---------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------|
| Astreinte maintenance TLR | 02 38 78 70 17<br>06 09 21 49 93 | 02 32 95 93 15<br>06 09 21 49 87 | 01 60 57 56 56 |



**BONNE  
ROUTE A  
TOUS !**

**Annexe 1 : FICHES IRU** : Les fiches aide-mémoires réalisés par l'IRU (Union Internationale des Transports Routiers) et la sécurité routière

## L'aide-mémoire du chauffeur de camion

Si on tient compte du nombre de kilomètres parcourus, les camions conduits par des professionnels ont moins d'accidents de la route que les autres véhicules. Néanmoins, lorsqu'ils sont impliqués dans une collision, quel qu'en soit le responsable, les conséquences peuvent être plus graves en raison de leur poids et de leurs dimensions plus importants. La nature des marchandises transportées peut également accroître la gravité de l'accident.

En tant que chauffeur de camion, vous devez adopter une conduite pleinement responsable en tout temps et faire preuve de professionnalisme en anticipant et en pardonnant le comportement dangereux des autres usagers. Vous pouvez contribuer à sauver des vies, améliorer l'image de votre profession et aider votre secteur à obtenir un meilleur cadre juridique.

### ÊTES-VOUS PRÊT?

Votre vie et celle des autres usagers dépendent de votre vigilance et de vos réactions dans les situations d'urgence!



La conduite professionnelle étant très exigeante, vous devez rester en forme, physiquement et mentalement. **Manger et boire sainement ainsi que faire du sport régulièrement** vous aidera à vous sentir plus en forme, à conduire mieux et à vivre plus longtemps!



**Respectez les dispositions légales en matière de temps de conduite et de repos.** L'inobservation des dispositions ou la falsification du tachygraphe sont illégales et traduisent un manque de respect à l'égard de la vie humaine. Vos heures de repos doivent servir... à vous reposer!



**Régalez votre siège afin d'être assis aussi confortablement que possible**, avec toutes les commandes à portée de main. Assurez-vous que la position de votre tête permet de bénéficier de l'effet de l'appuie-tête en cas d'accident.



**Ne consommez pas d'alcool avant de conduire ou ne prenez ni drogue ni médicament pouvant altérer vos aptitudes au volant.** Évitez les repas consistants avant de conduire, car il y a un risque de somnolence.



**Utilisez votre ceinture de sécurité si vous en avez une** et n'oubliez pas votre convoyeur. Même les chauffeurs de camion peuvent mourir s'ils passent à travers le pare-brise! Toute personne qui se repose sur une couchette doit être attachée lorsque le véhicule est en mouvement.



**Ne continuez pas à conduire si vous vous sentez somnolent – Arrêtez-vous!** Sortez de votre véhicule, dégourdissez-vous les jambes et prenez l'air.

### ...ET TOUT LE RESTE EST-IL PRÊT?



**Est-ce que tout est en bon état de marche?** Avez-vous vérifié les freins et les circuits de freins (du tracteur et de la remorque), les pneus (la pression et la profondeur des rainures), le liquide de refroidissement et l'huile? Qu'en est-il des rétroviseurs, des vitres (n'y a-t-il pas d'autocollants superflus?), des essuie-glaces, des phares, des clignotants? Qu'en est-il des équipements spéciaux tels que les extincteurs et les chaînes à neige? Le véhicule présente-t-il des dommages visibles et est-il propre?



**Avez-vous les documents nécessaires?** Avez-vous inséré le disque/la carte de tachygraphe? Avez-vous à bord les disques exigés par la loi?



**Le chargement est-il bien réparti et correctement arrimé?** Si vous déchargez une partie de votre chargement avant votre destination finale, devrez-vous le répartir et l'arrimer à nouveau?



**Vérifiez votre itinéraire.** Comprend-il des ponts, des tunnels, etc. qui pourraient entraver la progression de votre véhicule (dimensions, poids, marchandises dangereuses)? Utilisez-t-il au mieux les autoroutes et évitez-t-il les zones résidentielles? Où prendrez-vous vos pauses? Vérifiez les conditions météorologiques!

## SOYEZ EXTREMEMENT VIGILANT SUR LA ROUTE



**Rappelez-vous que votre angle mort vous empêche de voir les usagers plus faibles** (automobilistes, motocyclistes, cyclistes, piétons) à proximité de votre véhicule. Faites particulièrement attention lorsque :

- vous tournez, au cas où un véhicule vous dépasse dans votre angle mort
- vous faites marche arrière, surtout si le volant se trouve du «mauvais» côté (GB-IRL/ Europe continentale)



**Ne dépassez pas** sauf si vous êtes certain d'avoir suffisamment d'espace et que vous n'obligerez pas d'autres véhicules à ralentir.



**Maintenez une distance de sécurité par rapport au véhicule qui vous précède** – en tout cas, au moins la distance minimale légale. Plus vous roulez vite, plus la distance par rapport au véhicule précédent doit être importante. La distance de sécurité augmente en cas de pluie, de boue, de verglas et de neige.



**Arrêtez-vous si votre moteur, vos freins ou votre ralentisseur commencent à surchauffer.** Ne reprenez pas la route tant que vous n'êtes pas certain qu'il n'y a plus de risque de surchauffe ou de panne.



**Essayez d'anticiper les problèmes.** Évitez de freiner et d'accélérer brusquement, car cela peut être dangereux pour les autres usagers et engendrer une consommation de carburant et une pollution excessives.



**Respectez toujours les règles de circulation.** Ne prenez pas les mauvaises habitudes des autres usagers. Une conduite sûre protège votre vie, celle d'autrui, ainsi que votre emploi!



**En cas de panne, d'accident ou de toute autre situation d'urgence, informez immédiatement votre entreprise et/ou les services d'urgence locaux.** Programmez les numéros d'urgence dans votre téléphone mobile.



**La nuit, passez en feux de croisement à temps** lorsqu'un véhicule arrive en sens inverse. Assurez-vous que vos phares et vos catadiopres sont propres pour une bonne visibilité de votre véhicule.



**Adaptez votre conduite aux conditions météorologiques.** Lorsque la pluie, la boue, le verglas ou la neige (n'oubliez pas vos chaînes!) rendent les routes glissantes, réduisez votre vitesse – il en va de même pour la conduite par temps de brouillard, de pluie ou par faible luminosité, ainsi que dans les tunnels.



**Ne stationnez que dans des endroits autorisés.** Veillez à ne pas gêner la circulation ou la visibilité des autres usagers et évitez les zones résidentielles. Assurez-vous que le véhicule ne risque pas de bouger en votre absence. Ne laissez pas tourner votre moteur inutilement.



**Utilisez dans la mesure du possible les aires de stationnement sécurisées.** Ne stationnez pas dans des endroits isolés, non éclairés, surtout la nuit. Ne parlez pas de votre chargement ou de votre itinéraire à des inconnus. Roulez si possible en convoi. Examinez votre véhicule et votre chargement pour détecter des signes d'effraction ou d'altération avant de reprendre votre voyage.



**Il est illégal de conduire avec un téléphone mobile en main.** Si vous devez communiquer pendant le trajet, équipez votre véhicule d'un kit «mains libres» adapté.



**Le transport terminé, informez votre entreprise de tout problème rencontré avec votre véhicule, les routes empruntées ou les livraisons effectuées, afin que les réparations ou les adaptations nécessaires puissent être effectuées avant le prochain transport.**

**Montrez que vous êtes un professionnel - et vous serez respecté!**

# AIDE-MÉMOIRE « VÉHICULE »

## pour les conducteurs professionnels de camions

Il est important que tous les conducteurs procèdent à un contrôle régulier de leur véhicule afin d'écartier tout risque prévisible d'incident ou d'accident. L'UICR et l'IRU ont donc élaboré cet aide-mémoire en vue d'aider les conducteurs à s'assurer que leur véhicule est en ordre avant de prendre la route.\*

### MATÉRIEL DE SECOURS

Anticipez ! Ne prenez pas la route sans matériel de secours approprié.



Trousse de secours



Gilet fluorescent



Triangle de signalisation



Extincteur d'incendie

### AMPOULES ET APPAREILS

Vérifiez que tous les feux et appareils à bord sont en parfait état de marche avant de partir !



Feux avant, arrière et clignotants



Feux latéraux, de détresse et catadioptriques



Ampoules de rechange, fusibles et lampe de poche



Appareils d'enregistrement (tachygraphe, GPS, etc.)

### ROUES ET SYSTÈMES DE SUSPENSION

Assurez-vous que les roues et systèmes de suspension sont en bon état !



Vérifiez le profil des pneus et assurez-vous qu'ils ne sont pas endommagés (trous...)



Contrôlez la pression des pneus et assurez-vous que les valves sont bien serrées



Vérifiez les systèmes de suspension



Assurez-vous que vous disposez d'au moins une roue de secours et une cale de roue par véhicule

\* Prière de se référer systématiquement à la notice d'utilisation du véhicule et à la législation nationale en vigueur.

## LIQUIDES

Avant de partir, vérifiez le niveau des liquides selon les prescriptions du constructeur !



Assurez-vous qu'il n'y ait pas de fuites



Huile



Liquide de refroidissement



Lave-glace

## CONNEXIONS

Vérifiez tous les types de connexions de votre véhicule avant le départ !



Raccords pneumatiques et alimentation électrique



Sellette et pivot d'attelage



Bequilles



Batterie, alternateur et démarreur

## SÛRETÉ ET ARRIMAGE DU CHARGEMENT

Vérifiez que le chargement est bien arrimé et que votre véhicule est parfaitement sûr avant de prendre la route !



Assurez-vous que le chargement est correctement arrimé



Vérifiez que la bâche est attachée correctement



Vérifiez que l'unité de transport n'est pas endommagée



Vérifiez que l'unité de transport est bien verrouillée ou correctement scellée (TIR)

## PRÉCAUTIONS HIVERNALES

Soyez particulièrement vigilants en cas de conditions météorologiques difficiles



Dégivrez le pare-brise



Enlevez la neige et la glace du véhicule



Enlevez la neige de la calandre et des capteurs de distance



Utilisez des équipements d'hiver appropriés

## Checklist anti-incendie pour les camions

Afin de prévenir les risques d'incendie sur les véhicules, l'IRU a élaboré un aide-mémoire sur les contrôles périodiques à intégrer dans les activités d'entretien des compagnies de transport.

Un contrôle régulier des véhicules peut garantir une détection précoce des anomalies et des problèmes du véhicule susceptibles d'occasionner un incendie

### RESPONSABILITES DU CONDUCTEUR



**1/ AVANT DE PRENDRE LA ROUTE, le conducteur doit impérativement contrôler :**

- La pression des pneus (contrôle visuel quotidien - test des pneus hebdomadaire).
- Veiller notamment à ce que les pneus jumelés ne se touchent pas.

- Qu'il n'y ait pas de fuite d'huile ou de liquide (contrôle visuel du sol).
- Veiller à ce qu'il n'y ait pas de fuite d'huile par le pot d'échappement et pas trop de fumée bleue (consommation d'huile du turbocompresseur).
- Que les systèmes de préchauffage (moteur et habitacle) fonctionnent correctement.
- Qu'il n'y ait pas de débris dans le système d'échappement.



**3/ ARRIVE A DESTINATION, le conducteur doit impérativement :**

- Informer le personnel technique et / ou le conducteur suivant de tout dysfonctionnement.
- Remettre un exemplaire du rapport d'activité quotidien au personnel technique ou au gestionnaire de flotte.

- Contrôler visuellement le compartiment moteur du véhicule et les équipements environnants et signaler tout problème au personnel technique.
- Vider les cendriers.



**2/ EN COURS DE ROUTE, le conducteur doit impérativement :**

- Vérifier la jauge de température du liquide de refroidissement.

- Vérifier le système de surveillance de la pression des pneus (TPM) pour autant que le véhicule en soit équipé.
- Eviter toute surchauffe.
- Arrêter le véhicule en cas de surchauffe du moteur, des freins ou du ralentisseur / ou en cas d'odeurs ou de fumées suspectes.
- Parquer dans un endroit sûr et propre.
- Eviter la surcharge, qui fait augmenter toutes les températures !
- Consigner tout dysfonctionnement dans le rapport d'activité quotidien, avec le kilométrage et l'heure.
- Vérifier que le voyant "ABS" ne s'allume pas.
- Vérifier que le ralentisseur (hydraulique ou électrique) fonctionne correctement.



**4/ AU RETOUR DU CAMION**

Garer le véhicule et éteindre la batterie principale (lorsque cela est possible). Ceci déconnecte les batteries de l'alternateur, éliminant ainsi un risque d'incendie dû à une défaillance électrique interne.

### RESPONSABILITES DU PERSONNEL D'ENTRETIEN DES VEHICULES



**Le technicien responsable de l'entretien du véhicule doit impérativement contrôler régulièrement que :**

- Le câble B+ de l'alternateur (alimentation directe de la batterie) et le câble B+ du démarreur sont correctement branchés.
- Les câbles ne sont pas détendus ou débranchés et qu'ils évitent tout contact avec le sol.
- Aucun liquide (carburant, fluide de direction assistée, huile pour moteur, moyeux et boîte à vitesse) n'entre en contact avec une surface chaude.
- Il est essentiel de réparer immédiatement toute fuite afin de minimiser les contacts à haute température et risques d'incendie qui en découlent. Tous les tuyaux, boîtiers, accouplements, embouts et filtres doivent être contrôlés avec soin. Nettoyer le moteur, la transmission et l'intérieur du compartiment moteur pour s'assurer qu'il n'y ait pas de liquide inflammable
- Il n'y ait pas de fuite d'huile au pivot de la soupape de décharge du turbocompresseur.
- La surface du turbocompresseur est très chaude et, en cas de défaillance interne, celui-ci peut devenir une source d'ignition.
- Il n'y ait pas de fuite dans les capteurs
- Comme ils sont alimentés par des liquides sous pression, les capteurs peuvent devenir source de matière combustible.
- Les niveaux : liquide de refroidissement, huile (contrôle hebdomadaire) sont corrects.
- Il n'y ait ni carburant ni huile sur les matériaux isolants à l'intérieur du compartiment du moteur.

## RESPONSABILITES DU PERSONNEL D'ENTRETIEN DES VEHICULES



**Le technicien responsable de l'entretien du véhicule doit impérativement contrôler régulièrement que :**

- Il n'y ait pas de fuite dans les conduits d'essence.
- Les systèmes de préchauffage fonctionnent correctement (moteur et habitacle).
- Le ralentisseur (gaz d'échappement, hydraulique ou électrique) fonctionne correctement et que tous les équipements annexes soient sans défaut (valves ou conduits cassés, fuites).
- Le système d'échappement soit hermétique/isolé.
- Le niveau de lubrifiant dans les moyeux soit suffisant.
  - Pour éviter une température d'exploitation trop élevée.
- Que l'état des freins à disque et des fixations à coulisse soit satisfaisant.
- Le ou les extincteurs soi(en)t bien à bord du véhicule et fonctionne(nt) correctement.

## MESURES A PRENDRE EN CAS D'INCENDIE / D'ACCIDENT / D'URGENCE



**1/** (Essayer de) garer le véhicule dans une zone sûre.



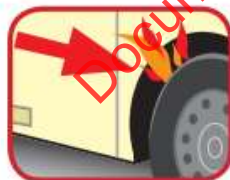
**2/** Serrer le frein à main.



**3/** Dire à l'équipage de se tenir à bonne distance du véhicule.



**4/** Stopper le moteur / isoler la batterie en activant l'interrupteur général quand c'est possible. Couper la climatisation / le chauffage.



**5/** Identifier la source du feu.



**6/** Informer les services d'urgence appropriés en leur donnant autant d'informations que possible sur l'incident ou l'accident et le nombre de personnes concernées.



**7/** S'il est possible de le faire sans danger, utiliser les extincteurs pour maîtriser les feux / **NE PAS OUVRIR LE COMPARTIMENT DU MOTEUR S'IL EST EN FEU.**



**8/** Endosser le gilet réfléchissant et disposer correctement au sol les panneaux d'avertissement / Sécuriser la zone de l'incident.



**9/** S'assurer que l'équipage est en sécurité, à bonne distance du véhicule.



**10/** S'écarter de la zone de l'accident ou de la situation d'urgence, conseiller aux autres personnes de s'écarter et suivre les conseils des services d'urgence.



**11/** Signaler l'incident aux responsables de l'entreprise.

# AIDE-MÉMOIRE CHARGEMENT ET ARRIMAGE SÉCURISÉ

**Soyez en règle et agissez en sécurité !**

Il est essentiel de charger et d'arrimer correctement les marchandises sur les véhicules de fret routier afin de garantir des transports en toute sécurité ; ces opérations doivent être effectuées conformément aux normes en vigueur et en évitant tout risque d'infraction aux législations nationales. Dans le but d'améliorer la sécurité routière, l'IRU a élaboré cet aide-mémoire afin de présenter de manière harmonisée tous les points nécessaires à garantir un chargement et un arrimage sécurisé des marchandises.

## AVANT DE CHARGER LES MARCHANDISES À BORD DU VÉHICULE



Choisissez le véhicule approprié pour le transport;



Déterminez la ou les méthodes d'arrimage les mieux adaptées aux caractéristiques de la charge (verrouillage, blocage, arrimage direct ou arrimage couvrant ou combinaison de ces méthodes);



Vérifiez que le plateau de chargement et la carrosserie intérieure du véhicule soient propres;



Déterminez le nombre et le type de sangles et/ou chaînes pour sécuriser le chargement de manière optimale;



Déterminez l'équipement et la méthode de chargement optimale;



Déterminez le nombre de tapis antidérapants et autres matériaux (palettes, cornières, etc) pour sécuriser le chargement de manière optimale.

## AU COURS DU CHARGEMENT ET DE L'ARRIMAGE DES MARCHANDISES



Veillez à ne pas dépasser la charge maximale autorisée pour l'ensemble du véhicule;



Veillez à respecter la distribution des charges par essieu;



Veillez à superposer ou à disposer les marchandises de manière optimale (marchandises lourdes en bas, légères en haut);



Veillez à disposer les marchandises en fonction de l'ordre de déchargement prévu;



Vérifiez qu'il n'y ait pas d'espaces libres inutiles entre les différentes charges;



Assurez-vous que le matériel d'arrimage répartit les forces exercées par la charge de manière aussi équilibrée que possible (calculez les angles d'arrimage);



Vérifiez la qualité et l'état du matériel d'arrimage;



Assurez-vous que le dispositif d'arrimage n'endommage pas les marchandises transportées, et que le dispositif d'arrimage soit protégé contre les risques de dégradation.

## AU COURS DU TRAJET



Vérifiez le chargement régulièrement en vous arrêtant à un endroit approprié;



Chaque fois que la charge a été déchargée et/ou a subi une nouvelle répartition, contrôlez à nouveau l'arrimage du chargement;



N'hésitez pas à contrôler votre chargement après tout freinage brusque ou toute situation anormale rencontrée pendant le transport en vous arrêtant à l'endroit sûr le plus proche;



Conduisez en douceur et adaptez votre vitesse aux circonstances afin d'éviter tout changement soudain de direction ou tout freinage brusque : les forces ainsi exercées par la charge n'augmenteront pas!

# ECO-CONDUITE EN SECURITE

## POUR CAMIONS

Pensez économique et écologique!

L'ECO-conduite est non seulement un moyen simple, efficace et rentable de réduire la consommation de carburant, les gaz à effet de serre et le nombre d'accidents, mais aussi une marque de respect à l'égard de l'ensemble de la société. Afin d'aider les conducteurs à adapter leur conduite à chaque situation, l'IRU a élaboré cet aide-mémoire de techniques d'ECO-conduite ingénieuses, simples et sûres.

### AVANT DE PRENDRE LA ROUTE



#### Entretenez votre véhicule

Changez régulièrement l'huile moteur et les filtres à air pour garantir un fonctionnement efficace du véhicule. Utilisez le carburant recommandé par le fabricant pour assurer la propreté et la bonne performance du moteur. Consultez systématiquement le manuel d'utilisation pour un entretien optimal.



#### Regroupez les trajets et utilisez des dispositifs embarqués

Planifiez les trajets à l'avance, afin d'éviter les encombrements, ralentissements et immobilisations. Les dispositifs informatiques embarqués peuvent vous aider à gagner du temps et à choisir le bon itinéraire.



#### Voyagez léger

Déchargez autant que possible le plus tôt possible. L'augmentation du maître-couple réduit l'aérodynamisme et une bâche flottant sur les côtés ou à l'arrière peut limiter l'économie de carburant de 5-8%. Retirez toute charge inutile du véhicule. Vérifiez l'angle d'inclinaison du déflecteur de toit en suivant les indications du constructeur.



#### Contrôlez vos pneus

Assurez-vous que les pneus sont constamment gonflés en respectant la pression recommandée par le fabricant. Cette simple mesure peut réduire la consommation moyenne de carburant de 3-4 %. Les pneus sous-gonflés augmentent la résistance au roulement, augmentent la consommation de carburant et s'usent plus rapidement. Consultez le manuel d'utilisation du véhicule ou l'étiquette de pression des pneus pour connaître la pression minimale de gonflage à froid. Le système de contrôle de la pression des pneus, qui doit être utilisé sur une base volontaire, permet au conducteur de vérifier la pression des pneus de son véhicule directement depuis le tableau de bord. Vérifiez également l'alignement de tous les essieux et le parallélisme des roues sur les essieux directeurs selon les instructions du constructeur.

### EN COURS DE ROUTE



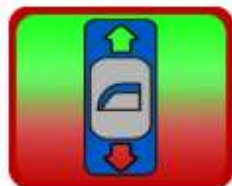
#### Conduisez à vitesse constante

Essayez de maintenir une vitesse constante avec le rapport de vitesse le plus élevé possible et évitez les accélérations et freinages inutiles. Pour maintenir une vitesse constante, le moteur tourne à moindre puissance si on évite de freiner et d'accélérer en permanence. Anticipez le flux du trafic en regardant le plus loin possible devant vous. Sur autoroute, le régulateur de vitesse automatique contribue à une conduite fluide. Réduisez la vitesse par fort vent contraire ou en cas de forte pluie.



#### Accélérez et freinez en douceur

Evitez les démarrages en trombe et les freinages brusques qui gaspillent du carburant et accentuent l'usure de certaines pièces du véhicule comme les freins et les pneus. Observez la distance de sécurité entre les véhicules et anticipez le flux de circulation afin de vous donner plus de temps pour freiner et accélérer en douceur. Accélérer en souplesse après un arrêt et freiner en douceur permettent d'économiser du carburant.



### Fermez les fenêtres lorsque vous roulez vite

Evitez de rouler à plus de 60 km/h avec les fenêtres ouvertes. Rouler les fenêtres ouvertes à grande vitesse augmente la résistance aérodynamique du véhicule et augmente la consommation de carburant. Supprimez tout accessoire susceptible de nuire à l'aérodynamisme du véhicule. Bâchez les véhicules découverts à bords hauts comme les bennes basculantes.



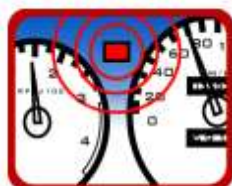
### Décélérez en douceur

Chaque utilisation des freins est une perte d'énergie. Essayez d'utiliser au maximum l'inertie du véhicule. Utilisez le ralentisseur et le frein moteur pour réduire la vitesse à l'approche d'un feu rouge et ne freinez que pour l'arrêt final au feu. Vous limitez ainsi l'usure des freins, produisez moins de gaz d'échappement, économisez du carburant et ménagez votre équipage et vos marchandises.



### Ralentissez et surveillez votre vitesse

Conduire à la vitesse maximale autorisée permet d'économiser du carburant et de fluidifier la circulation. Les autorités environnementales estiment à 10-15 % les économies de carburant ainsi réalisées. Essayez de maintenir une vitesse constante.



### Réagissez aux témoins lumineux

Les véhicules actuels disposent de systèmes de diagnostic embarqué (OBD) sophistiqués qui surveillent constamment la performance du véhicule. Lorsque le témoin OBD s'allume, il est possible que les émissions aient augmenté et que l'économie de carburant soit compromise. Remplacer un capteur défectueux peut améliorer jusqu'à 40% l'économie de carburant. Lorsqu'un témoin OBD s'allume, adressez-vous au personnel d'entretien du véhicule.



### Utilisez le chauffage et la climatisation avec modération

N'utilisez que ponctuellement le chauffage et la climatisation afin de réduire la charge du moteur. Moins utiliser la climatisation peut permettre une économie de carburant de 10-15%. Gareez votre véhicule à l'ombre.



### Eteignez le moteur à l'arrêt

Les moteurs modernes ne nécessitent pas de préchauffage. Démarrez en douceur sitôt le moteur allumé. Faire tourner le moteur à l'arrêt augmente les émissions et gaspille du carburant. Coupez le moteur sitôt que l'arrêt se prolonge. Le temps nécessaire pour un fonctionnement optimal du véhicule après le démarrage/arrêt est indiqué dans le manuel d'utilisateur du véhicule. Evitez les zones encombrées et empruntez un itinéraire vous permettant de contourner les villes plutôt que de les traverser. Cela prendra peut-être quelques minutes de plus mais permet la plupart du temps une économie considérable de carburant, des plaquettes de frein, plaques d'embrayage et boîte de vitesse, tout en limitant la fatigue du conducteur et en diminuant les risques d'accidents.



### Repartir après une immobilisation – mais éviter autant que possible de s'arrêter

Lorsque le feu passe au vert, accélérez rapidement mais en appuyant à moitié seulement sur l'accélérateur. Une forte accélération est très gourmande en carburant. Passez à la vitesse supérieure dès que possible. Les moteurs diesel diffèrent d'une marque à l'autre, mais la plupart requièrent un changement de vitesse à moins de 1500 tr/min, et parfois même à plus bas régime. Il est particulièrement efficace de passer au rapport de vitesse supérieur rapidement car les moteurs modernes sont plus performants avec une forte charge-moteur.

Sur les véhicules modernes, effectuez un minimum de changements de vitesse: 4 à 6 changements suffisent généralement de l'arrêt à la vitesse de croisière.

# Aide-mémoire hiver pour les conducteurs et transporteurs

Avant la saison hivernale



## Composants électriques

### Courroie de transmission

- ✓ Contrôler les éventuelles craquelures ou déchirures (pouvant survenir en cas de températures extrêmes).
- ✓ Vérifier la bonne tension (une courroie lâche peut réduire le rendement de l'alternateur et nuire à la batterie).

### Connexions électriques

- ✓ Vérifier que le véhicule et sa remorque sont bien connectés.

### Batterie

- ✓ Vérifier que la batterie est suffisamment chargée (elle est davantage sollicitée avec la baisse des températures).

### Alternateur

- ✓ Vérifier le taux de charge lorsque le système est en pleine charge, tous les équipements en service.

## Pneus

### Pneus hiver

- ✓ Utiliser des pneus portant les marques M+S, M.S ou MS (ils offrent une meilleure traction et facilitent la conduite dans certaines situations, notamment sur boue et neige).
- ✓ Monter les pneus hiver sur l'essieu moteur au minimum (vérifier les exigences nationales).

### Pression des pneus

- ✓ Gonfler correctement les pneus pour permettre une bonne adhérence, conserver une bonne distance de freinage et maîtriser le véhicule (les températures hivernales agissent sur la pression des pneus).
- ✓ Suivre les pressions recommandées dans le manuel du véhicule.

## Fluides

### Radiateur

- ✓ Contrôler l'état général, les durites, la fermeture et l'ouverture du thermostat.

### Antigel

- ✓ Compléter si nécessaire en respectant le rapport d'eau distillée et d'antigel recommandé.
- ✓ Déterminer le point de congélation du mélange avec un testeur quand le moteur est froid.

### Liquide lave-glace

- ✓ Utiliser un liquide résistant à basse température.

### Niveaux du groupe motopropulseur

- ✓ Utiliser une huile de haute qualité (protège le moteur lors des démarrages à froid).

### Huile et filtre

- ✓ Utiliser l'huile recommandée par le constructeur et vérifier les niveaux manuellement.

### Déshydrateur d'air

- ✓ Remplacer si nécessaire.

### Séparateur d'eau

- ✓ Purger dans le circuit de carburant.

## Équipements divers

### En cas d'incident/accident

- ✓ Emporter avec soi une trousse de premiers secours, une carte, un grattoir à glace, un balai à neige, une lampe de poche, des triangles de signalisation, des balises lumineuses, un câble de remorquage et des câbles de batterie, une pelle, un sac de sable, une couverture, des gants et un téléphone mobile.

### Système de chauffage auxiliaire (cabine)

- ✓ Vérifier le bon état de marche.

## Durant la saison hivernale

Roulez avec une extrême prudence  
sur les routes enneigées et verglacées !



### Pneus

- ✓ Une profondeur minimale de sculpture est obligatoire (consulter les exigences nationales).
- ✓ Veiller à ce que le véhicule soit équipé de chaînes adaptées.



### Nettoyage

- ✓ Éliminer la neige et la glace présentes sur votre véhicule, afin d'éviter que des plaques se décollent et gênent les véhicules qui vous suivent.



### Visibilité

- ✓ Veiller à la propreté du pare-brise, des rétroviseurs, et éliminer la neige et la glace.
- ✓ Vérifier le bon état des balais d'essuie-glace. Le sel et la neige fondue projetés sur le pare-brise nuisent à la visibilité.



### Systèmes d'éclairage

- ✓ Vérifier la bonne marche des feux de croisement/ feux de route, clignotants et feux arrière, et s'assurer qu'ils ne sont pas recouverts de neige ou de glace.



### Circulation d'air

- ✓ Contrôler l'absence de feuilles, neige et glace au niveau de la grille d'entrée d'air et à l'arrivée d'air du système de chauffage.

## POSITION LATÉRALE DE SÉCURITÉ



Si la victime est inconsciente et qu'elle respire, il faut la placer en position latérale de sécurité en :

- la tournant doucement sur le côté, sans la blesser, pour la mettre en position latérale stable,
- s'assurant que son visage est orienté vers le bas et que sa bouche est ouverte.

Cette position latérale de sécurité permet de libérer les voies aériennes et d'éviter à la victime de s'étouffer lorsqu'elle est inconsciente.

Vérifiez régulièrement la respiration de la victime en position latérale jusqu'à l'arrivée des secours.

## RÉANIMATION CARDIO-PULMONAIRE

Si la victime est inconsciente et qu'elle ne respire pas, effectuez les gestes suivants :



- 1) Basculez sa tête vers l'arrière, relevez délicatement son menton et assurez-vous que les voies aériennes sont dégagées



- 2) Vérifiez sa respiration pendant 10 secondes maximum. Si la victime ne respire pas, pratiquez la réanimation cardio-pulmonaire et demandez si un défibrillateur automatisé externe (DAE) est disponible.



- 3) Placez l'une de vos mains au milieu de la poitrine de la victime et l'autre main sur votre première main. Positionnez-vous directement au-dessus de la victime.



- 4) Comprimez le sternum des deux mains en enfonçant de 5 à 6 cm. Répétez l'opération 30 fois de suite (à raison de 2 compressions par seconde) et pratiquez ensuite 2 insufflations.



- 5) Insufflez de l'air dans la bouche de la victime 2 fois ; sa poitrine devrait se soulever.



- 6) Répétez des cycles de 30 compressions thoraciques suivies de 2 insufflations jusqu'à ce qu'un DAE ou les secours arrivent, ou que la victime respire à nouveau normalement.

## BLESSURES : SAIGNEMENTS, BRÛLURES ET MORSURES



En cas de saignement, utilisez le matériel se trouvant dans votre trousse de secours et compressez la blessure. Utilisez si possible un mouchoir propre ou compressez la plaie en protégeant vos mains.



Elevez la blessure tout en la comprimant directement avec un bandage.



En cas de brûlures, passez la blessure sous l'eau froide (15-25°C) dès que possible jusqu'à ce que la douleur soit apaisée.



En cas de morsures par des animaux ou autres blessures, passez la plaie sous une eau propre et appelez les services médicaux professionnels pour éviter toute infection (rage, tétanos...).

# Sécurité routière dans les tunnels pour les professionnels

**Conseils destinés aux chauffeurs de poids lourds et d'autocars**



Document établi par la Commission européenne  
Direction générale de l'énergie et des transports  
Sur la base d'un texte de l'Association Mondiale de la Route (AIPOC)

**Logo national 1**

[www.adresse-web.com](http://www.adresse-web.com)

**Logo national 2**

[www.adresse-web.com](http://www.adresse-web.com)

**Logo national 3**

[www.adresse-web.com](http://www.adresse-web.com)

**Logo national 4**

[www.adresse-web.com](http://www.adresse-web.com)

**Logo national 5**

[www.adresse-web.com](http://www.adresse-web.com)

## Équipements de sécurité usuels dans les tunnels routiers

### Éclairage du tunnel

Les systèmes d'éclairage permettent à l'œil humain de s'adapter à la visibilité réduite dans les tunnels. Les issues de secours et les postes de sécurité sont équipés d'un éclairage de sécurité permanent.

### Radio trafic

Des panneaux peuvent indiquer la fréquence de la radio qui donne des informations sur la circulation. L'exploitant du tunnel peut utiliser cette fréquence pour diffuser des messages d'urgence.



### Systèmes de ventilation

En cas d'incendie, le système de ventilation aspire les fumées hors du tunnel ou les pousse dans une seule direction.

### Issues de secours

Elles sont clairement indiquées par des panneaux et des éclairages appropriés et sont équipées de portes à l'épreuve du feu et des fumées.

### Voies d'arrêt d'urgence ou garages

Si le tunnel possède des voies d'arrêt d'urgence ou est équipé de garages disposés à intervalles réguliers, utilisez-les en cas de panne de votre véhicule. Les garages comprennent généralement un poste de sécurité.

### Surveillance de la circulation

Si le tunnel est équipé de caméras de surveillance de la circulation et qu'un appel d'urgence est émis depuis un poste de sécurité à l'intérieur du tunnel, les images de la caméra placée dans la section concernée peuvent apparaître automatiquement sur l'écran situé dans la salle de commande du tunnel.



Des **postes de sécurité** sont situés à intervalles réguliers dans le tunnel. Ils sont normalement équipés:

- de téléphones de secours reliés à la salle de commande du tunnel
- d'extincteurs
- de boutons d'alarme



## 1 Avant d'atteindre le tunnel



Vérifiez les jauges de carburant, d'huile, de liquide de refroidissement, ainsi que la température du moteur. En cas de surchauffe, arrêtez-vous et laissez refroidir le moteur.



Vérifiez les freins et l'éclairage du véhicule.



**CHAUFFEURS DE POIDS LOURD:** vérifiez que votre véhicule et son chargement sont conformes à la réglementation du tunnel. Si ce n'est pas le cas, choisissez un autre itinéraire.



**CHAUFFEURS D'AUTOCAR:** il est important de connaître toutes les procédures de sécurité, y compris pour l'évacuation des passagers.

## 2 Lorsque vous entrez dans le tunnel



Allumez vos phares.



Ôtez vos lunettes de soleil.

Écoutez les messages diffusés par la radio.



Respectez les feux de circulation, les limitations de vitesse et les panneaux de signalisation.



N'utilisez pas votre téléphone mobile. Ne fumez pas.

## 3 Dans le tunnel



Respectez une distance de sécurité appropriée par rapport au véhicule précédent, même si la circulation est lente ou à l'arrêt.



N'entreprenez pas de dépassement s'il n'existe qu'une seule voie de circulation dans chaque sens.



Ne faites pas de demi-tour ni de marche arrière, sauf si vous en recevez l'ordre.

Ne vous arrêtez pas, sauf en cas d'urgence.

## 4 Emboîtement



Allumez vos feux de détresse.



Respectez une distance de sécurité appropriée par rapport au véhicule précédent, même si la circulation est lente ou à l'arrêt.



Éteignez votre moteur si la circulation est à l'arrêt.



Écoutez les messages diffusés par la radio.



Suivez les instructions données par les employés du tunnel ou au moyen des panneaux à messages variables.

## 5 Panne ou accident



Allumez vos feux de détresse.



Si possible, conduisez votre véhicule hors du tunnel. Si cela n'est pas possible, rangez-vous sur une bande d'arrêt d'urgence, un garage, ou le côté de la route.



Éteignez le moteur, laissez la clé sur le contact et quittez votre véhicule.



Demandez de l'aide **UNIQUEMENT** depuis un poste de sécurité (l'appel au moyen d'un téléphone mobile ne permet pas de vous localiser).



Indiquez si vous transportez des marchandises dangereuses (et de quel type) ou des passagers (et le nombre éventuel de blessés).



Conformez-vous aux instructions données par le personnel du tunnel.



Si vous le pouvez, donnez les premiers soins aux blessés.

## 6 Incendie



Allumez vos feux de détresse.



UN FEU S'EST DÉCLARÉ À BORD DE VOTRE VÉHICULE:

Cherchez dans la mesure du possible à sortir du tunnel. Si cela n'est pas possible, rangez-vous sur le côté de la route.



Éteignez le moteur, laissez la clé sur le contact et quittez le véhicule immédiatement.



**CHAUFFEURS D'AUTOCAR: Évacuez tous vos passagers jusqu'à un endroit sûr** (par ex. voie d'évacuation, issue de secours ou abri).



UN AUTRE VÉHICULE EST EN FEU:

Respectez une distance de sécurité appropriée par rapport au véhicule précédent.

Arrêtez votre véhicule aussi prêt que possible du bord de la route de manière à permettre l'accès des services d'intervention.



Éteignez le moteur, laissez la clé sur le contact et quittez le véhicule immédiatement.



**CHAUFFEURS D'AUTOCAR: Évacuez tous vos passagers jusqu'à un endroit sûr.**



Demandez de l'aide **UNIQUEMENT** depuis un poste de sécurité (l'appel au moyen d'un téléphone mobile ne permet pas de vous localiser).



Indiquez si vous transportez des marchandises dangereuses (et de quel type) ou des passagers (et le nombre éventuel de blessés).



Aidez à orienter les autres usagers vers des endroits sûrs.



Si possible, éteignez le feu avec l'extincteur équipant votre véhicule ou un extincteur disponible dans le tunnel, et donnez les premiers secours aux blessés.



Si ce n'est pas possible, dirigez-vous immédiatement vers une issue de secours et conformez-vous aux instructions données par le personnel du tunnel.

## Annexe 2 : PASSAGES A NIVEAU

# LES PASSAGES A NIVEAU : SIGNALISATION ET REGLES DE SECURITE

### 4 CONDITIONS À RESPECTER POUR TRAVERSER UN PASSAGE À NIVEAU EN TOUTE SÉCURITÉ

#### LES CONDITIONS POUR TRAVERSER



- 1** Respecter la durée maximale de franchissement  
Être en capacité de franchir un passage à niveau en 7 secondes maximum. **Attention aux convois longs et lourds !**



- 2** Respecter la hauteur maximale de franchissement  
S'assurer que le convoi ne dépasse pas la hauteur maximale autorisée aux abords du passage à niveau (PN) :  
- Signalée par un portique de part et d'autre de la voie ferrée et d'un panneau de limitation de hauteur le cas échéant ;  
- Limitée à 4,0 m en l'absence de portique.  
**Attention, risque de création d'un arc électrique entre la caténaire et le haut du convoi !**

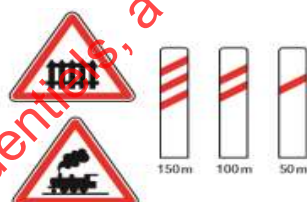
- 3** Respecter les conditions de garde au sol

S'assurer systématiquement au préalable que le convoi respecte les conditions minimales de profil routier. Si oui, le transporteur doit vérifier l'aptitude de son convoi à franchir les PN signalés «à difficulté de franchissement». Si le convoi ne respecte pas les conditions, l'aptitude doit être vérifiée pour tous les km de l'itinéraire. Panneau de danger aux abords du PN.

- 4** Respecter la largeur maximale de franchissement

Pour les convois de plus de 2,55 m de large, bien évaluer l'espace de circulation avant de s'engager sur le PN.  
**Attention au croisement avec un autre véhicule, risque de se retrouver bloqué sur la voie !**

#### LES RÈGLES DE SÉCURITÉ À RESPECTER



#### Adaptez votre vitesse à l'approche d'un passage à niveau

La présence d'un passage à niveau est systématiquement annoncée par l'un des deux panneaux (passage à niveau avec barrières ou sans barrières), ainsi que par des jalons en bande oblique



#### Arrêtez-vous au feu rouge clignotant

**Et ne redémarrez que lorsque le feu est éteint et la barrière totalement relevée.**  
Soyez prudent. Un train peut en cacher un autre.



#### Arrêtez-vous au stop

**Aux passages à niveau sans barrières, arrêtez-vous au STOP, regardez des deux côtés et écoutez avant de vous engager.**



#### Ne vous engagez que si la route est dégagée

Respectez un intervalle suffisant avec le véhicule vous précédant. Ne traversez que si vous êtes certains de pouvoir dégager le passage à niveau.



#### Ne vous arrêtez jamais sur la voie ferrée

Ne prenez pas le risque de rester bloqué, ne passez pas de vitesse lors du franchissement du passage à niveau. Roulez à vitesse constante en respectant la réglementation du code de la route.



## Quand vous attendez le passage d'un train : patience !

- Le temps d'attente moyen à un passage à niveau est de 45 secondes.
- Si la fermeture du passage à niveau persiste, alertez un agent SNCF à l'aide du téléphone situé aux abords du passage à niveau.

### QUE FAIRE EN CAS D'IMMOBILISATION ?

- 1** Dégager le véhicule en enfonçant les barrières cassables.



- 2** Évacuer toutes les personnes du véhicule bloqué sur les voies.



- 3** Utiliser le téléphone orange à proximité du passage à niveau pour prévenir directement l'agent SNCF de la gare la plus proche.



## LES SANCTIONS ENCOURUES

Le fait de ne pas respecter l'arrêt au feu rouge clignotant, tout comme le fait de s'engager alors que les barrières sont en cours de réouverture, est passible systématiquement d'une contravention de 4<sup>ème</sup> classe (de 90 € à 750 €) et d'un retrait de 4 points du permis de conduire, et éventuellement d'une suspension du permis de conduire de 3 ans maximum.

**En cas de non-respect d'une prescription de l'autorisation de transport exceptionnel liée à la traversée d'un passage à niveau :**

- Contravention de 5<sup>e</sup> classe de 1 500 €.
- Immobilisation possible du véhicule.

**EN CAS DE NON-RESPECT DES RÈGLES DE SÉCURITÉ, VOUS RISQUEZ VOTRE VIE ET CELLE DES AUTRES.**

**Pour en savoir plus :**

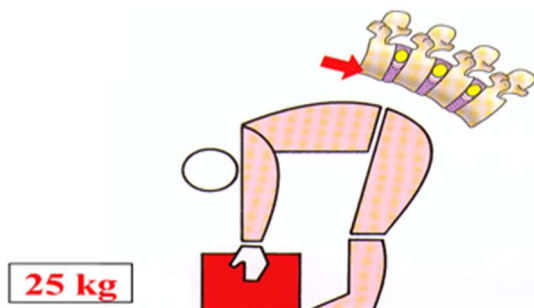
[www.securite-routiere.gouv.fr](http://www.securite-routiere.gouv.fr)  
[www.securite-passageniveau.fr](http://www.securite-passageniveau.fr)



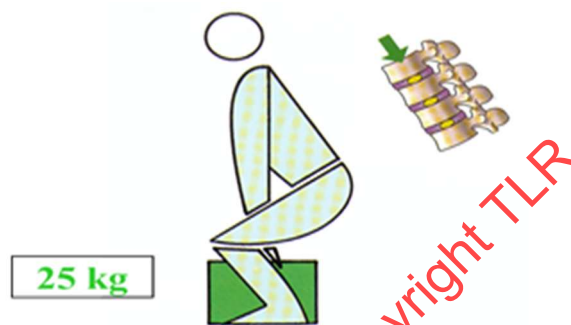
## Annexe 3 : FORMATION SECURITE - GESTES ET POSTURES

Sachez préserver votre capital Santé en respectant les règles de prévention « Gestes et Postures et port des EPI » décrites ci-après.

### Port de charge :



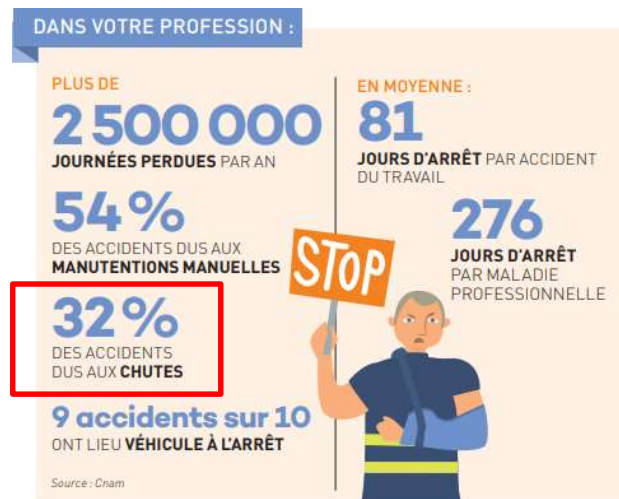
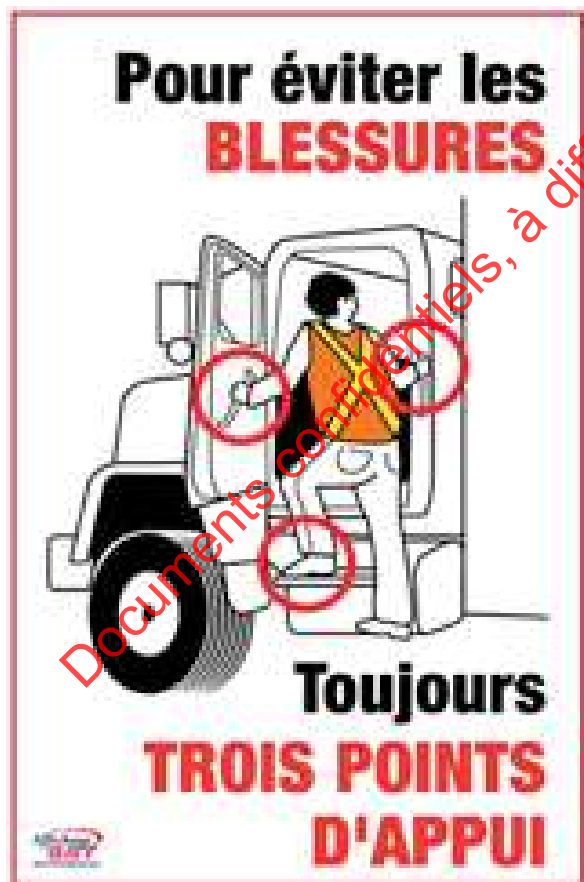
La pression exercée dans cette position est de 375 kg.



La pression exercée dans cette position est de 75 kg.

Bien se positionner devant la charge avec le dos droit et les jambes fléchies permet de réduire par cinq la pression exercée sur la colonne vertébrale pour une même charge (exemple ci-dessus de 25 kg).

### Règle des trois points d'appuis.



Source INRS : 06/2021 | ED 6438

## Annexe 4 : Comment réagir en cas d'attaque

**Réagir en cas d'attaque**

**1. S'ÉCHAPPER**

**ÊTES-VOUS CERTAIN DE POUVOIR VOUS ÉCHAPPER SANS RISQUE ?**

**SI OUI**

- Ne déclenchez pas l'alarme incendie
- Laissez toutes vos affaires sur place
- Ne vous exposez pas (couragez-vous)
- Prenez la sortie la moins exposée
- Utilisez un itinéraire connu
- Aidez les autres personnes à s'échapper
- Prévenez / alertez les personnes
- Évitez les mouvements de panique
- Facilitez l'intervention des forces de sécurité intérieure et des services de secours.

**2. SE CACHER**

**SINON ENFERMEZ-VOUS ET BARRICADEZ-VOUS**

- Enfermez-vous et barricadez-vous
- éloignez-vous de la fenêtre
- Mettez les portables sur silencieux et décrochez les téléphones fixes
- Rassurez vos collègues
- Restez le plus silencieux et discret possible

**3. ALERTER**

**UNE FOIS CACHÉ ET EN SÉCURITÉ, APPELEZ LES SECOURS**

**Où ?**

**Qui ?**

**Quoi ?**

- Où ?** : Donnez votre position mais également celle de vos agresseurs.
- Quoi ?** : Nature de l'attaque (explosion, fusillade, attaque à l'arme blanche...)
- Qui ?** : Nombre d'assaillants, description physique et attitude, estimation du nombre de personnes blessées ou cachées.

- Comment se comportent-ils ?
- Regardent-ils la télé ?
- Quels moyens de communications ont-ils ?
- Ne raccrochez pas !

**4. RÉSISTER**

**SI SE CACHER OU ÉVACUER EST IMPOSSIBLE, ET SI VOTRE VIE EST EN DANGER**

- Tentez de neutraliser le terroriste à plusieurs.
- Distrayez l'adversaire (criez)
- Protégez-vous avec un bouclier de fortune (sac, vêtement enroulé autour de l'avant-bras)

**FAIRE FACE ENSEMBLE**

**QR CODE**

## Annexe 5 : Utilisation du masque respiratoire

Le masque d'évacuation d'urgence, doit être utilisé dès lors que la fiche de donnée sécurité (FDS) du produit le prévoit ou quand le protocole de sécurité le préconise.

Le pictogramme suivant est généralement utilisé pour signaler le port obligatoire de l'équipement.



### Ajustement de l'appareil de protection respiratoire (APR) :

- 1) Desserrer les lanières. D'une main, ramener les cheveux vers l'arrière. De l'autre, mettre le masque sur le visage,
- 2) Placer la mentonnière sous le menton et amener les lanières derrière la tête. Centrer les lanières derrière la tête et placer l'APR dans une position confortable,
- 3) Serrer les lanières inférieures,
- 4) Serrer les lanières supérieures.



Desserrage des lanières



Serrage des lanières inférieures



Serrage des lanières supérieures

### Vérification de l'étanchéité AVANT chaque utilisation :

- A chaque fois que vous portez un APR, vous devez effectuer un **test d'étanchéité**.
- Le test d'étanchéité doit se faire de la façon suivante :
  - 1) Recouvrir l'orifice du filtre avec la paume de la main,
  - 2) Inhaler lentement afin de s'assurer de l'étanchéité de l'appareil,
  - 3) La pièce faciale doit s'affaisser légèrement vers le visage et rester dans cette position,
  - 4) Enlever la main de l'orifice du filtre et utiliser l'APR.



Ce test doit être réalisé dans une atmosphère non contaminée, une fois que l'installation de la cartouche à utiliser est réalisée. Il est important que l'APR soit **correctement ajusté** sur le visage et qu'il forme **un joint étanche** pour empêcher l'air de pénétrer.

Lorsque le masque et la cartouche sont correctement utilisés, aucune odeur ne doit être sentie.

#### Remarques :

1 - Il est obligatoire de noter sur la cartouche la date de la 1<sup>ère</sup> utilisation. La cartouche peut être utilisée pendant 6 mois, une fois cette date dépassée (ou pour toute anomalie constatée), le changement de la cartouche est obligatoire.



2 - Il est obligatoire de contrôler également que lors de toute utilisation de l'APR, la date du dernier contrôle périodique est encore valide (contrôle obligatoire 1 fois par an, indiqué sur la fiche de suivi joint avec le masque respiratoire).

**Prévenir immédiatement l'exploitation pour toutes anomalies**

| Type de filtre | Contaminant                                                            | Exemple                              |
|----------------|------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| <b>A</b>       | Gaz et vapeurs organiques dont point d'ébullition est supérieur à 65°C | Solvants hydrocarbures               |
| <b>AX</b>      | Gaz et vapeurs organiques dont point d'ébullition est inférieur à 65°C | Méthanol                             |
| <b>B</b>       | Gaz et vapeurs inorganiques                                            | Chlore, cyanure, acide chlorhydrique |
| <b>E</b>       | Gaz et vapeurs acides                                                  | Dioxyde soufre                       |
| <b>K</b>       | Ammoniac et dérivés organiques aminés                                  |                                      |
| <b>P</b>       | Particules, poussières                                                 |                                      |
| <b>Co</b>      | Monoxyde de carbone                                                    |                                      |
| <b>Hg</b>      | Vapeurs de mercure                                                     |                                      |
| <b>NOx</b>     | Monoxyde d'azote, oxyde d'azote, vapeur nitreuse                       |                                      |
| <b>I</b>       | Iode                                                                   |                                      |

Les cartouches fournies par TLR sont adaptées aux produits manipulés. Un code permet d'identifier rapidement la catégorie du produit concerné. Son utilisation et son stockage doivent être réalisés avec rigueur car les éléments filtrants sont très sensibles et fragiles.

## Annexe 6 : Utilisation du harnais de sécurité

Le harnais de sécurité, doit être utilisé pour travail en hauteur ou quand le protocole de sécurité le préconise.  
Le pictogramme suivant est généralement utilisé pour signaler le port obligatoire de l'équipement.



### Inspecter le harnais AVANT chaque utilisation :

- Avant chaque utilisation ou même lorsque vous récupérez un harnais (fourni par l'exploitation), un contrôle visuel du harnais **est obligatoire**. Il doit permettre de déceler la présence éventuelle de coutures effilochées, de décoloration, de déchirures ou de crochets endommagés.
- Lors de cette vérification, il est obligatoire de vérifier que la date du contrôle périodique du harnais est toujours en cours de validité (contrôle obligatoire 1 fois par an).
- **Si vous décele un mauvais état, signaler-le lors de l'inspection, signaler immédiatement auprès de l'exploitation et changer de matériel.**

### Revêtir son harnais de sécurité en toute sécurité :

| ETAPE 1                                                                                                                                                                                                                                                                | ETAPE 2                                                                                                     | ETAPE 3                                                                                                                            | ETAPE 4                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Saisir le harnais par l'anneau dorsal et secouer le harnais pour permettre aux sangles de tomber en place.                                                                                                                                                             | Si les sangles de torse, de taille ou de jambes sont bouclées alors, relâcher les sangles et les déboucler. | Enfiler le harnais en passant les bras par les sangles bretelles comme une veste. L'anneau dorsal doit se situer au milieu du dos. | Remonter la sangle jambière et la connecter à la boucle située sur la hanche du côté opposé. Répéter avec la 2 <sup>ème</sup> jambière. Connecter la ceinture, elle doit être serrée mais pas contraignante.<br><u>Test</u> : On doit pouvoir passer la main à plat mais pas le poing fermé au niveau des sangles. |
|                                                                                                                                                                                       |                           |                                                 |                                                                                                                                                                                                                               |
| <p>Le harnais doit être relié directement à une ligne de vie, équipé si possible d'un stop chute.<br/>Ce raccordement doit se faire par une personne autre que le porteur du harnais.<br/>Ne jamais rallonger la distance de sangle. (avec une longe par exemple).</p> |                                                                                                             |                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

Pour toute question, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre formateur.



## Annexe 7 : E-Mobile

### 1. Guide de fonctionnement de la tablette

TLR a fait le choix d'une informatique embarquée mettant en œuvre des tablettes affectées aux véhicules, l'intégralité du parc étant ainsi équipée. Chaque conducteur, lors de sa prise de service, insère sa carte tachy, puis se connecte à sa tablette. Il peut ensuite réaliser les missions de la journée, guidé par les informations transmises par l'exploitation, en s'assurant de valider l'ensemble des étapes conformément au process décrit ci-après.

#### 1. Se connecter



Appuyez le bouton « login tachy » pour vous connecter avec votre carte tachy  
Pour changer la langue, cliquez sur le drapeau.



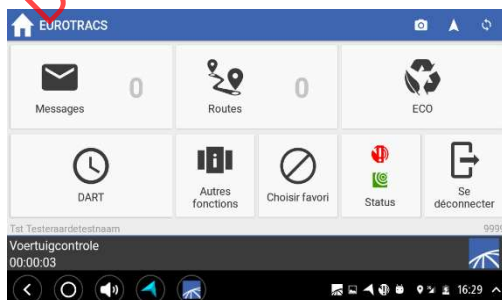
En cas de problème pour se connecter (message en orange), contactez vos exploitations.

#### 2. Début de journée

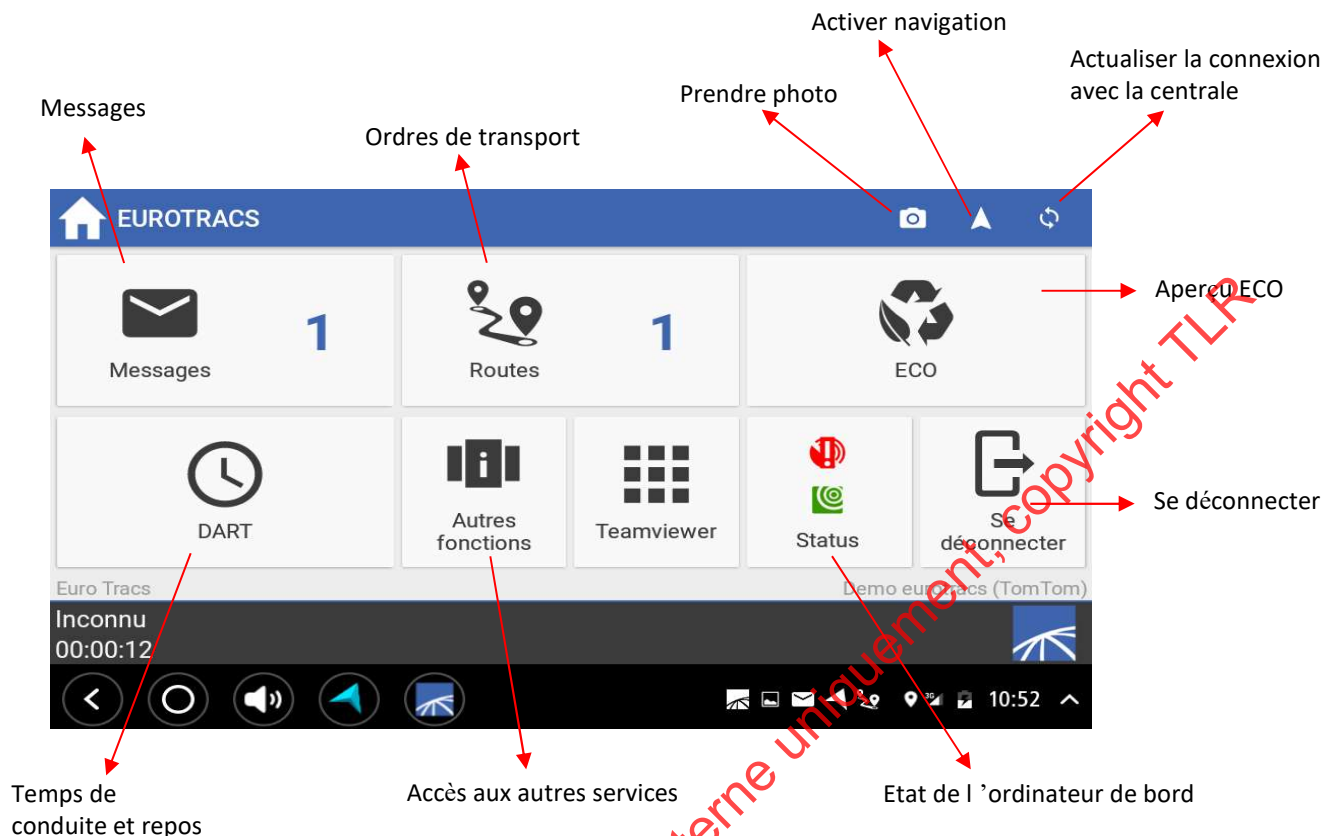


En premier lieu, on vous demande de confirmer l'état de votre matériel.  
Vérifiez s'il y a des dégâts sur le tracteur ou la remorque.  
Si oui, prenez des photos.  
(Ces informations seront automatiquement communiquées aux services Atelier et Exploitation)

#### 3. Page principale



Vous arrivez à la page principale.  
Cliquez sur la page de votre choix



#### 4. Etat de l'ordinateur de bord

Pour démarrer votre tournée, vous devez ouvrir votre ordre de transport. Vous pouvez ensuite effectuer les activités énoncées en validant la réalisation de chaque étape.

**Connexion tachy & FMS :**  
Seulement visible quand il y a une connexion avec le tachy et FMS.  
Couleur **Vert** lorsque le contact est activé.



#### GPS :

**Vert** : GPS OK

**Rouge** : pas de GPS

→ **Redémarrer le GPS**  
ou la tablette.

#### Connexion internet :

**Vert** : Connexion OK

**Rouge** : pas de connexion Internet

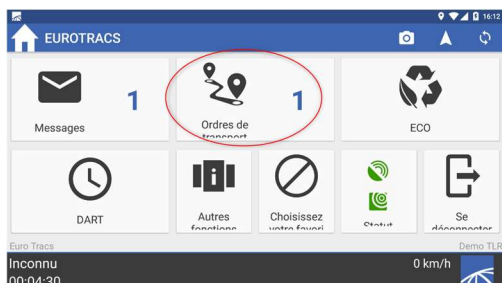
→ **Redémarrer la tablette.**

#### Conseils :

- S'il y a un problème FMS ou tachy, veuillez vous rapprocher de l'atelier TLR.
- Faire redémarrer les tablettes tous les lundis ou après une longue période d'inactivité.

## 5. Ordre de transport

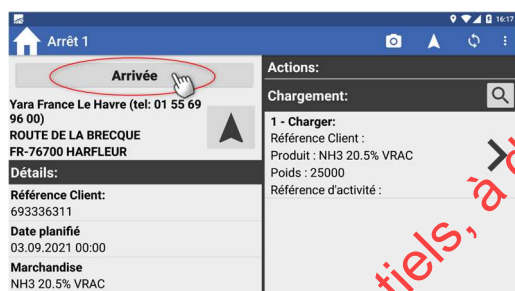
Pour démarrer et réaliser votre tournée, vous devez ouvrir votre ordre de transport. Vous pouvez ensuite effectuer les activités énoncées en validant la réalisation de chaque étape.



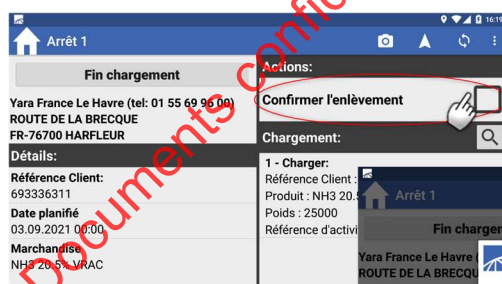
1. Cliquez sur **Ordres de transport** pour obtenir un aperçu des missions. Chaque OT contient un nombre d'activités qui sont affichées en séquence d'exécution.



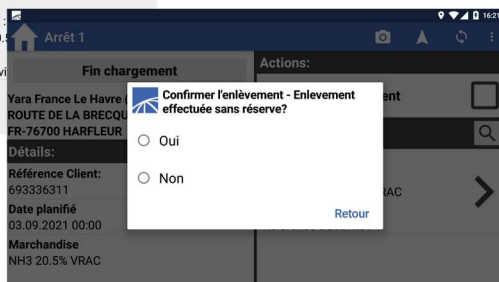
2. Sélectionnez une activité pour obtenir plus d'information.



3. Cliquez sur la barre du statut pour changer le statut de l'activité.

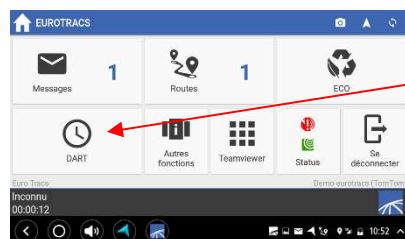


4. Effectuez les actions requises avant de continuer (« Fin (dé)chargement »). Si nécessaire, faites des scans des documents demandés.

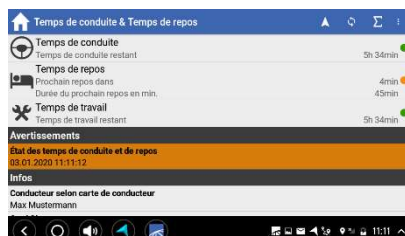


**La bonne utilisation de la tablette et la validation de chaque étape durant votre tournée conditionnent la bonne remontée des informations en temps réel à votre exploitation ainsi qu'à nos clients.**  
**Consulter la rubrique : « Réaliser mon ordre de transport – étape par étape »**

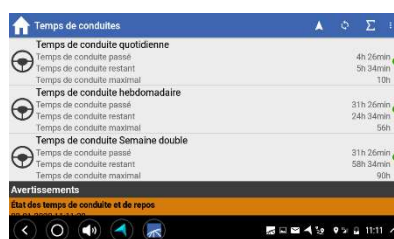
## 6. Temps de conduite et de repos



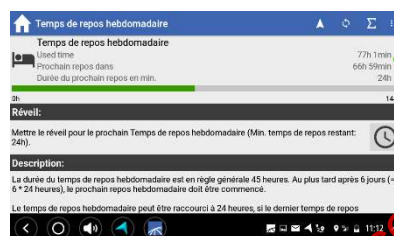
1. Cliquez sur « DART » pour avoir accès au service. Ce service est seulement disponible si le tachygraphe l'autorise.



2. A condition qu'il y ait une connexion avec le tachy, vous voyez un aperçu. Sélectionnez un élément pour plus de détail.



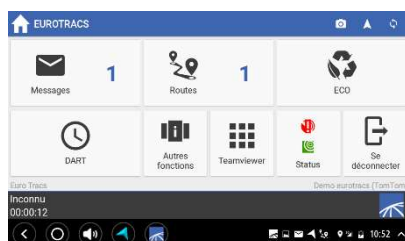
3. Si vous choisissez Temps de conduite, vous voyez plus de détail sur les temps de conduite.



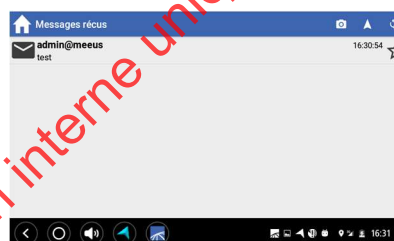
4. Si vous choisissez Temps de repos vous voyez le prochain repos. Cliquez sur l'alarme pour activation de celle-ci quand vous devez prendre votre prochain repos.

## 7. Messagerie

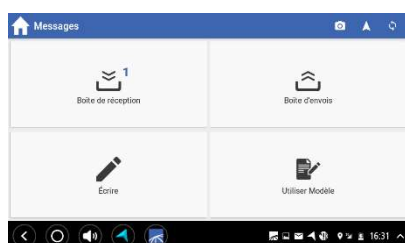
### Lire des messages



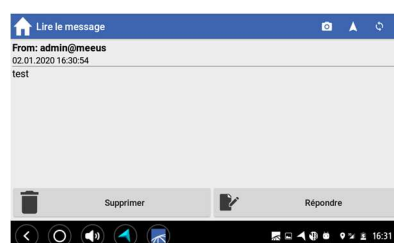
1. Cliquez sur Messages pour avoir accès au service.



3. Sélectionnez le message que vous voulez lire

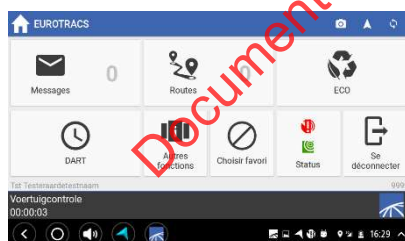


2. Cliquez sur Boîte de réception

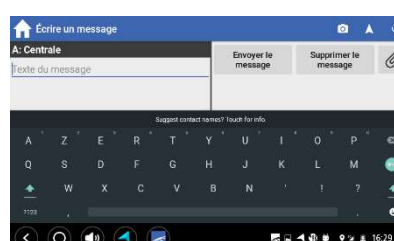


4. Cliquez sur le message. Vous pouvez lire, supprimer ou répondre au message.

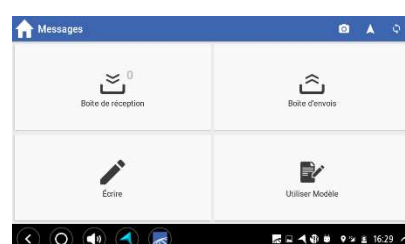
### Envoyer un message texte



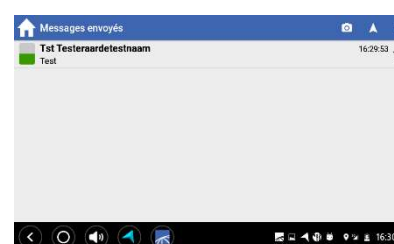
1. Cliquez sur Messages pour avoir accès au service.



3. Ecrivez votre message Cliquez sur Envoyer le message

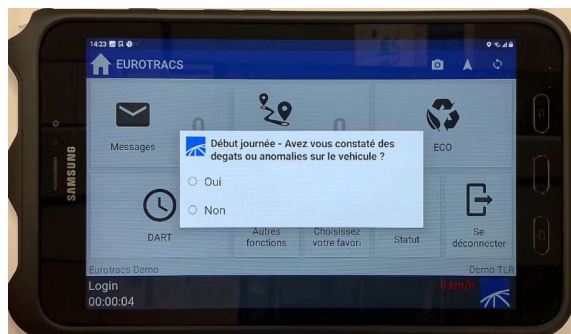


2. Cliquez sur Ecrire pour créer un message.



4. Vous pouvez contrôler le statut de votre message. Cliquez sur Boîte d'envoi (2). La couleur verte signifie que le message est envoyé.

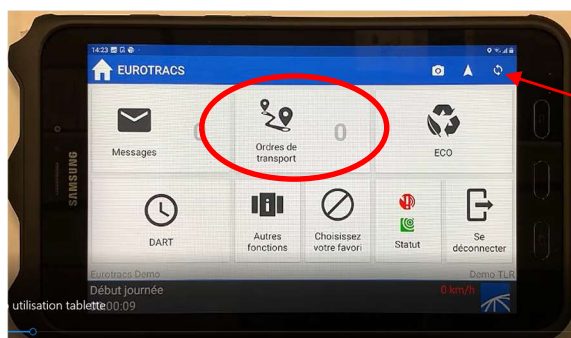
## 2. Réaliser mon ordre de transport – étape par étape



Une fois connecté via votre carte tachy, vous devez tout d'abord **confirmer le bon état de votre véhicule (tracteur) puis de votre remorque.**

Si vous répondez OUI à la question posée, il vous sera demandé de prendre une photo.

*Un mail d'information sera automatiquement adressé aux services Atelier et Exploitation.*

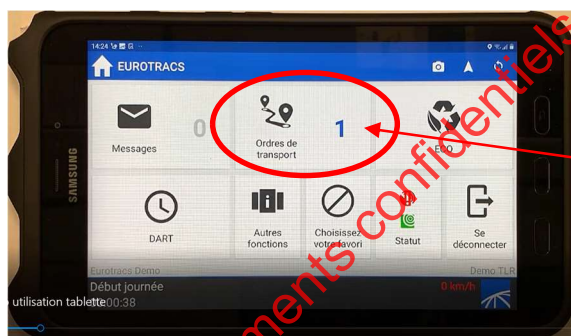


Vous arrivez ensuite sur l'accueil de votre tablette.

**Vous devez cliquer sur votre ordre de transport.**

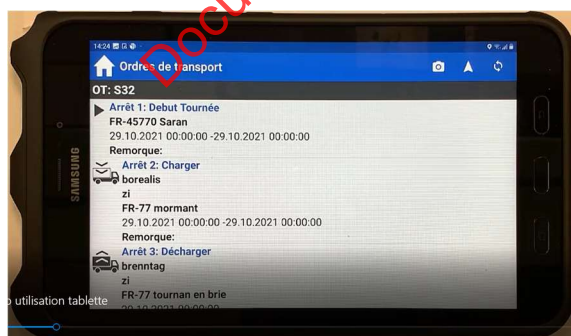
**Si celui-ci n'apparaît pas, cliquez sur la coche « rafraichir ».**

*Si ce n'est toujours pas le cas, contactez votre Exploitation.*

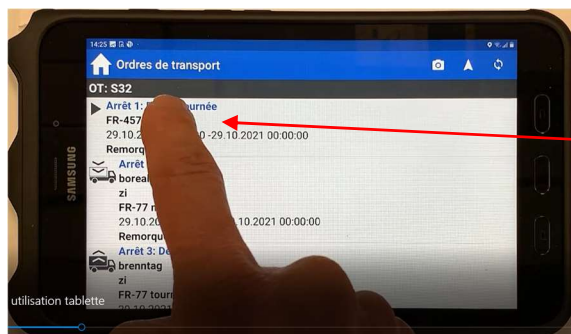


Vous avez un ordre de transport envoyé à votre tablette.

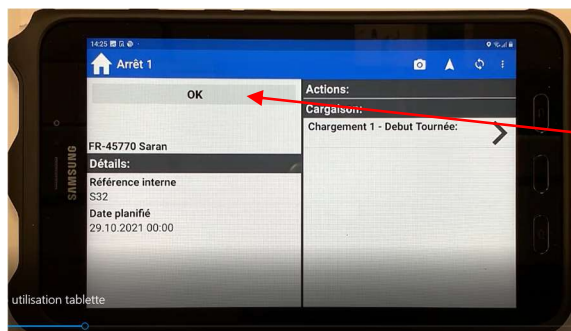
**Cliquez sur votre ordre de transport.**



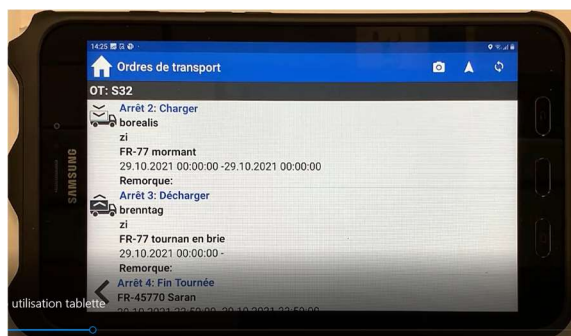
Vous entrez dans votre ordre de transport et pouvez **visualiser l'ensemble de vos points d'arrêts** dans l'ordre de réalisation.



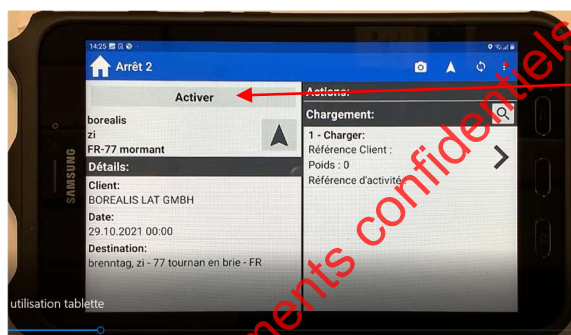
Cliquez sur le premier point « **Départ tournée** »



Cliquez sur « **OK** »

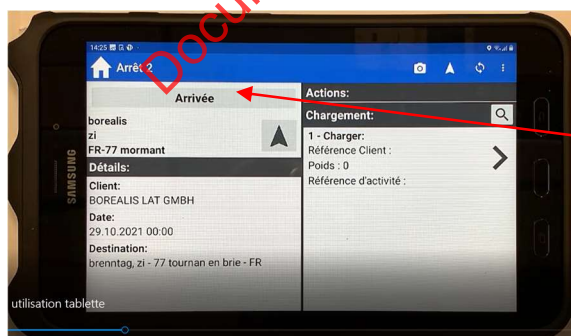


Cliquez sur le premier point d'arrêt.  
Dans l'exemple : **Chargement chez Borealis**

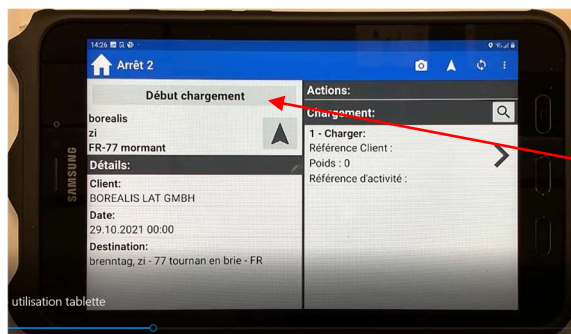


Cliquez sur « **Activer** »

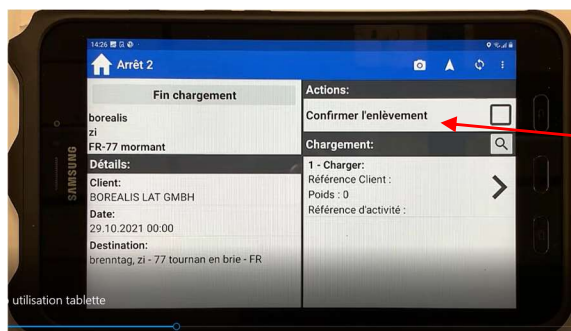
**L'ensemble des manipulations précédentes jusqu'à celle-ci, à savoir « Activer » doivent être réalisées avant votre départ. Vous devez toujours cliquer sur « Activer » avant de prendre la route vers un point d'arrêt.**



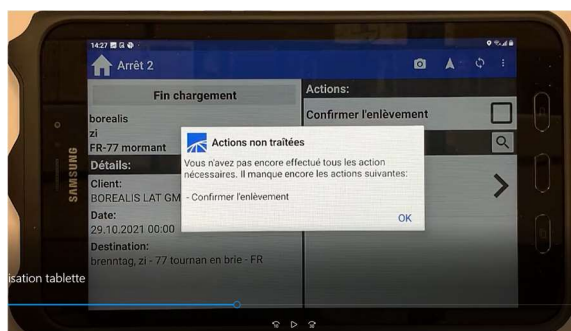
Lorsque vous arrivez sur votre point d'arrêt (ici : client Borealis),  
Cliquez sur « **Arrivée** ».



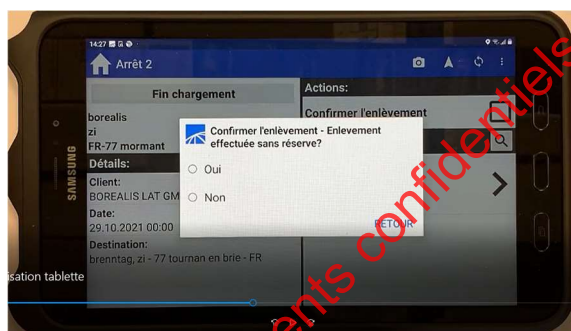
Lorsque le client est prêt à vous charger, **Cliquer sur « Début chargement »**.



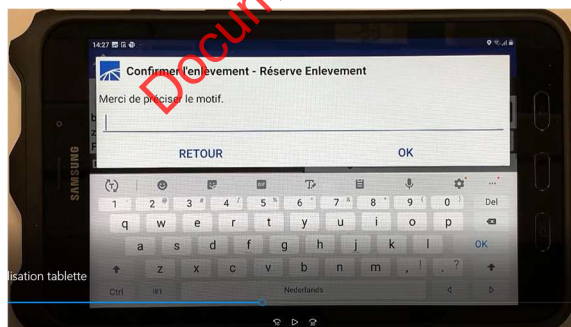
Lorsque le chargement est terminé, vous devez valider la fin du chargement. Pour se faire, **il faut tout d'abord « Confirmer l'enlèvement »**



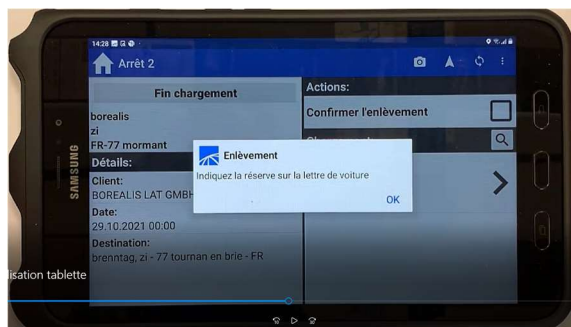
Si vous cliquez directement sur « Fin chargement », un message d'erreur apparait qui vous rappelle la nécessité de **« Confirmer l'enlèvement »**.



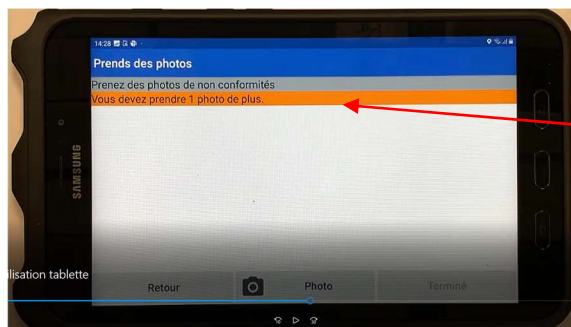
Vous cliquez sur « Confirmer l'enlèvement ».  
Le message suivant apparait : **« Confirmer l'enlèvement – effectué sans réserve »**.  
- Si aucun souci à l'enlèvement : cliquez sur **« Oui »**  
- Si vous souhaitez émettre une réserve : cliquez sur **« Non »**



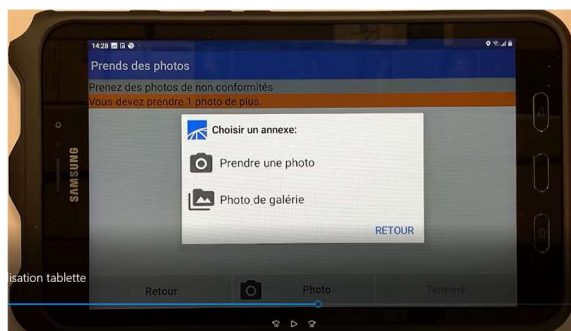
Vous souhaitez émettre une réserve et avez cliquer sur « Non » :  
**Renseignez le motif de la réserve. Validez par « OK »**



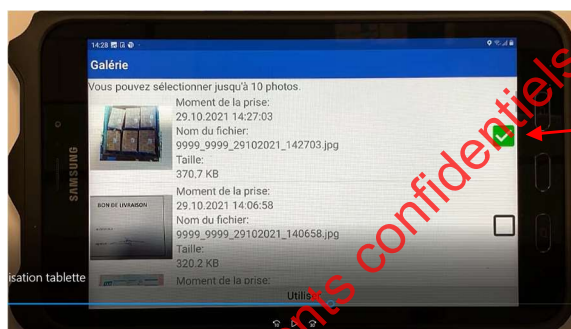
L'outil vous rappelle que vous devez également renseigner la réserve sur la lettre de voiture (obligatoire) – cliquez sur « **OK** »



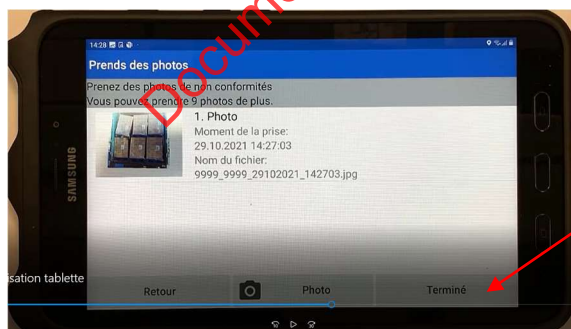
Il vous est demandé de **prendre une ou plusieurs photos** de la non-conformité constatée. Cliquez sur le champ



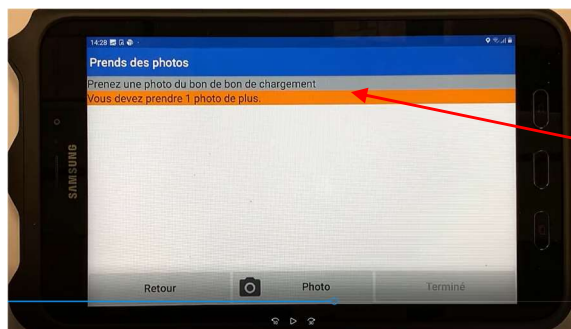
Vous avez le choix entre prendre une photo ou sélectionner une photo prise durant les opérations de chargement et stockée dans la galerie.



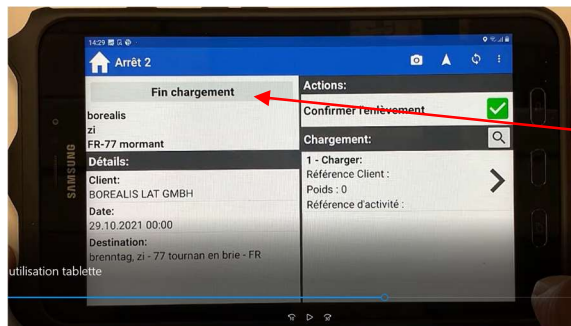
Sélectionnez la ou les photos...



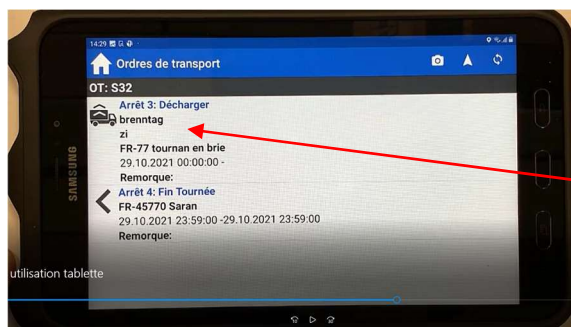
... puis cliquez sur « **Terminé** »



Il vous est ensuite demandé de **prendre une photo du bon de chargement**. Cliquez sur le champ.



Une coche verte apparait sur « Confirmer l'enlèvement »  
Vous pouvez maintenant **cliquer sur « Fin chargement »**

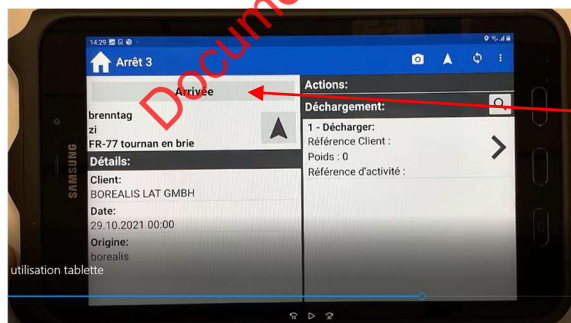


Vous avez terminé votre chargement et êtes prêt à quitter le site pour vous rendre sur votre prochain point d'arrêt (Brenntag)

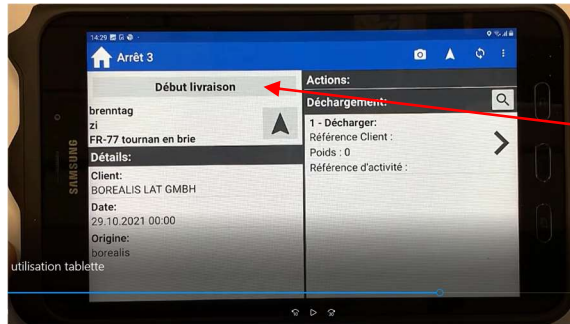
**Cliquez sur le point d'arrêt** suivant.



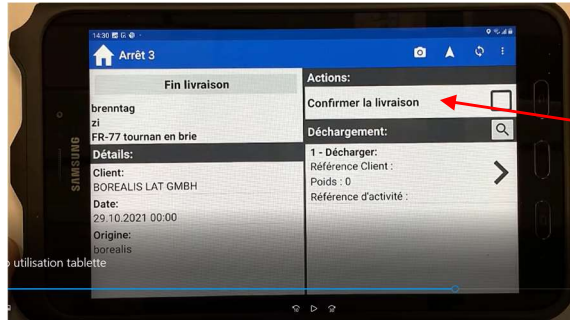
Comme vu précédemment, **vous devez cliquer sur « Activer » avant votre départ vers le site suivant.** (Brenntag)



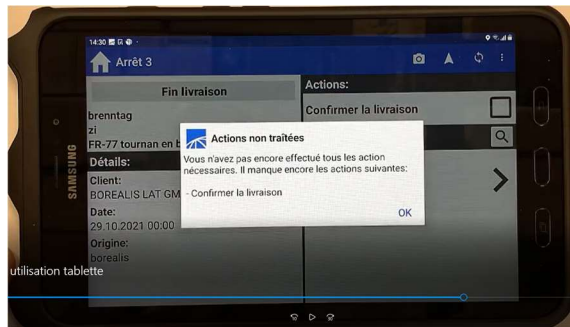
Lorsque vous arrivez sur votre point d'arrêt (ici : client Brenntag), **Cliquez sur « Arrivée ».**



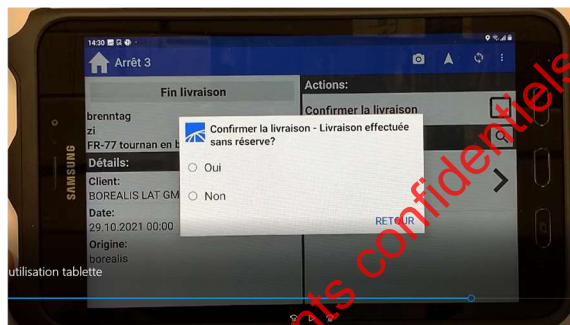
Lorsque le client est prêt à vous prendre en charge et à démarrer le déchargement, **Cliquer sur « Début livraison »**.



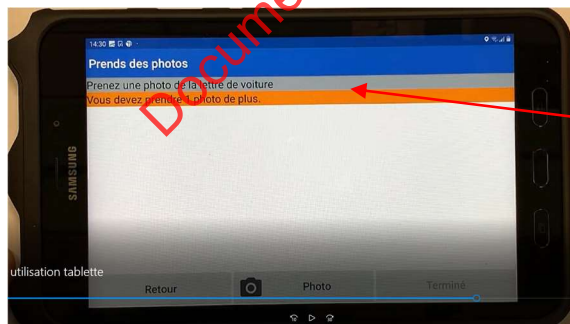
Lorsque le déchargement est terminé, vous devez valider la fin de livraison. Pour se faire, **il faut tout d'abord « Confirmer la livraison »**



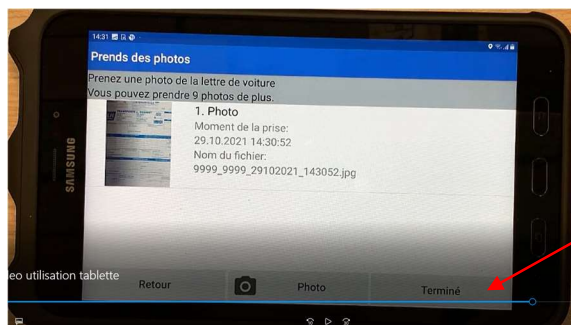
Si vous cliquez directement sur « Fin livraison », un message d'erreur apparaît qui vous rappelle la nécessité de **« Confirmer la livraison »**.



Vous cliquez sur « Confirmer la livraison ».  
Le message suivant apparaît : **« Confirmer l'enlèvement – effectué sans réserve »**.  
- Si aucun souci à l'enlèvement : cliquez sur **« Oui »**  
- Si vous souhaitez émettre une réserve : cliquez sur **« Non »**

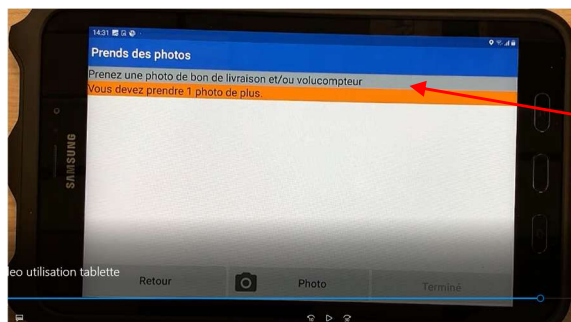


Il vous est ensuite demandé de **prendre une photo de la lettre de voiture**. Cliquez sur le champ.

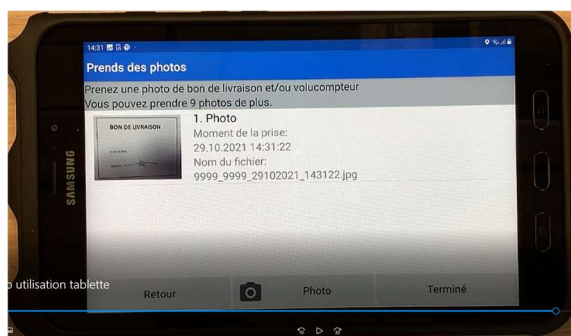


**Prenez une photo de la lettre de voiture**, puis cliquez sur « **terminé** »

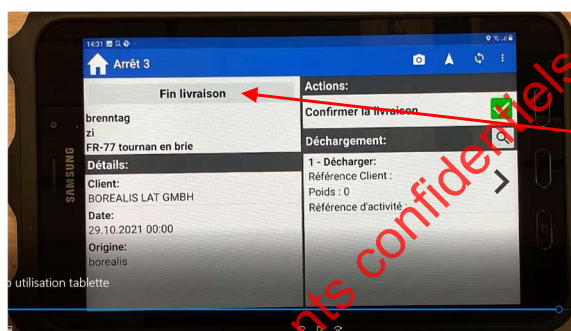
La photo doit être propre, complète et lisible. Ce document est susceptible d'être communiqué au client.



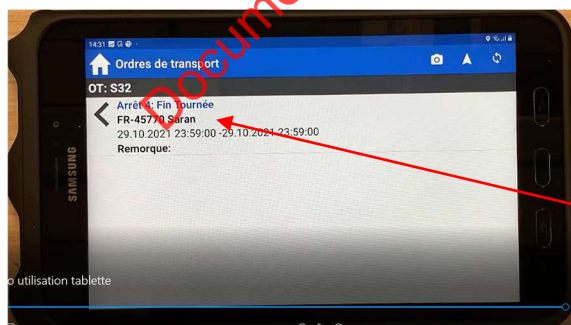
Il vous est ensuite demandé de **prendre une photo du bon de livraison (et/ou du volucompteur)** Cliquez sur le champ.



**Prenez la photo du bon de livraison (et/ou du volucompteur)**, Cliquez sur « **Terminé** »

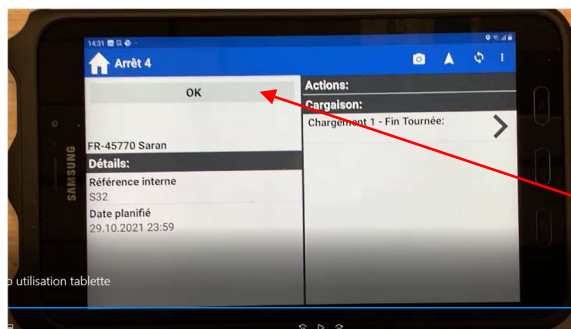


Une coche verte apparait sur « **Confirmer la livraison** »  
Vous pouvez maintenant **cliquer sur « Fin livraison »**



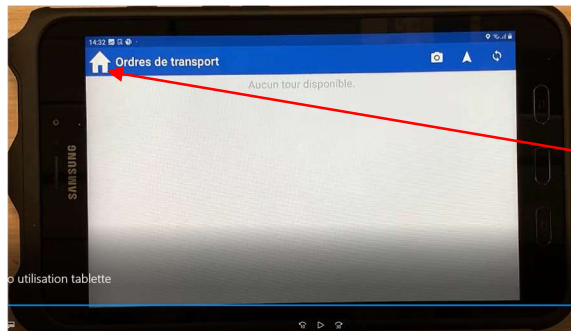
Vous avez terminé votre livraison et êtes prêt à quitter le site pour vous rendre sur votre prochain point d'arrêt (dans l'exemple, retour dépôt et fin de tournée)

**Cliquez sur le point d'arrêt suivant.**

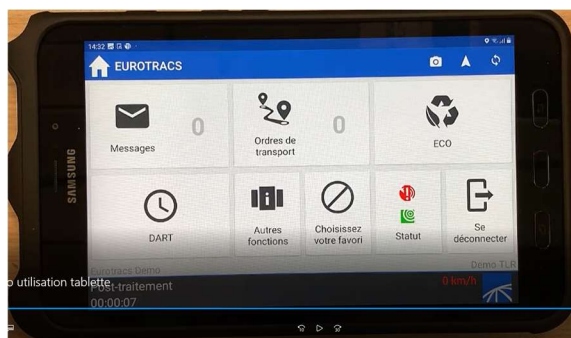


Vous avez sélectionné votre **point d'arrêt de fin de tournée**.  
Vous n'avez plus le champ « Activer », vous quittez votre lieu actuel et rentrez vers votre site de fin de tournée.

**C'est seulement lorsque vous arrivez sur votre point final que vous cliquez sur « OK »**



Vous êtes arrivé sur votre point d'arrêt final, vous avez cliqué sur « OK », votre mission est terminée et l'ordre de transport est vide.  
**Cliquez sur l'icône △.**



Vous revenez au **menu général**.

Votre journée est terminée. Demain votre exploitation vous adressera un nouvel ordre de transport.



**Une bonne utilisation de la tablette et le respect des étapes et de leur chronologie est essentielle à la parfaite réalisation de nos process !**

Celle-ci conditionne de nombreuses actions, notamment :

- Remontée en temps réel à l'Exploitation des informations de réalisation des missions,
- Communication en temps réel à nos Clients de l'avancement des prestations demandées,
- Etablissement de reporting et calcul de rentabilité sur les tournées réalisées.

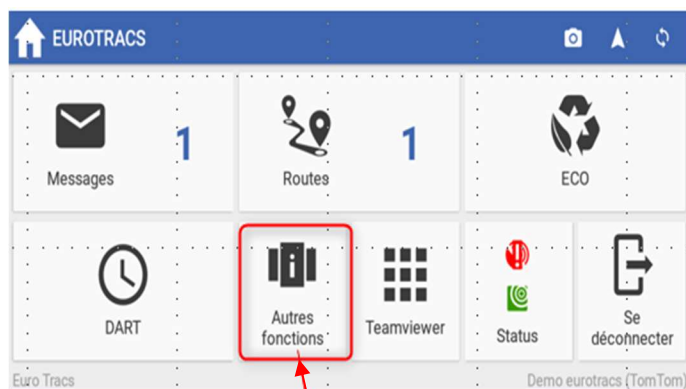
### 3. Téléchargement des données carte conducteur – mode opératoire M023

Les données de la carte conducteur sont transmises de manière automatique aux logiciels de gestion des temps et de paie. Dans quelques cas, il est néanmoins nécessaire de procéder à la lecture de sa carte conducteur.

Si le conducteur est dans une des situations suivantes, il est nécessaire qu'il procède à une lecture de sa carte conducteur le jour de son départ :

- Congés pendant une ou plusieurs semaines,
- Absence prévue sur la période de paie (entre le 24 et le dernier jour du mois),
- Départ définitif de l'entreprise (y compris pour les intérimaires qui terminent leur mission).

Afin de faciliter cette opération, il est possible de procéder à la lecture de la carte conducteur directement depuis la tablette.

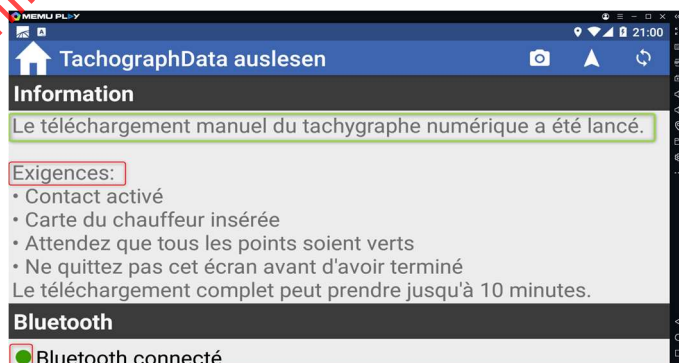


Cliquer sur l'icône  
Autres fonctions.



Faire glisser l'écran vers  
la gauche pour afficher la  
deuxième page.

Cliquer sur l'icône « **Téléchargement  
carte chauffeur** ».  
Celui-ci se lancera automatiquement.



**Attention, une fois le téléchargement lancé, il ne faut surtout pas couper le contact du véhicule.**  
**Durée : environ 10 min.**